

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 décembre 2020**

**PROCÈS-VERBAL**

Nombre de membres composant le conseil : 55

De l'ouverture à la question n° 6	De la question n°6 à la n°20	De la question n°20 à la n°64
Présents : 29	Présents : 28	Présents : 27
Absent(s) : 0	Absent(s) : 0	Absent(s) : 2
Pouvoir(s) : 26	Pouvoir(s) : 27	Pouvoir(s) : 26

L'an deux mille vingt le 9 décembre à 19h05 les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 30 novembre 2020

Sont présents : Mme ALPHONSE, M. BELTRAN, Mme BENSAID, Mme BERTIN, M. BESSAC, Mme BONNEAU, Mme CREACHCADEC, Mme DEFINEL, Mme DEHAY, M. DI GALLO, Mme DOUCOURE, M. GUILLOT jusqu'à la question n°6, Mme HEUGAS, Mme KEITA, M. LAMARCHE, Mme LANA, M. LE CHEQUER, M. LEROY, Mme LORCA, M. MADAULE, Mme MAZÉ jusqu'à la question n°20, M. MBARKI, Mme MENHOUDJ, M. METTEY, M. MOLOSSI, M. SERNE, M. TOME, M. VIGNERON, Mme YONIS.

Procuration(s) : M. Olivier STERN à Mme Loline BERTIN, M. Julien CONSALVI à Mme Danièle CREACHCADEC, M. Richard GALERA à Mme Nathalie LANA, Mme Dominique GLEMAS à M. Olivier MADAULE, M. Florent GUEGUEN à M. Stéphan BELTRAN, Mme Céline HEDHUIIN à Mme Michelle BONNEAU, M. Mohamed ABDOULBAKI à M. Florian VIGNERON, Mme Liliana HRISTACHE à Mme Mireille ALPHONSE, M. Wandrille JUMEAUX à Mme Mireille ALPHONSE, Mme Haby KA à Mme Nassera DEFINEL, M. Baptiste PERREAU à Mme Mama DOUCOURE, Mme Sidonie PEYRAMAURE à M. Thomas METTEY, Mme Karine POULARD à M. Amin MBARKI, Mme Anne TERNISIEN à M. Yann LEROY, M. Belaïde BEDREDDINE à M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Dominique ATTIA à Mme Alexie LORCA, Mme Nathalie LELEU à M. Luc DI GALLO, Mme Paule GUERIN à M. Philippe LAMARCHE,, Monsieur Julien GUILLOT à Madame Murielle MAZÉ de la question 6 à la question 20, Mme Méline LE GOURRIEREC à M. Patrice BESSAC, M. Tobias MOLOSSI à M. Luc DI GALLO, Mme Catherine SERRES à Mme Halima MENHOUDJ, Mme Marie-Hélène CARLIER à Mme Catherine DEHAY, M. Djamel LEGHMIZI à Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Olivier CHARLES à Mme Djeneba KEITA, M. Thomas CHESNEAUX à Mme Murielle BENSAID, M. Romain DELAUNAY à M. Frédéric MOLOSSI.

Absent (s) : M. GUILLOT à compter de la question n°20, Mme MAZÉ à compter de la question n°20

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil :

À la majorité des voix, M. Luc DI GALLO a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le maire, la séance est ouverte à 19h05.

## APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL

---

1-1 : Séance du 4 novembre 2020

1. M. Pierre Serne (conseiller municipal – MOVICO) demande que soit indiqué, dans la liste des présences en début de PV, le mode « réduit » du conseil municipal. Il demande également que soit indiqué l'ensemble des absents.e.s physiques en distinguant celles et ceux ayant donné ou non procuration et étant excusé.e.s.

Il est proposé que la modulation des indemnités liées à la présence des élus soit suspendue le temps de l'état d'urgence en respect des règles sanitaires, la présence des élus au sein des assemblées délibérantes peut être limitée.

Par ailleurs, la notion d'excusé pourra être retenue pour M. Serne.

Toutefois, ni le code général des collectivités territoriales, ni l'article 34 du règlement intérieur ne précise que les élus ayant donné une procuration doivent nécessairement être excusés. Les modalités d'excuse ne sont transmises qu'en cas d'absence dans le cadre du dispositif de modulation des indemnités d'élus.

Le maire propose que le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2020 soit modifié afin d'ajouter la notion d'excusé pour M. Serne.

ADOpte (UNANIMITÉ)

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2020 est modifié afin d'ajouter la notion d'excusé pour M. Serne.

2. M. Pierre Serne (conseiller municipal – MOVICO) souhaite que soit indiqué au PV qu'un vœu en faveur d'un moratoire et d'un débat sur la 5G avait été déposé dans les délais.

REJET (A la majorité par 54 voix contre, 1 voix pour : Pierre SERNE)

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2020 n'est pas modifié en ce sens.

3. M. Pierre Serne (conseiller municipal – MOVICO) souhaite savoir quand sera apportée la réponse à la question orale en date du 30 septembre 2020.

ADOpte (UNANIMITÉ)

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2020 est modifié afin d'ajouter la réponse à la question orale apportée par Mme Halima Menhoudj :

*« La vie en foyer de travailleurs migrants, les parcours personnels accidentés, les conditions de travail précaires et les rythmes décalés de nombreux résidents fragilisent leur santé et accélèrent leur vieillissement.*

*Notre engagement politique nous pousse à considérer qu'il est parfaitement indigne de laisser quiconque vivre dans l'insalubrité et l'insécurité. La lutte contre le logement insalubre est une des grandes priorités de la majorité municipale, destinée à protéger la sécurité et la santé des occupants. Le droit au logement devrait être une cause nationale ; il serait alors indispensable de lui assortir le droit au logement digne !*

*Le foyer de travailleurs migrants Bara, bâti en 1968, était l'un des plus anciens « dortoirs » de France. L'engagement politique et la ténacité de quelques-uns ont eu raison de l'intransigeance administrative : ainsi a pu être engagé en 2013 un protocole avec l'Etat et le gestionnaire, et bouclé en 2018 avec la fermeture du foyer ex Bara. Le nouveau foyer Bara sera reconstruit sur le site historique (160 logements) avec quatre sites de desserrement. Le protocole initial prévoyait 500 logements : demain ce sont 526 qui sortiront de terre !*

*Les sites Voltaire et Hayeps fonctionnent bien. Ces résidences sociales accueillent aujourd'hui à elles deux 157 résidents auxquels elles offrent des conditions d'accueil agréables et confortables. Par ailleurs, comme vous avez dû l'apprendre, 120 résidents de l'ex-foyer Bara viennent de s'installer dans la résidence sociale Etienne Marcel (120 logements). Ce site a connu du retard dans sa réalisation ; il a fait l'objet d'un recours aujourd'hui débouté, comme le site Emile Zola (89 studios) qui, à son tour, a été concerné par la même procédure avec pour conséquence un report des travaux d'au moins 8 à 12 mois. Enfin le confinement a longuement interrompu la poursuite des chantiers en cours.*

*Aujourd'hui, c'est le foyer Rochebrune, ouvert en 1969 - il y a 51 ans, qui se trouve dans une situation préoccupante. Aucuns travaux d'envergure n'y ont été réalisés, alors même que dès les premières années, la capacité d'accueil avait été largement dépassée, et que les conditions de vie n'ont, depuis, jamais cessé de se dégrader. Il est aujourd'hui devenu un foyer vétuste et totalement insalubre. Les occupants sont exposés à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité ou à leur santé.*

*Le foyer Rochebrune est inscrit au Plan de Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, comme le foyer Branly. Nous sommes au tout début des engagements pris par les gestionnaires et l'Etat. Nous avons d'ores et déjà demandé aux gestionnaires et à l'Etat de tenir informés les résidents et de se concerter avec eux, et ceci à toutes les étapes du processus de desserrement, du diagnostic social jusqu'au relogement (démolition/reconstruction) et projet social.*

*Nous reviendrons vers vous quand nous en saurons plus sur le lancement concret des projets de desserrement.*

*Concernant le foyer informel des Sorins, comme déjà dit plusieurs fois au collectif et résidents, la convention d'occupation précaire sera évidemment renouvelée en 2021 et sur ce site ! Je m'étonne de votre interpellation à ce sujet.*

Je tiens aussi à rappeler que nous avons engagé un partenariat inédit avec un collectif d'avocats (notamment composé de membres du GISTI et de ADDE - Avocats pour la Défense des Droits des Étrangers). Il apporte un accompagnement juridique et administratif aux personnes sans-papiers et aux résidents ex-Bara, notamment dans leurs démarches de régularisation. Le collectif est intervenu en TA pour mettre en œuvre les voies de recours contre les OQTF. Un Guide de procédure en cas d'arrestation, élaboré par ce collectif d'avocats, a été distribué aux résidents de l'ex-foyer Bara et des Sorins afin que chacun puisse être informé de ses droits.

Comme déjà évoqué à plusieurs reprises, la crise sanitaire a révélé et accentué d'autres crises : sociale, alimentaire et administrative.

Pour rappel, dès les premiers jours de la crise au printemps 2020, le service public montreuillois, la Direction de la Santé, son C.C.A.S et ses agents se sont mobilisés aux côtés des plus précaires. Les agents de notre service public ont été réactifs, solidaires, engagés et combattifs, notamment avec :

- l'organisation en partenariat avec des citoyen.nes bénévoles et des associations, de distributions alimentaires, de kits d'hygiène et de masques en tissu à destination des résidents du foyer des Sorins, du squat Stalingrad et de plusieurs autres foyers, et avec une attention particulière en direction des Chibanis.

- l'ouverture de permanences médicales dans l'ensemble des foyers de travailleurs en lien avec les gestionnaires, la Direction de la Santé de la Ville de Montreuil, l'ARS et Médecins sans Frontières.

Aujourd'hui, nous avons renforcé nos actions et enclenché de nouveaux partenariats pour un accès à l'alimentation, à la santé, aux soins et aux droits.

En dehors de la crise sanitaire mais de manière plus intense depuis la sortie du confinement, le service Intégration accueille et accompagne les résidents des foyers sur les plans administratif et linguistique grâce à son réseau d'écrivains publics mobilisés au cœur des quartiers. Plus de 40 permanences hebdomadaires d'écrivains publics bénévoles et professionnels couvrent le territoire de la Ville de Montreuil. Ces derniers se déplacent avec les résidents des foyers si nécessaire - notamment lorsque la barrière de la langue fait obstacle au bon suivi des dossiers administratifs. Plusieurs permanences d'écrivains public pilotées par la Ville sont aussi installées dans des foyers (trois notamment au foyer le Nouveau Centenaire), au plus proche des résidents. Il y a quasiment plus aucun poste de travailleur social dans les foyers de travailleurs migrants et/ou résidences sociales. Ces postes supprimés par les gestionnaires posent de nombreux problèmes aux résidents, et nous avons bien évidemment alerté et continuons de le faire lors de comité de pilotage. Suite à nos nombreuses alertes, les gestionnaires Coallia et Adoma se sont remobilisés sur la problématique, et prévoit d'ouvrir de nouveaux postes dans les prochains mois.

Les inscriptions des résidents des foyers aux cours de français ont augmenté fortement depuis le déconfinement ; des sessions supplémentaires ont été ouvertes pour faire face à cette demande croissante.

Ces dispositifs pilotés par la Ville sont primordiaux. On ne rappellera jamais assez que la faible maîtrise de la langue française conjugée à la complexité administrative et juridique de certains services de droit commun, accentue le risque de perte de droits.

Dans la continuité des opérations de santé durant la crise sanitaire, le service Intégration, Égalité et Populations migrantes ainsi que la direction de la Santé, en accord et concertation avec les résidents des foyers, lancent un plan annuel d'actions sur la vaccination, les dépistages et les consultations dans les foyers et résidences sociales.

Pour montrer leurs effets, les interventions sanitaires dans les foyers doivent pouvoir se déployer à long terme et dans la régularité.

Mais aussi de nouvelles livraisons de repas ont lieu depuis la mi-août dans le cadre d'un programme d'aide alimentaire piloté par Baluchon. Les bénéficiaires sont essentiellement des personnes âgées, des Chibanis, mais aussi des personnes en situation de précarité aiguë - ceci pour 116 personnes jusqu'au 31 décembre prochain. Ce portage de repas sera très certainement renouvelé en 2021, nous y travaillons dans ce sens.

Toujours sur la lutte contre la précarité alimentaire, un nouveau partenariat verra très prochainement le jour avec les Cuistots migrants et la Fondation Abbé Pierre, soit la livraison de plus de 350 repas par jour en direction de personnes sans-papiers, isolées, vieillissantes et précaires.

La liste de toutes les actions portés par la Ville est longue, et d'autres vont se mettre en place dans les prochaines semaines. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors d'un prochain conseil municipal. Par ailleurs, comme vous le savez, le Maire a formellement alerté à plusieurs reprises les autorités préfectorales sur la situation extrêmement préoccupante des lieux d'hébergement collectifs et précaires présents en nombre à Montreuil : campements de familles roms, squats divers regroupant plusieurs dizaines, voire centaines de personnes, foyers informels et foyers de travailleurs migrants en situation de sur-occupation. Cette réponse m'ouvre aussi l'occasion d'adresser mes remerciements les plus sincères à notre Direction générale, au service Intégration, Égalité et Populations migrantes, à la Direction de la Santé et au CCAS, qui font face aux difficultés avec responsabilité, détermination et compétence.

Je vous remercie de votre attention. »

#### 4. M. Pierre Serne (conseiller municipal – MOVICO) souhaite que des modifications soient apportées dans le paragraphe suivant

« S'agissant de la délibération n°34 relative à la présentation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2019 du Fonds de dotation Montreuil Solidaire, M. Serne souhaite que soit mentionné que le conseil municipal n'a pas pris acte dans la mesure où la mise au vote a été expressément refusée par le maire en séance. Dans la mesure où M. Serne a formé un recours gracieux auprès du maire contre ce qu'il considère être une délibération du conseil municipal et celui-ci étant en cours d'instruction, le maire n'a fait aucun commentaire sur ce point. Il est ajouté donc au PV qu'il y a eu un débat sur la notion de prendre acte d'un rapport et la nécessité de sa mise aux voix et que M. Serne n'était pas d'accord avec l'analyse du maire considérant que la délibération 34 n'était pas une délibération et ne requerrait ainsi pas de vote. Plusieurs conseillers municipaux ont manifesté leurs doutes sur l'absence de vote sur la prise d'acte de la présentation du rapport d'activité et des comptes 2019 du Fonds de dotation et expliqué qu'en cas de vote ils seraient abstenus ou auraient voté contre. »

REJET (A la majorité par 54 voix contre, 1 voix pour : Pierre SERNE)

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2020 n'est pas modifié en ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

54 voix pour

1 voix contre : Pierre SERNE

Le procès-verbal modifié de la séance du 4 novembre 2020 est approuvé.

## — Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Mesdames, Messieurs les Élu-e-s, chers Montreuillois-e-s,

Montreuil a du cœur, les bonnes volontés sont légions, les combats sont nombreux et les Montreuillois sont solidaires en temps normal et temps de crise.

La crise sanitaire nous a mis à rude épreuve, de nombreux Montreuillois ont joué un rôle bienveillant, par un mot, un geste les uns envers les autres. Engagé envers les plus précarisés, la municipalité, les agents du service public ont mis en œuvre de nombreuses actions depuis le second confinement.

Montreuil est la seule ville du département à mettre à disposition un gymnase pour les femmes sans abri, dans le cadre du dispositif « grand froid », et ce malgré le contexte sanitaire, un deuxième lieu sera mis à disposition des femmes victimes de violence.

Montreuil n'a pas hésité à :

— adopter le dispositif des casiers solidaires, proposé par Emmaüs, 12 nouveaux ont été installés rue de Paris, permettant aux sans-abris de bénéficier d'un accompagnement social.

— financer la livraison de repas et de kit d'hygiène pour les sans-papiers ;

— collecter pour les enfants des jouets, ces jouets seront distribués à Noël, par le SAMU social de Paris.

— mettre en place une aide alimentaire par le CCAS.

Montreuil a du cœur et s'engage, il y a 3000 drapeaux sur les fenêtres et balcons de Montreuil en soutien au personnel hospitalier, et cela porte ses fruits, on a eu une garantie de l'ARS sur la reprise en partie de la dette.

Nous visons plus, en demandant la reprise totale des 98 millions d'euros pour permettre à l'hôpital Intercommunal de reprendre ses investissements et recrutements pour accueillir dans les meilleures conditions un bassin de 400 000 habitants.

Pour les commerçants, s'ils ont pu rouvrir depuis samedi, nous allons prendre de nouvelles mesures pour les soutenir.

L'année fut difficile, malgré les incertitudes, la municipalité ne renoncera pas aux valeurs, missions que vous lui avez confié.

Nous travaillons à la mise en œuvre des projets politiques, dossiers durables malgré le contexte sanitaire tendu : cantine, alimentation, rénovation urbaine...

Pour cette fin d'année je souhaite remercier l'ensemble des élus, les collaborateurs, l'administration pour ses missions d'intérêt général.

Je vous vous assure notre soutien total, pour ces fêtes de fin d'année, et vous souhaite à tous et à tous de belles fêtes »

## — Intervention de M. Florian Vigneron – adjoint au maire délégué aux affaires sociales, aux solidarités et au cimetière

« Monsieur le maire, je voulais juste préciser que cette aide qui a fait l'objet d'une communication dans le journal municipal notamment est une aide spéciale « Covid » à destination principalement des personnes et des familles qui ont perdu des ressources du fait de l'épidémie. Ceux qui travaillaient avec en ligne de mire les artistes, les employés des restaurants et des bars, les travailleurs sans papiers qui sont largement empêchés. Il faut insister sur le fait que c'est une aide reconductible comme pour les aides de l'État. Une volonté forte de ne pas s'inscrire dans la durée et surtout de pouvoir réorienter les familles qui font appel au CCAS à travers cette aide et lutter contre un phénomène que l'on connaît toutes et tous et qui est un problème dans un certain nombre de nos quartiers :

- le non recours au droit et refaire le lien avec les dispositifs de droit commun pour faire les ouvertures de droits ou en tout cas vérifier que tous les droits sont bien ouverts et donc pouvoir aider dans la durée les ménages.

Redire évidemment avec vous Monsieur le maire à quel point on peut remercier les agents qui sont là, malgré une grosse perte d'activité et qui soutiennent ce dispositif, redire que malgré tout depuis le démarrage de cette aide le 12 novembre 2020 : 250 demandes ont été déposés, 184 dossiers ont été présentés. Un peu plus de 50 ont été réorientés. Le montant de 25 000 euros qui a été accordé pour l'instant est donc pour les 184 dossiers.

Juste un deuxième point concernant cette aide évidemment ça ne se fait pas au détriment de tous les dispositifs qui sont à côté notamment les aides exceptionnelles que l'on connaît bien maintenant au CCAS et sur lequel on voit effectivement un regain d'intérêt des Montreuillois et évidemment que cela ne se fait pas au détriment des aides financières que l'on propose à la ville et au CCAS. Puisqu'on parle des distributions de denrées alimentaires, la fabrication, la distribution de pain, les distributions dans les campements ou dans les foyers... quand on met tout ça bout à bout cette multitude de dispositifs on arrive à un chiffre qui est conséquent. L'intervention de la ville, l'intervention du CCAS, l'intervention des associations d'aide et différents collectifs d'habitants ont aidé pendant le premier confinement et continuent à aider en grande partie 15 % des familles montreuilloises qui ont pu disposer bénéficier au moins d'un dispositif. Merci beaucoup. »

## — Intervention de M. Frédéric Molossi – adjoint au maire délégué aux commerces, aux marchés et aux relations avec les cultes

« Monsieur le maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Quelques mots d'abord pour rappeler qu' à Montreuil nous avons pas loin de 3000 artisans et commerçants qui sont répertoriés sur les fichiers de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers d'Artisanat de Seine-Saint-Denis. Ces chiffres pour rappeler et recontextualiser le sujet sur lequel je suis invité à intervenir ce soir dans le cadre de la pandémie et des dispositions prises par la municipalité. Je voudrais, dans mon propos introductif, avant de revenir plus dans le détail sur ces différentes mesures avoir peut-être une pensée un peu particulière ce soir en direction des propriétaires ou gérants de bars et de restaurants qui ont connu non seulement le premier confinement au printemps dernier qui s'était lui-même vu déjà prolongé par rapport aux autres commerces et qui depuis la fin du mois d'octobre avec une perspective hypothétique au 20 janvier prochain, sont de nouveau aujourd'hui dans une situation particulièrement difficile puisque toujours contraints à la fermeture.

Durant cette période la municipalité a essayé d'apporter un certain nombre de réponses et de soutien effectif à l'ensemble des commerçants de notre territoire. Lors du premier confinement nous avons, avec la CCI, mis à disposition sur l'ensemble des réseaux sociaux de la ville, une carte interactive qui a permis à de très nombreux Montreuillois de pouvoir s'y référer et de voir quels étaient les commerces qui permettaient de la commande et retrait sur site ou de la livraison à domicile. Nous avons immédiatement en relation étroite avec le service de développement économique d'Est Ensemble qui a mis en place un guichet unique pour permettre qu'ils accèdent aux différents dispositifs d'aide notamment gouvernementales ou même d'Est Ensemble. Nous avons essayé à chaque fois de les accompagner au mieux. Au lendemain de ce premier confinement nous avons étendu et autorisé l'extension ou la création de terrasses gratuitement durant la période qui nous conduisait de la période de déconfinement jusqu'au 30 octobre dernier et en même temps profiter de cette opportunité pour introduire une charte de bon voisinage et du respect bien évidemment du protocole sanitaire en s'inspirant de pratiques y compris en cours dans d'autres villes que la nôtre.

Depuis la fin du mois d'octobre nous avons réagi le plus vite c'est-à-dire que dès le lendemain même des annonces présidentielles nous avons été en situation de

- s'adresser à près de 2000 commerçants et artisans de la ville par voie dématérialisée pour de nouveaux réactualiser la fameuse carte interactive à laquelle je faisais allusion dont nous avons par ailleurs très largement diffusé l'information sur l'ensemble des supports pour

- que les Montreuilloises et les Montreuillois s'en emparent.
- retravaillé toujours en lien étroit avec Est Ensemble à la diffusion des différentes informations pratiques mises en œuvre toujours dans la perspective d'obtenir au plus vite les aides de l'état en cours.
- remis en relation étroite avec la CCI qui a elle-même mis en place un dispositif particulier d'urgence pour l'accompagnement à la constitution des dossiers des demandes d'aide en direction des différents commerçants ou artisans.
- mis en place les rendez-vous, à travers là encore une web conférence, avec cette fois l'ensemble des présidents des associations de commerçants et des représentants d'un certain nombre de centres commerciaux. Cela a débouché sur une campagne je crois très proactive de communication avec à la fois l'édition d'affiches, mais également de bâches qui reprenaient le slogan « Montreuil au du cœur, soutenons le commerce local » pour sensibiliser les Montreuilloises et les Montreuillois
- beaucoup communiqué en valorisant le « click & collect » pour reprendre l'expression utilisée.

Tout ça pour vous dire que nous avons tenté dans une période très compliquée, très difficile, d'être aux côtés de celles et ceux qui ont subi de plein fouet cette pandémie et ses conséquences.

J'ajoute à ces quelques éléments le fait que nous avons en 2020 procédé à l'abatement de 25 % de la quittance annuelle d'autorisation de l'occupation du domaine public pour l'ensemble des commerçants qui occupent ce domaine public que nous avons également eu la même disposition pour les food trucks qui travaillent sur le territoire municipal. Par ailleurs je le disais encore une fois beaucoup insisté, beaucoup travaillé avec les services d'Est Ensemble auquel je souhaite leur rendre un hommage particulier en ces circonstances sur le secteur développement économique. Sans doute avons-nous encore à nous améliorer mais je dirais que le paradoxe de cette situation c'est qu'elle a contribué aussi à donner une dimension qu'elle n'avait pas jusqu'à présent service municipal en charge du suivi du commerce notamment se dotant d'outils plus performants de communication avec une réactivité dont je tiens à souligner vraiment la qualité aussi bien dans l'action que dans l'écoute qui a été la leur pendant toute cette période et qui continuera d'être la leur dans les périodes à venir.

Donc je ne peux pas ne pas conclure sans inviter, à quelques jours des fêtes de fin d'année qui sont une période particulière où chacun aspire à la fois à maintenir un aspect festif et puis en même temps à faire plaisir à soi-même et aux autres, à ceux que nous aimons et bien de à nouveau renouveler mon appel aux Montreuilloises et Montreuillois l'occasion de cette séance du conseil municipal pour que dans les jours et les semaines qui viennent ils consomment local, ils consomment « commerce de proximité ». Je crois que nous leur devons bien ça et je sais pouvoir compter sur la mobilisation de chacune et chacun d'entre vous. Les Montreuillois sont toujours au rendez-vous de la solidarité. Merci. »

### — Intervention de M. Olivier Madaule – adjoint au maire délégué à la santé

« Bonjour à tous. Chers Montreuilloises et Montreuillois, Chers collègues,

Je vais dire ici quelques mots d'abord sur la situation sanitaire et puis pour se projeter un petit peu sur les tests et sur la vaccination.

D'abord sur la situation sanitaire avec d'abord notre département qui affiche des taux d'incidence et de positivité qui sont en forte baisse de 140 à 80 cas pour dix mille habitants mais qui reste quand même supérieur aux valeurs régionales et avec une situation qui est particulière c'est que malgré tout l'incidence chez les plus de 65 ans demeure élevée. Par contre, effectivement chez les moins de 60 ans on remarque une baisse importante du taux d'incidence donc ça c'est quand même un point qui est positif.

En ce qui concerne les établissements de santé si la baisse se poursuit les niveaux d'occupation demeurent élevés par exemple au CHI, sur les 12 lits d'urgence, il y a encore 10 lits qui sont réservés à des patients Covid ce qui reste un taux important et puis il y a quand même 47 patients au CHI à l'heure actuelle qui sont atteints du Covid. Coté personnel soignant au sein du CHI on a constaté beaucoup d'arrêts de travail et je crois qu'il faut profiter ici d'être réunis en conseil municipal pour à nouveau renouveler le soutien aux soignants du CHI, aux soignants des centres municipaux de santé et puis aux médecins libéraux, car les trois ont bien travaillé en équipe. Il y a du mieux dans la situation néanmoins il va falloir qu'on reste mobilisés, en continuant à respecter les gestes barrières d'autant que beaucoup d'acteurs de terrain alertent sur la possibilité d'une troisième vague en janvier même si on n'arrive pas pour l'instant à quantifier sa hauteur et sa force. Donc restons mobilisés et pour ça c'est vrai qu'il y a deux aspects qui vont être importants dans la période à venir c'est d'abord les tests.

Les tests, avec on sait les tests PCR et les tests antigéniques. Avec les tests PCR, qui ont pour particularité d'être quand même plus efficaces. A l'heure actuelle sur la ville de Montreuil on n'est plus du tout dans la situation de tension qu'on a pu vivre il y a quelques semaines puisqu'il devient finalement assez facile de se faire tester. On n'a plus besoin d'ordonnance, il y a trois lieux où se faire tester dont le CHI le matin avec ou sans rendez-vous c'est très facile d'obtenir un rendez-vous. Il y a le laboratoire Bioclinic avec lequel la ville a, dès le début de la crise, passé un partenariat, qui est installé maintenant 2 rue Jules Ferry qui aussi peut pratiquer des tests PCR et puis il y a le Laboratoire Biogroup Paul-Vaillant-Couturier donc possibilité maintenant de faire des tests PCR relativement facilement avec le fait quand même quand on parle des différentes actions qu'on a mené, on a aussi mené des actions notamment dans le foyer ADEF des Grands Pêcheurs des tests PCR auprès des résidents.

Et puis les tests antigéniques on sait qu'ils seront dans les pharmacies et avec la politique de la ville de ces dernières semaines a été de faciliter les autorisations de voirie pour toutes les pharmacies qui en faisait la demande, qui ont voulu installer un barnum pour pouvoir faire les tests antigéniques.

Dernier aspect dont je voulais parler c'est la question de la vaccination. Alors c'est vrai que pour l'instant on a quand même beaucoup d'inconnus encore qui persistent. Donc on se rappelle que l'attente de l'autorisation sur le marché des vaccins n'a pas été encore effective. En tout cas en Europe, le feu vert sera donné par l'Agence européenne des médicaments (EMA). Quand il y aura donc des éléments scientifiques qui auront été amenés à cette agence qui est composée de médecins pour que ces vaccins soient efficaces et sans risques important pour la population. Donc on sait qu'à l'heure actuelle il existe des contraintes de stockage notamment de température, qu'il existe aussi des contraintes de dosage pour l'instant les flacons font cinq ou dix doses et donc l'idée ça va être dans un premier temps d'organiser des séances de vaccination de manière ciblée. En mai normalement il y aura un vaccin plus facile à utiliser qui sera sur le marché. Le gouvernement a prévu d'associer les collectivités à la campagne de vaccination pour l'instant on n'a pas d'éléments précis sur ça. Évidemment on y prendra toute notre part. Et juste quelques éléments pour rappeler donc quels seront les premiers éléments donc en janvier. Dans la phase initiale des gens qui vont être testés seront les personnes qui travaillent en EHPAD, les professionnels de santé de plus de 65 ans qui ont des risques et puis les résidents en EHPAD. Dans la seconde phase, ce seront les personnes âgées de plus de 75 ans et les personnes qui sont âgées de 65 à 74 ans en priorisant les risques. Et donc voilà le processus de vaccination qui va être mis en place et donc bien évidemment on informera le conseil municipal de la place que la ville de Montreuil prendra dans cette campagne de vaccination. Je vous remercie. »

### — Intervention de M. Pierre Serne – conseiller municipal MOVICO

« Monsieur le maire, j'imagine qu'on a un temps là pour réagir à ces interventions liminaires. J'aurais voulu juste vraiment..., je vous en conjure porter le masque là pendant cette séance. Je suis venu alors que normalement je devrais être confiné totalement parce que c'est ça ou ne pas exercer mon mandat d'élu. Mais c'est en particulier quand on parle qu'il faut le porter parce que c'est le moment où on émet le plus de choses

aérosols et on est dans une pièce qui est certes grande mais qui est fermée, qui n'a pas de fenêtre et ce serait vraiment bien si vraiment on pouvait basculer au moins en partie en visioconférence comme ça se fait maintenant pratiquement partout en France. Ce serait vraiment bien. On a parlé de l'épidémie évidemment je rejoins l'essentiel de ce qui a été dit sur les souffrances actuelles qui frappent notre ville comme ailleurs peut-être plus que certains endroits.

Il y a des populations qui sont plus touchées que d'autres et comme je ne sais pas à quelle heure la question que je souhaite poser sur les migrants et qui parle notamment du 138 Stalingrad. Je pense que la situation sanitaire actuelle au 138 est absolument dramatique et que en plus de tout le reste l'absence d'électricité pratiquement en permanence rend avec les températures actuelles et la situation actuelle les choses vraiment très graves. Et on va finir vraiment avec un drame et je sais bien qu'on peut estimer que c'est du rôle d'untel ou untel mais à un moment on a des personnes qui vivent sur notre territoire et qui sont dans une situation humaine de détresse et vraiment il faut faire quelque chose pour cette électricité. Globalement j'avais posé la question lors d'un précédent conseil municipal sur les dispositifs sociaux particuliers qui pouvaient ou allaient être mis en place pour faire face à la montée actuelle et qui risque d'être encore pire en 2021 des basculements dans la pauvreté voire dans la précarité de toute une partie de la population. Il y a des licenciements alors c'est pas toujours aussi visible qu'un plan social, mais il y a aussi des licenciements économiques. Le chômage partiel a eu un temps un effet tampon mais c'est en train de moins en moins de le faire et quand on voit l'augmentation des chiffres du RSA, enfin des bénéficiaires du RSA, déjà dans les départements on peut s'attendre à une vague vraiment forte sur laquelle évidemment chacun fera, selon ses compétences et à sa hauteur, mais j'aimerais bien qu'à un moment on puisse savoir en détail les types de filets sociaux, particuliers et nouveaux, qui pourraient être mis en place pour réagir dans l'urgence à des situations de détresse. J'aimerais ajouter une chose qui s'apparente un peu un rappel au règlement je sais que ce n'est pas de la procédure pour de la procédure, là je fais une petite dédicace à Yannig, qui a l'air de trouver que sur Twitter, je fais beaucoup de rappel de règlements et de procédure mais à un moment vous avez fait des grandes déclarations au moment du vote du règlement intérieur sur votre attente et même avant sur votre intention de respecter l'opposition, de respecter le droit des élus et d'appliquer le règlement intérieur dans tout ce qu'il avait qui permettait le travail des élus y compris des 4 élus d'opposition. La façon dont sont traitées en conférence des présidents donc on renvoie la responsabilité à la conférence des présidents mais c'est pas elle qui fixe l'ordre du jour. La façon dont des vœux sont purement et simplement rayés d'un trait de plume en opportunité politique non pas en disant il y a un ordre du jour trop important on reporte au conseil d'après mais en opportunité politique en disant « bah non c'est pas intéressant votre truc » ou « la majorité fait déjà donc l'opposition n'a rien à dire là-dessus » je n'ai jamais vu ça et c'est parfaitement illégal. Je veux bien qu'il y ait des choses dans le règlement intérieur, mais il n'est pas plus fort que le Code Général des Collectivités Territoriales. Moyennant quoi, en plus en prévenant quelques heures seulement avant un conseil, que des vœux qui ont été déposés ne seront pas traités en séance il reste à la disposition des élus d'opposition pas grand-chose en fait pour s'exprimer et pour agir. Et du coup enfin voilà ne soyez pas étonné que pendant cette séance il y ait beaucoup d'amendements. On aurait pu, si on avait pu discuter et s'il y avait eu un respect de l'opposition un peu plus important, faire peut-être autrement mais comme l'a dit une personnalité dont je vous donnerai le nom à la fin : « Comme les avocats qui jettent leurs robes ou les professeurs qui jettent leurs manuels, nous jetons nos amendements pour montrer notre opposition » C'est du « Alexis Corbière » Ça devrait vous plaire. »

#### — Intervention de Mme Murielle Mazé – conseillère municipale Montreuil Libre – Union de la droite et du centre

« Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, Chères Montreuilloises et Chers Montreuillois,

Je suis désolée, je vais un peu casser l'ambiance de l'autosatisfaction et de l'autocongratulation de cette majorité en parlant d'un autre sujet parce que les vieilles pratiques ont la vie dure, et en anticipation des délibérations qui vont suivre dans ce conseil, je note qu'à nouveau, vous allez nous demander de voter des subventions à des associations. A plusieurs reprises sans présentation de statuts, de la comptabilité et sans rapport d'activité qui aurait permis de justifier l'intérêt général des actions passées.

Ces pratiques institutionnalisées à Montreuil portent un nom : le clientélisme. Ce favoritisme se traduit par l'attribution d'argent public avant et après les élections à des structures permettant ainsi une mainmise sur les électeurs et une récompense pour allégeance. La faveur injustifiée octroyée politise la population en exploitant l'argent public (ressources fiscales, dotations d'État et autres acteurs politiques). Le copinage politique assure la survie d'un système aux pratiques anti-démocratiques. Ces échanges argent contre votes se font sous une fausse justification de liens d'amitié ou d'actions de solidarité. Quand une minorité active s'exprime ainsi, une autre est réduite au silence. C'est par le vote contre ces dysfonctionnements que les citoyens peuvent rétablir les fondamentaux de la démocratie. Ne pas le faire revient à cautionner la survie d'un système scandaleux où clientélisme et corruption s'imbriquent.

Montreuil est entachée de ce fléau. Une élection n'est validée que si un certain seuil de voix est atteint. Il n'a été dépassé que de 259 voix sur 59 101 électeurs permettant ainsi une élection du maire au 1<sup>er</sup> tour. Si le jeu démocratique s'était exercé de façon saine, les Montreuilloises et les Montreuillois auraient bénéficié d'un second tour et ainsi eu la possibilité du choix d'un autre maire. C'est bien le clientélisme autorisé et impuni qui au final a gagné.

Pour aller plus loin, prendre de la hauteur et donner une vision d'ensemble à nos concitoyens, n'oublions pas que si la Seine-Saint-Denis est le département au plus fort taux d'abstention, ce n'est pas un hasard. C'est le résultat de l'usure face à ces pratiques qui suscitent un fort découragement et un sentiment de résignation et d'impuissance. Il est de notre devoir d'élus de redonner espoir et d'affirmer haut et fort que l'éthique et la probité peuvent exister en politique, dans l'intérêt général et pour le bien de tous.

Certains ne croiront pas en mes propos, preuve des dégâts occasionnés depuis des décennies, mais à ceux qui peuvent l'entendre, je dirais « Ne baissez pas les bras ».

Aujourd'hui, c'est la presse via Le Point qui nous informe d'une plainte qui témoigne à nouveau de l'ampleur des manœuvres clientélistes. Des particuliers ont vu leur bien spolié par le biais d'une préemption de terrain. Sur une valeur de 800 000 €, un terrain ayant trouvé acheteur se trouve préempté pour une valeur de 400 000 €. Le tribunal administratif a donné tort à cette action abusive, cela étant confirmé par la cour d'appel de Versailles.

Cette action est doublement scandaleuse : l'atteinte au droit à la propriété privée et l'atteinte au principe constitutionnel de laïcité, l'appropriation de ce bien étant faite par la municipalité pour honorer une promesse électorale à un lieu de culte, contrevenant ainsi à la séparation des pouvoirs et à l'interdiction de financer des lieux de cultes par de l'argent public. Votre action Monsieur le maire ayant été jugée illégale par les tribunaux va vous contraindre à dédommager les propriétaires sur les fonds publics, c'est-à-dire sur le bien commun à nous tous concitoyens montreuillois.

Vos pratiques politiques, Monsieur le maire, sont en permanence abusives, manipulatoires et anti-démocratiques. Elles sont d'un autre âge et malgré tout portent atteinte à la démocratie en décourageant l'élan citoyen et en nuisant à la foi en la justice républicaine, notamment des plus fragiles. La lutte du pot de terre contre le pot de fer est un challenge trop élevé pour la plupart et notamment ceux qui s'estiment être les oubliés de la République. Il est de notre devoir de dénoncer et de résister pour faire vivre la vraie règle de droit.

Par ailleurs, ayant eu l'information par voie de presse, nous approuvons l'équipement des caméras-piétons validée par le président de la République et souhaitons savoir quel est l'effectif précis des policiers municipaux aujourd'hui.

Enfin, nous souhaitons savoir ce qu'il en est de votre promesse de campagne concernant la gratuité de la cantine scolaire.

Je vous remercie. »

## — Intervention de Mme Choukri Yonis – conseillère municipale MOVICO

« Ce soir le conseil municipal va aborder des sujets importants pour les Montreuilloises et les Montreuillois. Hélas, bien souvent, les délibérations soumises au vote sont en elles-mêmes limitées et je regrette que les décisions importantes sur ces mêmes sujets soient prises en dehors de cette assemblée. Pour éclairer mes propos, je vais prendre quelques exemples.

La santé tout d'abord.

Monsieur le maire, vous soumettez au vote une convention avec le conseil départemental d'un montant de 4 371 €, relative à l'amélioration de la santé bucco-dentaire à Montreuil.

Cela représente moins de 0,002 % des recettes municipales. C'est toujours ça de pris me direz-vous, mais franchement, pour une ville de 110 000 habitants, est-ce à la hauteur des enjeux de santé publique, quand on connaît la situation notamment des jeunes et des plus démunis ?

A côté de cela, vous avez décidé, sans vote au conseil municipal, ni même le moindre débat avec les Montreuilloises et les Montreuillois :

— de fermer le centre municipal de santé du Bel air,

— de fermer la PMI Daniel Renoult (et là en plein accord avec le conseil départemental),

— de fermer la maison médicale de garde dans le bas Montreuil et vous ne faites rien pour la rouvrir, ni pour obtenir une antenne dans le Haut Montreuil.

Là ce sont des décisions majeures, qui ont des conséquences lourdes pour les Montreuillois et qui sont d'une bien autre ampleur budgétaire que les 4 371 € dont vous allez vous féliciter ce soir.

Je vais poursuivre ma démonstration en vous parlant **des personnes âgées**.

Vous nous soumettez ce soir une convention de partenariat entre le Département et la Ville, permettant l'évaluation médico-sociale précoce de personnes âgées fragilisées. On comprend que le Département restructure ses services et délègue, moyennant une convention de 61 139 €, les évaluations médico-sociales des personnes âgées aux services de la ville. La ville étant l'échelon de proximité, on pourrait se dire que c'est une bonne initiative. Mais quand on connaît les manques de moyens et la fragilité de notre propre service municipal en la matière depuis plusieurs années, on peut craindre de nombreuses difficultés à venir.

Je vais poursuivre la démonstration en vous parlant de **la jeunesse**.

Nous allons ce soir nous prononcer sur des conventions avec l'État s'agissant du dispositif des « colos apprenantes ». Je voterai pour bien entendu ces conventions, mais avec le sentiment que là aussi nous sommes très loin du vrai débat que nous devrions avoir au sein de cette assemblée.

Depuis l'installation de notre assemblée en mai dernier, je ne cesse d'interpeller votre majorité sur sa vision de la situation et sur les politiques publiques à destination des jeunes.

Des dispositifs Ville à destination des jeunes existent, me direz-vous. Simplement, la jeunesse montreuilloise est loin d'être uniforme. Il y a une partie de la jeunesse, celle qui en réalité a le moins besoin de l'intervention de la ville pour se construire qui a compris comment mobiliser efficacement les dispositifs ville et c'est tant mieux. A côté de cela, il y a les financements d'associations intervenant au niveau de l'accompagnement des jeunes en très grande fragilité et c'est très bien. Ce n'est pas de ces 2 catégories de jeunes dont je veux parler. Je veux parler de la grande majorité de ces jeunes qui ne sont ni favorisés ni extrêmement fragilisés.

Je parle de ces jeunes qui s'en sortaient hier et qui, aujourd'hui, de par la situation, peuvent se retrouver en situation de décrochage. Que fait-on pour eux pour éviter la bascule ? Il faut d'urgence donner une bien plus grande dimension à la lutte contre le décrochage scolaire. Ce n'était vraiment pas le moment de supprimer l'élu délégué spécifiquement à la lutte pour la réussite scolaire et contre le décrochage. Le budget 2020 ne tient pas compte de ces réalités nouvelles. Que prévoyez-vous de faire ? Le conseil municipal n'a-t-il pas à en discuter et à voter un effort supplémentaire en la matière ?

Le sentiment s'accroît parmi les Montreuilloises et les Montreuillois qui suivent nos travaux que le conseil municipal n'est pas le lieu où les choses importantes se décident. Et que les vraies difficultés ne sont que bien rarement traitées en transparence, vertu pourtant essentielle en démocratie.

Pour conclure, je vais parler d'urgence climatique et des mesures écologiques

Dans les discours, tout le monde se dit écologiste. C'est très bien. Passons aux actes.

Ce soir, dans le cadre des avances en investissement que vous nous demandez de voter, il y a 800 000 € pour l'école Odru située dans la ZAC Boissière Accacia.

Très bien. Juste un constat : la conception de l'école Odru est bien loin d'être un modèle en matière d'écologie. Nous avons le même problème dans la nouvelle école Marceau. Ce sont des écoles toutes neuves mais dont les cours sont très minéralisés.

A l'heure où Paris multiplie les cours dites Oasis végétalisées, où des villes comme Pantin ont déjà mis en œuvre de tels aménagements, il est dommage de voir que Montreuil reste à la traîne malgré l'urgence climatique votée en juin 2019.

Il a urgence à changer de rythme et de vision, mettre en pratique ce que d'autres villes ont déjà réalisé, depuis plusieurs années.

Sinon, on finirait par penser que la politique d'affichage écolo l'emporte sur une vraie politique de mise en œuvre d'une transition pourtant de plus en plus nécessaire et urgente.

Toutes ces réalités, de nombreux Montreuilloises et Montreuillois les vivent au quotidien. Le journal municipal ne s'en fait pas l'écho, et s'obstine à décrire la situation comme un conte merveilleux.

On peut toujours désigner un adversaire extérieur, en l'occurrence le gouvernement, mais si c'est un prétexte pour mieux minimiser voire occulter ses propres incapacités à agir juste, cela finit toujours un jour par se voir.

L'hyper-communication n'effacera jamais la réalité. »

## — Éléments de réponse de M. Patrice Bessac – maire de Montreuil

« La majorité municipale travaille dans le respect de l'avis de la minorité. Sur les questions de M. Serne, il sera répondu par Mme Menhoudj lors de sa réponse à la question orale sur les migrants.

Lors du prochain conseil municipal, M. Madaule, pourra développer sa réponse sur la question des centres de santé, et Mme Bertin présentera la politique que nous souhaitons porter sur les questions de sécurité.

Sur la question des cantines, Mme Attia, sur les enjeux alimentaires et Mme Alphonse reviendront aussi sur la question des tarifs.

Concernant les lieux de culte, il y a eu une jurisprudence « Montreuil » depuis les dernières constructions d'une mosquée et d'une synagogue dans le bas Montreuil, car avant l'État n'autorisait pas les collectivités locales à préempter un terrain afin de permettre aux communautés religieuses de construire leur lieu de culte dans des conditions dignes. Le Conseil d'État a toutefois estimé que c'était juste et bonne politique notamment au regard de la laïcité.

Enfin, concernant l'école Odru, c'est une école de haute qualité environnementale reliée à la géothermie comme beaucoup d'immeubles sociaux dans le quartier, économes en énergie, avec une stabilisation des prix pour les habitants ».

### 1. Vœu en soutien à Cemile EMINOĞLU, ancienne maire de Bismil

#### Présentation du vœu par Mme Halima Menhoudj – adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

*« Monsieur le maire, chers collègues, mesdames messieurs, la relation d'amitié entre Montreuil et le peuple Kurde et Turque s'est illustrée par le partenariat avec la ville de Bismil.*

*Celle-ci a permis de nouer une coopération durable et mutuelle dans une région où peu de collectivités étrangères sont présentes. Un protocole de coopération a été signé en 2013 qui a fait de la promotion des droits des femmes un des enjeux essentiels de ce partenariat. Cette coopération doit beaucoup à Cemile EMINOĞLU élue maire de Bismil depuis 2009 et reconnue notamment pour le travail pionnier qu'elle a réalisé avec des organisations de femmes Kurdes en matière de démocratie paritaire. Elle avait eu, lors de ses venues en France, de nombreux échanges avec des parlementaires français. En 2016, Cemile EMINOĞLU a été destituée de manière arbitraire de son rôle de maire par l'État turc. Par la suite, Montreuil apprend l'arrestation et l'emprisonnement de Cemile EMINOĞLU et Resul SARI co-maire de Bismil, démocratiquement élu en mars 2014. Un premier vœu de solidarité a été adopté en conseil municipal par vote du 30 novembre 2016 puis lors du conseil municipal du 13 décembre 2017, la ville de Montreuil a réitéré sa solidarité et son soutien en apprenant le parrainage officiel des co-maires de Bismil et s'engageant par cet acte à faire connaître la situation des élus et de tous les démocrates et progressistes kurdes et turcs. Après une longue période d'emprisonnement et de torture, aujourd'hui Cemile EMINOĞLU pour assurer sa survie toujours menacée, a réussi à fuir la Turquie et à rejoindre le camp de réfugiés de Lavrion en Grèce. La ville de Montreuil défend l'état de droit et les droits humains, à ce titre elle ne peut tolérer que des représentant.e.s élue.s d'une démocratie représentative soient ainsi menacés dans leurs droits fondamentaux. S'agissant d'une ville avec laquelle elle est en situation de coopération, Montreuil veut être particulièrement vigilante pour défendre ses représentants et ses représentantes. La ville, attachée aux valeurs de paix, des droits des femmes, de démocratie, de justice et d'égalité, et de par notre engagement de parrainage, propose au conseil municipal la nomination de Cemile EMINOĞLU militante des droits humains et de l'émancipation des femmes, citoyenne d'honneur de la ville de Montreuil. La ville sollicite l'intervention du ministère des affaires étrangères afin que Cemile EMINOĞLU bénéficie en urgence d'une autorisation d'entrée sur le territoire français au titre du droit d'asile. La ville s'engage à accueillir Cemile EMINOĞLU dans le cadre de l'exercice de son droit d'asile en France et la ville témoigne sa solidarité avec tous les démocrates kurdes et turcs de Turquie et appelle à la libération immédiate de tous les prisonniers politiques de Turquie.*

*Je vous remercie de soutenir ce vœu. »*

#### — Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

*« Merci Monsieur le maire, merci Madame Menhoudj, évidemment je voterai ce vœu, hélas on pourrait en voter à chaque conseil sur les élus et les militants kurdes qui sont toujours pourchassés, discriminés en Turquie. Mais et qui, ces derniers temps sont particulièrement visés et avec des atteintes extrêmement graves non seulement à la démocratie mais à leur intégrité physique puisqu'il y a des combats à peu près permanents dans le Kurdistan turc. Que beaucoup de militants et d'élus destitués sont en grève de la faim et des grèves de la faim très dures puisque il y a eu plusieurs décès d'ores et déjà avec, il faut le dire, une sorte d'indifférence des médias et du monde. C'est donc excellent que nous nous prononcions. En l'occurrence les autorités turques sont sensibles à ce genre de réaction et de mise en avant un peu visible des choses et ça peut donc aider Madame Eminoglu. Je m'interrogeais sur le fait puisque l'on proclame qu'on l'a faite citoyenne d'honneur de la ville de Montreuil, est-ce que ça n'aurait pas plus de force de faire une délibération pour ce faire, à un prochain conseil, parce qu'habituellement ça se fait sous forme de délibérations. Et je vais juste dire une chose quand il y a des vœux comme ça qui devraient faire consensus quand j'avais déposé un vœu sur un sujet qui faisait a priori consensus, au moins dans les rangs de la gauche et des écologistes, vous m'aviez demandé de pouvoir le travailler avec la municipalité et avec les groupes de la majorité. C'est d'ailleurs le premier adjoint qui m'avait fortement suggéré ça. Ce que j'ai fait et manifestement dans l'autre sens on apprend en fait l'existence même de ces vœux au tout dernier moment. Et voilà il y a une asymétrie des formes qui est non seulement pas très élégante mais qui en plus n'est pas très intelligente puisque on pourrait vraiment porter ça de façon totalement unanime »*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

ADOpte le vœu suivant :

*« Montreuil reste attachée à sa relation d'amitié avec les peuples kurde et turc, et a souhaité l'incarner dans un partenariat avec la ville de Bismil (province de Diyarbakir), initié il y a bientôt 10 ans, en 2011.*

*Un Protocole de coopération a donc été signé en 2013 à Bismil et a fait de la promotion des droits des femmes un des enjeux essentiels de ce partenariat, les femmes ayant été durement touchées par les conflits entre l'armée turque et le PKK dans les années 1990, puis par la crise syrienne qui a par ailleurs confronté la ville de Bismil à l'accueil de réfugiés en grand nombre. L'environnement et le développement durable, la jeunesse, la culture font également partie des domaines d'intervention dans lesquels les deux villes ont souhaité développer des échanges, malgré une situation politique et sociale incertaine dans cette région de la Turquie.*

*En réponse à cela, des visites d'échange ont eu lieu entre les deux villes, certaines impliquant également des parlementaires français. Madame Cemile EMINOĞLU et Monsieur Resul SARI étaient alors co-maires, titre adopté dans le cadre d'une mesure expérimentale de parité menée par diverses municipalités kurdes, consistant à partager le pouvoir exécutif de la ville entre un binôme d'une femme et d'un homme, après l'élection de mars 2014.*

*En avril 2016, la ville de Montreuil apprenait l'arrestation et l'emprisonnement de Madame Cemile EMINOĞLU et Monsieur Resul*

SARI, co-maires de Bismil démocratiquement élu.es en mars 2014 (le statut de co-Maire étant issu des dispositions adoptées par les municipalités kurdes pour les élections municipales de 2014, visant à promouvoir un binôme femme-homme à la tête de toutes les municipalités). Madame Cemile EMINOGLU avait déjà effectué un premier mandat en tant que Maire de Bismil et avait à ce titre signé le Protocole de coopération entre les deux villes.

Ces arrestations faisaient suite à leur destitution arbitraire de leurs fonctions de Maires en novembre 2015 et à leur remplacement par des administrateurs de l'Etat, à l'instar d'autres municipalités kurdes.

Lors du Conseil municipal du 30 novembre 2016, la Ville de Montreuil a adopté un vœu pour témoigner sa solidarité et son soutien à tous les démocrates et les progressistes de Turquie, suites aux nombreuses arrestations d'opposants en Turquie depuis la proclamation de l'état d'urgence dans le pays en juillet 2016.

Les arrestations d'opposants politiques, de journalistes, de militants des droits humains se sont multipliées et se poursuivent dans le pays, en particulier dans le Sud-est de la Turquie à majorité kurde, confortées par la réforme constitutionnelle de 2017.

En juillet 2017, l'Ambassade de Turquie en France a informé la ville de Montreuil que les deux co-Maires ne seraient plus en détention, même si Madame Cemile EMINOGLU faisait encore l'objet de poursuites. Sa destitution a en revanche été confirmée. Par ailleurs concernant Monsieur Resul SARI, sa mise en liberté n'ont pas pu être vérifiées.

La Ville avait alors adopté un vœu, le 30 novembre 2016 (DEL20161130\_1.1), en solidarité avec les démocrates turcs et kurdes de Turquie, qui avait probablement contribué à faire libérer les deux élus, arbitrairement emprisonnés par l'État turc. Elle avait ensuite adopté un autre vœu, le 13 décembre 2017 (DEL20171213\_8), menant au parrainage officiel de Mme Cemile EMINOĞLU et Monsieur Resul SARI par la ville de Montreuil.

Nous apprenons aujourd'hui que Mme Cemile EMINOĞLU a dû fuir son pays dans de terribles conditions, après des épisodes d'enfermement et de tortures imputées à l'État turc, et qu'elle cherche à exercer son droit d'asile en France. La ville de Montreuil est déterminée à l'aider dans cette démarche.

**A cette fin, la Ville de Montreuil :**

- **proclame la nomination de Madame Cemile EMINOĞLU, militante des droits humains et de l'émancipation des femmes, et co-maire de Bismil arbitrairement destituée, en tant que citoyenne d'honneur de la Ville de Montreuil,**
- **s'engage à accueillir Mme Cemile EMINOĞLU dans le cadre de l'exercice de son droit d'asile en France,**
- **sollicite l'intervention du ministère des Affaires étrangères, afin que Mme Cemile EMINOĞLU bénéficie en urgence d'une autorisation d'entrée sur le territoire français au titre du droit d'asile.**
- **témoigne sa solidarité avec tous les démocrates kurdes et turcs de Turquie,**
- **appelle à la libération immédiate de tous les prisonniers politiques de Turquie. »**

## 2. Vœu du conseil municipal relatif à la réaffirmation d'une gestion publique de l'eau et à la création d'une régie publique de distribution sur le territoire d'Est-Ensemble

### — Intervention de M. Mathieu Tomé – conseiller municipal

« Monsieur le maire, chers Montreuilloises et Montreuillois, chers collègues,

Alors qu'un délai pour la prise de décision sur le mode de gestion de l'eau sur le territoire d'Est Ensemble a été pris, les élus de la majorité souhaitent qu'un vœu soit présenté et voté en conseil municipal sur le sujet, en effet il est important que nous fassions le bon choix concernant l'eau, notre bien commun à tous et un choix dans le sens des usagers. Je vous lis donc le vœu qui vous est présenté et vous appelle à voter pour. Le 02 décembre 2020, devant le bureau territorial d'Est Ensemble, le président du territoire a proposé de reporter la décision relative à la réadhésion d'Est Ensemble au SEDIF afin de prolonger l'examen des scénarii, soumis à l'arbitrage dans toutes leurs dimensions et leur complexité afin d'aboutir à la meilleure décision dans l'intérêt du service rendu aux usagers au plus tard le 30 septembre 2021. Cette réflexion s'inscrit dans un processus engagé depuis plusieurs années pour reprendre le contrôle de la distribution de l'eau. En effet depuis 2018, Est Ensemble n'est plus membre du SEDIF chargé de distribuer l'eau potable sur le territoire et qui en a délégué la mission à la société Véolia. Le territoire reste néanmoins lié par une convention de coopération. Pour nous, l'eau est un bien commun et sa gestion doit être publique. Nous réaffirmons ici notre objectif d'aller vers la gestion publique de l'eau sur le territoire d'Est Ensemble et à terme partout où cela sera possible, cette volonté d'un mode de gestion publique de l'eau est le fruit de nombreuses années de mobilisation collective, de la municipalité, des élus, et des Montreuilloises et des Montreuillois et de la Coordination Eau Ile-de-france. Une votation citoyenne a été organisée en juin 2019 dans plusieurs villes du territoire avec un résultat fort en faveur de la gestion publique de l'eau. La régie publique de l'eau permettrait de garantir que le territoire d'Est Ensemble pourra réinjecter les marges dégagées dans des politiques de moyen et long terme comme l'entretien du réseau. La régie publique permettrait également de garantir une politique tarifaire selon des critères sociaux environnementaux, une dégressivité des tarifs dans les premiers mètres cubes et la non coupures d'eau pour impayés. La régie publique garantit enfin que les intérêts des usagers soient respectés et que ni un fonds de pension ni les multinationales ne prennent les décisions à la place du décideur politique. Par ce vœu, les conseillers municipaux de Montreuil réaffirment leur volonté de garantir à tous l'accès à l'eau potable à un tarif juste pour l'ensemble des usagers, d'examiner toutes les études financées par Est Ensemble pour confronter les différents scénarios et notamment ceux d'une régie publique de distribution de l'eau, d'informer et de consulter la population afin d'aboutir à une décision la plus efficace et la plus utile pour les usagers et le service public de l'eau. Je vous remercie beaucoup. »

### — Intervention de M. Yann Leroy – conseiller municipal

« Monsieur le maire, chers collègues, citoyennes et citoyens de Montreuil,

L'eau n'est pas une marchandise. C'est un bien commun de l'humanité, fondamental à la vie et un droit inaliénable. Face aux défis environnementaux de raréfaction et de pollution, l'eau n'est pas seulement une question écologique. C'est aussi un enjeu économique, social et

politique en France et dans le monde. Au cœur du débat il y a la tentative du capitalisme de créer un monopole de l'eau, il y a la course des multinationales et des entreprises privées pour l'appropriation de la ressource, de la recherche, des moyens de distribution et de production aggravant toujours plus les inégalités sociales et territoriales. Face à ces mouvements de concentration dans le secteur de l'eau les pouvoirs publics restent dans un état de grande dispersion, alors que les acteurs privés eux se renforcent.

Dans ce contexte, notre groupe « Montreuil rassemblée » soutien ce vœu, mais avec quelques réserves concernant l'échelle à laquelle doit se tenir le débat. Les collectivités territoriales ne doivent pas rester isolées. La question de la gestion de l'eau est un sujet d'intérêt national. Ici comme ailleurs, la production de l'eau n'est pas répartie de façon homogène car elle dépend notamment de l'accès aux sources d'eau. Il n'existe donc pas un type de gestion universelle. La véritable question est : qui possède et qui décide ? Par exemple la question de la distribution n'est que la fin du cycle de l'eau, avant cela intervient la question de la propriété des moyens de production des usines d'eau et avant encore la recherche et la formation. La puissance publique doit imposer la création d'un système juste et équitable du prix de l'eau. Notre pays a le devoir d'agir maintenant en créant un cadre global pour la gestion complète du cycle de l'eau de son prélèvement jusqu'à sa restitution. Nous sommes face à une opportunité historique et il est du devoir de chaque collectivité locale, de chaque élu et de l'État d'impulser un mouvement de mise en commun des politiques de l'eau en réunissant les acteurs publics et privés, collectivités territoriales, régies, sociétés d'économie mixte et autres organismes publics. Nous avons le sentiment de perdre l'essentiel du sens de ce débat : la défense de l'intérêt général.

Nous avons le devoir de garantir le droit à l'eau en termes de qualité d'accès à la ressource, de prix et de continuité du service public. Il est temps de mettre dans le débat la question d'une maîtrise publique nationale et décentralisée de l'eau. Nous devons agir pour un autre financement de l'eau et de l'assainissement afin que les enjeux environnementaux soient pris en charge par la solidarité nationale. Il est urgent que l'eau devienne un outil public d'égalité et de justice, avec une tarification unique comme le fut l'électricité lors des grandes conquêtes sociales. Nous devons nous battre pour établir une véritable filière professionnelle de la transition écologique permettant le développement des métiers de l'eau afin de ramener la compétence dans le domaine public. Cela passe par la réappropriation et le développement de la recherche dans le secteur public, de s'assurer la maîtrise publique des brevets y compris dans le cadre de la délégation de service public ou des marchés d'exploitation. Enfin nous devons prendre toute la mesure de la bataille pour le droit à l'eau dans le monde et sur notre territoire et agir pour une autre culture de l'eau partagée équitable et respectueuse de l'environnement, en accord avec les objectifs du millénaire des nations unies. A l'échelle de notre collectivité nous ne pouvons nous permettre de regarder le sujet de la gestion de l'eau par le chas d'une aiguille. Il faut penser « commun », il faut penser « national ». De mauvaises décisions pourraient nous pousser dans une gestion plus coûteuse ou nous soumettre aux appétits de plus grosses collectivités.

Nous souhaitons que ce vœu ne soit pas un vœu pieux. En ce sens nous nous félicitons de la décision du territoire d'Est Ensemble de se donner un temps supplémentaire d'étude et de réflexion. Un sujet si important doit se penser hors des dogmes des recettes miraculeuses, des effets de manche de communication en période électorale. Nous avons toutes et tous la responsabilité en tant que défenseur des intérêts du peuple d'avoir de la constance en politique et de prendre la décision la plus juste et efficace. Merci beaucoup. »

#### — Intervention de Mme Murielle Mazé – conseillère municipale Montreuil Libre – Union de la droite et du centre

« Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, Chères Montreuilloises et Chers Montreuillois, Cette municipalité a mis sur la place publique le sujet que vous avez abusivement nommé Monsieur le maire et vos élus adjoints « eau publique et eau privée. »

Que nos concitoyens ne s'y trompent pas. L'eau est la même eau.

La question est en fait uniquement celle de la gestion de la distribution d'eau. Nous parlons bien de régie publique de distribution uniquement, et non pas de la production d'eau, la régie publique étant un mode de gestion de la distribution en charge de gérer la relation client, les éventuels litiges et tout ce qui a trait à une relation client par définition. C'est ce qu'on appelle la GESTION.

Vos affirmations M. Tomé (LFI) sont fausses quand vous dites :

« La régie publique de l'eau permettrait de garantir que le territoire d'Est-Ensemble pourra réinjecter les marges dégagées dans des politiques de moyen et long terme comme l'entretien du réseau. »

Quand vous dites :

« La régie publique permettrait de garantir une politique tarifaire selon des critères sociaux ou environnementaux, une dégressivité des tarifs dans les premiers mètres cubes et la non coupure d'eau pour impayés ».

Tout c'est du blabla, c'est FAUX tout simplement parce qu'aujourd'hui on ignore les frais de personnel à embaucher et les coûts d'investissement qu'il s'agisse de possibles déconnexions ou d'inversement du sens de la distribution.

Il faut être clair : Est Ensemble n'est pas en capacité d'être PRODUCTEUR d'eau. CE N'EST PAS LE SUJET. Le Territoire ne peut devenir producteur car n'a tout simplement pas accès à la ressource de l'eau.

Ainsi, comme il faudra de toutes façons acheter l'eau (entendons-nous bien, nous parlons bien de la GESTION à un producteur on l'achètera à Véolia.

On ne maîtrisera donc absolument pas une éventuelle nouvelle tarification de l'eau et prétendre qu'elle sera plus avantageuse pour les habitants est d'ores et déjà FAUX.

Pour tenter d'influencer la population vous avez mis en place une soi-disant « votation citoyenne ».

Mais quel crédit accorder à cette « votation citoyenne » par le biais de questions orientées comme celle de savoir si l'eau est un bien commun, public ou pas ?

La vraie question est celle de la GESTION, du coût éventuel des modifications des raccordements et de l'impact en final sur la FACTURE des consommateurs. Et là, vous n'apportez en réalité AUCUNE INFORMATION. Votre prise de position est exclusivement IDÉOLOGIQUE, ce qui est une véritable plaie et contredit une fois de plus l'intérêt général.

En désignant Véolia comme ennemi à abattre, acteur privé qui néanmoins (je vous le dis si vous l'ignorez) peut prendre en charge les factures des plus démunis, vous laissez penser qu'il n'est nul salut autre, que la gestion publique.

Pour clarifier la situation, il faut préciser que ce choix incombe à Est Ensemble qui aurait dû se prononcer ce 15 décembre sur le choix de créer ou non une régie publique de l'eau pour en gérer la distribution auprès des habitants ou bien de ré-adhérer au SEDIF (le Syndicat des Eaux d'Ile de France)

Aujourd'hui, d'où le report d'un an en matière de décision. Parce qu'il est effectivement irresponsable de prendre des décisions sans bases solides d'informations.

A aujourd'hui, le travail d'expertise n'a pas été fait et il n'y a pas de contre-proposition de la part du SEDIF. La démarche « savoir pour décider » d'Est Ensemble en est uniquement à vouloir réduire les incertitudes.

Sans aucun élément d'analyse et sans aucune étude existante (il n'y a pas d'étude sauf une lors du précédent mandat auprès d'une seule société) qu'est-ce qui démontre aujourd'hui la meilleure QUALITÉ DE SERVICE en créant une régie publique de l'eau ? Rien, absolument rien. C'est donc clairement un débat qui tourne en rond. Et qui demande à ce que soit utilisé intelligemment le temps (et c'est une bonne chose) désormais octroyé pour étudier sérieusement les scénarios possibles et les solutions techniques les moins onéreuses, parce que les coûts se répercuteront toujours sur le consommateur final.

Votre vœu relève donc d'une POSTURE POLITICIENNE ne peut donc être considérée comme fiable. Nous appelons donc l'ensemble de nos concitoyens à ne pas se faire abuser et à exiger les éléments financiers avant de se laisser embarquer dans des prises de position sans

*fondement. Car en final, c'est bien vous, Montreuilloises et Montreuillois qui réglerez la facture.*

*Il est urgent de disposer d'éléments d'information précis et non pas d'une simple déclaration qui stipule ce que vous voulez, basé on ne sait sur quoi. Je vous remercie. »*

#### — Intervention de Mme Choukri Yonis – conseillère municipale MOVICO

*« Vous nous soumettez ce soir un vœu sur la régie publique de l'eau.*

*Je voterai ce vœu parce que je crois que l'enjeu environnemental, démocratique et social que représente la question de la régie publique n'est plus à démontrer. Redonner aux collectivités publiques la maîtrise de la gestion de l'eau, agir pour une baisse effective du prix de l'eau, lutter contre le gaspillage de la ressource, ne plus permettre les coupures d'eau, illégales, que Veolia exerce contre les usagers ayant des difficultés de paiement de l'eau, voilà des objectifs que nous partageons je l'espère toutes et tous. Mais cela, le conseil municipal l'a déjà exprimé en 2017 lors d'un vœu quasi-identique à celui de ce soir. En octobre 2018, la ville a adhéré à la coordination eau Île-de-France, fervent défenseur de la régie publique. Et la votation citoyenne que vous avez organisée, Monsieur le maire, en juin 2019, montrait bien l'appui important des Montreuilloises et des Montreuillois qui ont pris part au vote à une régie publique de l'eau répondant aux objectifs précités. Vous avez donc, Monsieur le maire, sur ce sujet, toute légitimité à avancer et à décider. Vous nous dites maintenant que vous découvrez en tant que nouveau président d'Est Ensemble la réalité et la complexité du dossier. Personne ici ne peut le croire. Vous êtes sans doute la personne la mieux informée du dossier, dans ces aspects publics comme dans ses aspects cachés, je veux parler des relations informelles mais bien connues avec les dirigeants de Véolia. Les scénarios possibles sont tous sur la table, chiffrés et étudiés. Les impacts financiers et administratifs sont connus. On a beau tourner les choses dans tous les sens, il faudra continuer d'acheter l'eau à Véolia, au moins en partie, car il n'y a pas sur le territoire d'Est Ensemble de source d'approvisionnement et Eau de Paris n'est pas intéressé à fournir de l'eau à toutes les villes d'Est Ensemble. C'est bien uniquement d'une régie publique de distribution et de la relation aux usagers qui pourra être mise en œuvre, en tout cas dans un premier temps. Alors que cache ce report de la décision à septembre ? S'agit-il de gagner du temps pour passer sans encombre la période pré-électorale des départementales et des régionales de juin prochain ? Ou bien, et ce serait acceptable, est-ce une manière de mener des négociations avec Veolia, notamment pour que le prix d'achat de l'eau à Veolia ne soit pas prohibitif ? Mais dans ce cas, dites-nous-en plus : où en sont les discussions et négociations avec Veolia ? Sur quels scénarios négociez-vous ? Tout cela manque de transparence et de sincérité. Oui ou non, Monsieur le maire et président d'Est Ensemble, vous engagez-vous ce soir à mettre en œuvre au plus vite la gestion publique de la distribution de l'eau à Montreuil et sur Est Ensemble ? Les Montreuillois doivent avoir une information complète, sincère et régulière sur les avancées de cette bataille pour une gestion publique de l'eau. Je suis très étonnée de voir les élus écologistes qui depuis plusieurs années tenant une position exigeante et rigoureuse souhaitaient accélérer le retour à une gestion publique, ces élu-e-s qui reprochaient à votre prédécesseur un manque de célérité sur ce dossier, je suis bien étonnée de les entendre trouver aujourd'hui tout à fait positif de retarder encore la prise de décision. »*

#### — Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

*« Je vais présenter un vœu qui va paraître encore plus idéologique je crains à Madame Mazé sur le même sujet et où elle pourra voir que des études et des données il y en a à la pelle sur le sujet. Et j'ai soit une incompréhension soit un doute en tout cas par rapport au vœu tel qu'il a été présenté par les collègues de la « France insoumise » parce que autant je suis en accord avec le titre et avec les considérants autant quand on bascule dans le dispositif même du vœu on a l'impression que c'est très en retrait en fait par rapport au contenu des considérants qu'ils sont tous en faveur de la régie publique et ensuite on a des indices positifs de vœux qui laissent ouvert tous les scénarios et qui ne parlent plus d'aboutir sur la régie publique de l'eau à tout coup. Et ça me paraît dommage et donc je suis très embêté par rapport à ce vœu parce qu'en fait je ne comprends pas le lien entre ce qui est dans l'essentiel du texte et le dispositif sur lequel s'engage du coup le conseil municipal. Donc en l'état je le trouve très en retrait et pas sur la position vraiment ferme sur la régie publique et donc je m'abstiendrai sur ce vœu. »*

#### — Intervention de Mme Anne Marie HEUGAS – conseillère municipale

*« Donc le groupe « EELV Montreuil écologie » votera ce vœu, puisque nous y avons contribué dans son écriture. Néanmoins, je voudrais quand même insister sur le fait que ce vœu répond et je dirais la première bataille politique que nous avons gagné justement en faisant en sorte, et ici comme Est Ensemble et grâce aussi aux groupes écologistes et citoyenneté et à Jean-Claude Oliva qui est vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement. Ça répond complètement à nos engagements électoraux et ça depuis plusieurs années. Ça fait partie un peu de notre ADN politique, c'est au cœur des projets politiques. Mais je voudrais quand même effectivement souligner le fait qu'on a gagné une première bataille politique mais je dirais que la deuxième bataille politique s'engage et elle va être rude parce qu'elle concerne justement les négociations avec le SEDIF. On connaît Santini, il n'est pas tendre, il est retors et, donc je pense que si on veut arriver effectivement à nos fins, et c'est notre objectif : une régie publique de l'eau. Il faut qu'il y ait une mobilisation citoyenne forte. Il faut que l'on crée les conditions effectivement de mise en œuvre de cette régie publique et qu'elles soient effectivement bénéfiques pour les citoyens du territoire d'Est Ensemble, mais aussi pour Est Ensemble également dans le cadre de l'engagement vis-à-vis des politiques publiques. Pour ce faire, je pense qu'il faut véritablement que soient mis en place des moyens matériels et humains nécessaires qui permettent justement de soutenir la négociation avec le SEDIF et préparer Est Ensemble à l'exercice de cette compétence en vue d'aboutir à la décision la plus efficace et la plus utile pour les usagers et usagères et le service public de l'eau et je pense que si on n'est pas attentif à cela et si effectivement on ne veille pas à ce que cette mobilisation citoyenne soit forte même face à la pression et bien ça sera un peu compliqué. Mais nous restons déterminés les écologistes pour y arriver et on a montré qu'on avait réussi donc nous voterons pour. »*

#### — Intervention de M. Amin MBARKI – conseiller municipal

*« Monsieur le maire, au nom du groupe socialiste nous voterons aussi pour ce vœu. Évidemment, c'est un sujet qui est technique dès qu'on rentre dans le dossier, et bien sûr qu'il y a tout un tas de complications qui font que, face à la difficulté on pourrait être enclin à ne pas avancer sur le dossier à le retarder ou à se dire que finalement c'est la même eau comme on a déjà pu l'entendre. Mais après tout nous avons rarement l'occasion d'avoir un débat aussi politique sur ce qui est nos communs, nous avons rarement l'opportunité de décider d'une reprise en main d'un sujet qui est, on le sait, vital pour toutes et tous. Alors quand l'occasion s'en présente et y compris si la difficulté est importante, personne n'ignore je pense que il est opportun de pouvoir essayer de voir si des solutions existent, s'il est possible d'y travailler et dans ce sens-là le report de quelques mois est tout à fait judicieux pour pouvoir explorer les options si à la fin l'objectif est bien d'arriver à une régie publique de l'eau, ce que les socialistes ont toujours exprimé depuis de longues années. Alors nous votons évidemment ce vœu, et nous serons particulièrement vigilants sur le fait que à la fin on arrive à cette régie publique de l'eau. Merci. »*

« Peut-être juste vous dire que j'aurai l'occasion de m'exprimer en tant que Président d'Est Ensemble le 15 décembre au conseil territorial sur le sujet de l'eau et peut-être juste en matière de clin d'œil dire aux collègues qui m'ont interrogé sur le sujet de la négociation que je serai un bien piètre négociateur si à l'engagement de la négociation je commençais par dire aux 4 vents comment je veux l'engager et quels sont mes objectifs et quelle est ma stratégie et donc j'essaye de faire correctement, surtout quand cela concerne des sommes considérables, le travail et la responsabilité qui m'a été confiée. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 52 voix pour, 1 voix contre : Murielle MAZÉ, 2 abstention(s) : Julien GUILLOT, Pierre SERNE

Adopte le vœu suivant :

« Le 2 décembre 2020, devant le bureau territorial d'Est-Ensemble, le président du territoire a proposé de reporter la décision relative à la réadhésion d'Est-Ensemble au syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) afin de prolonger l'examen des scénarii soumis à l'arbitrage, dans toutes leurs dimensions et leurs complexités, afin d'aboutir à la meilleure décision dans l'intérêt du service rendu aux usagers, au plus tard le 30 septembre 2021.

Cette réflexion s'inscrit dans un processus engagé depuis plusieurs années pour reprendre le contrôle de la distribution de l'eau. En effet, depuis 2018, Est-Ensemble n'est plus membre du SEDIF, chargé de distribuer l'eau potable sur le territoire et qui en a délégué la mission à la société Veolia. Le territoire reste néanmoins lié par une convention de coopération.

Pour nous, l'eau est un bien commun et sa gestion doit être publique. Nous réaffirmons ici notre objectif : aller vers la gestion publique de l'eau sur le territoire d'Est-Ensemble.

Cette volonté d'un mode de gestion publique de l'eau est le fruit de nombreuses années de mobilisations collectives de la municipalité, des élu-e-s, des Montreuillois.e.s et de la coordination eau Île-de-France. Une votation citoyenne a été organisée en juin 2019 dans plusieurs villes du territoire avec un résultat fort en faveur de la gestion publique de l'eau.

La régie publique de l'eau permettrait de garantir que le territoire d'Est-Ensemble pourra réinjecter les marges dégagées dans des politiques de moyen et long terme comme l'entretien du réseau.

La régie publique permettrait de garantir une politique tarifaire selon des critères sociaux ou environnementaux, une dégressivité des tarifs dans les premiers mètres cubes et la non coupure d'eau pour impayés.

La régie publique garantit que les intérêts des usagers soient respectés et que ni un fonds de pension ni une multinationale ne prennent les décisions.

Par ce vœu, les conseiller.ère.s municipaux.ales de Montreuil réaffirment leur volonté :

- De garantir à tou.te.s l'accès à l'eau potable à un tarif juste et solidaire pour l'ensemble des usager.ère.s ;
- D'examiner toutes les études financées par Est-Ensemble pour confronter les différents scénarii et notamment ceux d'une régie publique de distribution de l'eau ;
- D'informer, de sensibiliser et de permettre la participation citoyenne aux différentes étapes de ce travail ;
- Que soient mis en place les moyens matériels et humains nécessaires qui permettent de soutenir la négociation avec le SEDIF et préparer Est-Ensemble à l'exercice de cette compétence en vue d'aboutir à la décision la plus efficace et la plus utile pour les usager.ère.s et le service public de l'eau. »

### 3. Vœu sur la régie publique de l'eau, présenté par Pierre Serne

Présentation du vœu par M. Pierre SERNE - conseiller municipal

« Merci Monsieur le maire, juste pour préciser, je fais « nppv » en fait sur le vœu qui vient d'être mis au vote. Le vœu que je présente en fait est nettement plus volontariste en fait et plus clair je trouve sur la question de la régie publique c'est le vœu en fait qui est porté par la coordination eau notamment et qui a été voté dans plusieurs conseils municipaux d'Est Ensemble. Il a été voté notamment sur présentation de Jean-Claude Oliva qui a été cité tout à l'heure à l'unanimité du conseil municipal de Bagnolet et il dit considérant le fort mouvement en faveur de la gestion publique de l'eau dans notre pays où en 15 ans nous sommes passés de 28 à 40 % des usagers desservis par des entreprises publiques et le choix récent de la métropole de Lyon de ne pas renouveler son contrat avec Veolia. C'est le deuxième contrat en France après le SEDIF et de mettre en place une gestion publique. Considérant qu'Est Ensemble s'est vu transférer la compétence eau par la réforme territoriale et qu'il a refusé en 2017 d'adhérer

au SEDIF pour étudier la possibilité de création d'une régie publique territoriale de l'eau. Considérant qu'Est Ensemble a une convention provisoire avec le SEDIF jusqu'au 31 décembre 2020 pour assurer la continuité du service de l'eau et que le conseil de territoire doit se prononcer sur la création d'une régie publique territoriale ou le retour au SEDIF. Considérant que depuis sa création en 1923 le SEDIF a confié tout le service de l'eau de la production d'eau potable à la facturation en passant par la distribution à la compagnie générale des eaux devenue Veolia. Considérant que la chambre régionale des comptes dans une enquête publiée en juin 2010 a alerté sur la dérive financière de l'actuel contrat entre Veolia et le SEDIF. Il faut bien avoir ça en tête quand même, chaque année c'est entre 40 et 50 millions d'euros qui passent des caisses du SEDIF à celles de Veolia et ses filiales. Les correctifs appliqués par le SEDIF à partir de 2016 n'ont pas entamé la rente de situation de la multinationale. Considérant qu'avec le rachat de Suez la multinationale Veolia se voit encore renforcée au point que Philippe Laurent, pourtant pas un ultra gauchiste me semble-t-il, secrétaire général de l'association des maires de France met en garde contre la, je cite, tentation d'augmenter le prix de l'eau et les répercussions que cela aurait sur les usagers. Considérant que SEDIF a pour projet d'installer l'osmose inverse basse pression dans ses trois principales usines pour un coût de l'ordre de 500 millions d'euros par usine et que cela aura des conséquences fortes sur le tarif de l'eau pour les usagers dans les prochaines années. Considérant que les études commandées par Est Ensemble démontrent, il y en a déjà un paquet, qu'une régie publique de distribution reviendrait nettement moins cher que le même service rendu par le SEDIF.

Considérant que les prétentions du SEDIF de conserver à son usage exclusif les canalisations principales et les réservoirs présents sur le territoire d'Est Ensemble ne sont pas fondées en droit et que par conséquent les travaux des connexions physiques des réseaux que le SEDIF veut imposer à Est Ensemble ne sont pas nécessaires et une déconnexion virtuelle des réseaux sans travaux supplémentaires sera suffisante. Considérant que le territoire d'Est Ensemble s'approvisionnera en eau auprès du SEDIF pendant de toute façon quelques années mais qu'il n'est pas question que le SEDIF réalise des bénéfices sur la vente de l'eau en gros et que l'eau en gros soit facturée plus cher à notre territoire qu'aux autres usagers du SEDIF, le conseil municipal de Montreuil réuni le 9 décembre 2020 demande que le Président d'Est Ensemble décide de la création d'une régie publique territoriale pour la distribution de l'eau et ne ré-adhère donc pas au SEDIF, qu'Est Ensemble engage dès à présent des négociations avec le SEDIF en vue d'une séparation à l'amiable respectueuse des intérêts des habitants de nos territoires. Qu'Est Ensemble recrute sans tarder les personnels nécessaires à la préparation du passage en régie. Et qu'Est Ensemble pour finir signe une nouvelle convention provisoire avec le SEDIF jusqu'à la fin du contrat avec Véolia le 31 décembre 2023 pour assurer la continuité du service public en attendant le passage en régie au 1er janvier 2024. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 53 voix contre, 1 abstention(s) : Julien GUILLOT, 1 voix pour : Pierre SERNE

Rejet du vœu.

## INTERRUPTION DE SÉANCE

---

### Présentation du collectif par Mme Alexie Lorca – adjointe au maire déléguée à la culture et à l'éducation populaire

« Monsieur le maire, alors ce n'est pas tout à fait un collectif je vais vous expliquer. Après la crise sanitaire que nous traversons a précairisé un nombre très important de nos concitoyennes et de nos concitoyens à Montreuil.

A tous égards ce sont des dizaines de personnes de tous milieux professionnels confondus qui se retrouvent dans des situations inextricables parmi eux les artistes et les professionnels des arts et de la culture qui représente vous le savez plus de 10 % de la population montreuilloise. Certains sont intermittents, d'autres relèvent d'autres régimes ou d'autres statuts. Toutes et tous sont précaires à côté de celles et ceux que l'on appelle les « permittents » c'est une appellation qui est contestable et contestée mais qui jusqu'à présent n'a pas été remplacée. Qui sont-ils ? Ce sont des travailleuses et des travailleurs également extrêmement précaires qui enchaînent les contrats, courent parfois avec la même entreprise ou qui sont en statut d'auto-entrepreneur. Hier alors qu'ils exercent pour beaucoup d'entre eux d'innombrables métiers du tourisme, de l'événementiel, du sport ou de la culture. Ils sont guides conférenciers, coordinateurs de voyage. Ils sont estimés à près de 2 millions dans le pays même s'il n'est pas aisé de les recenser de façon exhaustive compte tenu du nombre de professions qu'ils exercent et du nombre de statuts auquel ils sont rattachés. Depuis 20 ans leur nombre a explosé témoignant de la casse du code du travail et de l'abandon progressif du CDI au bénéfice de contrats précaires ou de nouveaux dispositifs tels que l'auto-entrepreneuriat. Dans le contexte de l'actuelle crise sanitaire de plus en plus d'entre eux basculent de la précarité à la pauvreté. C'est la réalité de notre pays, c'est la réalité de notre ville où toutes catégories socioprofessionnelles confondues des concitoyennes et des concitoyens paient un très lourd tribut à la crise sanitaire en étant très peu ou pas du tout accompagné par les mesures mises en place par le gouvernement. Ce sont ainsi des milliers de vies qui sont gravement ébranlées avec à mesure que le temps passe de moins en moins de perspectives de pouvoir se remettre d'aplomb à travers ses artistes et ses professionnels. Ce sont également les arts la différence, la diversité culturelle française qui est gage de liberté de démocratie, le tourisme, l'art de vivre qui font le prestige et l'attractivité de notre pays qui sont mises à mal. Et à travers ces contrats précaires qui se développent très rapidement et sans filet sans possibilité d'être correctement couverts par l'assurance chômage c'est l'ensemble du monde du travail qui est menacé.

Entendre nos concitoyennes et concitoyens aujourd'hui en grande difficulté, être solidaire de leur combat c'est aussi être lucide et déterminé sur le monde de demain, d'un demain très proche qu'aucune crise économique ou sanitaire ne changera en témoigne la dernière crise économique dont nos dirigeants n'ont tiré aucune leçon, d'un demain qui ne pourra s'inventer qu'en solidarité, qui ne pourra se construire qu'en conscience de ce que nous vivons, de ce que vivent celles et ceux qui nous entourent, conscience de ce que nous voulons et de ce que nous ne voulons plus. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité donner la parole à deux représentantes montreuilloises de nos concitoyennes et concitoyens précaires avec une représentante des intermittents et une représentante des permittents qui les deux sont extrêmement nombreux à Montreuil. Alors Céline Marie est coordinatrice de voyages et Karine Huet est musicienne, elle est intermittente et c'est d'ailleurs la première artiste à s'être produite dans le cadre de « musique au balcon » lors du premier confinement. Voilà je vous laisse la parole et je vous remercie d'être venu à nous ce soir. »

Interruption de séance à 20h42 du collectif des permittents qui subissent de plein fouet les conséquences de la crise.

## MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Retrait de la délibération n°56 relative à la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % au bénéfice de la S.A. d'HLM Immobilière 3F d'un prêt global de 2 386 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 19 logements sis 104 rue de Rosny.

### DÉLIBÉRATIONS

---

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

#### **DEL20201209\_1 : Budget 2020 – décision modificative n°1**

##### Présentation de la délibération par M. Philippe Lamarche, adjoint au maire délégué aux finances

*« Monsieur le maire. Je pense présenter la première la DM séparée, puis les deux autres effectivement un peu ensemble puisqu'elles sont me semble-t-il de même nature à avoir un peu le même débat. Chers collègues, Mesdames Messieurs les téléspectateurs, je voudrais en propos liminaire saluer le travail fait par la Direction des finances, de l'agent comptable à la directrice générale des services adjointe aux finances, passant par le directeur et les divers chargés de fonctions. Je pense que comme moi vous avez remarqué l'effort de pédagogie qui est fait dans la présentation de cette décision modificative et ce d'autant plus que le contexte sanitaire qui impacte l'ensemble des fonctionnaires de notre municipalité rend ce travail extrêmement difficile. Une fois encore merci pour le travail accompli. Cette décision modificative est la première et la seule de l'exercice du budget 2020 ce n'est pas un détail c'est quelque chose qui marque notre attachement à respecter le débat politique qui a lieu dans cette assemblée, sa volonté à respecter les décisions que nous prenons collectivement et donc à respecter les orientations politiques que nous pouvons débattre dans cette assemblée. Cette décision modificative porte en gros sur quatre chapitres. Le premier est un ajout de crédit à la section d'investissement, le deuxième est un ajustement des crédits au chapitre des investissements, le troisième est la modification de l'affectation des résultats 2019. Et enfin il y a un paragraphe sur l'ajout de crédit pour permettre l'écriture comptable des réaménagements de la dette. On peut en être d'accord tout n'est pas du même niveau d'importance pour notre collectivité, mais je les passerai en revue rapidement pour laisser place je n'en doute pas à un débat qui respectera nos agents de la collectivité pour se centrer sur le débat politique.*

*Le premier c'est une décision modificative qui est un ajout de crédit à deux opérations à trois opérations mais à 2 sous-sections :*

*— l'opération Madeleine et Louis Odru pour la somme de 800 000 euros et le paiement du solde des opérations du nouveau Méliès et de la piscine des murs à pêches. Dans mon discours on peut remarquer que ces 3 décisions sont des marqueurs importants de notre action politique et ils traduisent là aussi nos choix par rapport aux besoins de la population que ça soit dans le domaine de l'éducation dans le domaine des sports ou dans le domaine de la culture. Cette opération donc de financement une pour payer les fournisseurs de la deuxième tranche de la deuxième partie de la construction de l'école Odru, et solde du nouveau Méliès, murs à pêches à Est-Ensemble s'établissent donc à 1,5 million d'euros. Ce paiement sur cette décision modificative est possible parce que nous avons enregistré sur les droits de mutation des rentrées d'argent à cette hauteur-là. Vous vous rappelez lors du débat du budget 2020 nous avons construit avec la direction des finances et vous aviez voté le fait que potentiellement on pouvait avoir une baisse de 25 % de ces dotations, de ces droits de mutation et on avait basé ce raisonnement non pas parce qu'on a une boule de cristal mais on a les bases et ce raisonnement par rapport à tout ce qu'ont indiqué les experts même si je n'aime pas beaucoup ce terme-là mais en tous les cas tous les gens qui s'intéressent à la vie économique de ce pays et il faut bien avouer que ces prévisions étaient fausses donc on s'en réjouit et ça nous permet donc de payer en avance en tous les cas sur cet exercice une partie de ce que nous devons à nos fournisseurs et à Est Ensemble.*

*La deuxième partie est un ajustement des crédits aux investissements alors là je dois dire que c'est la partie un peu technique et pas très folichonne mais qui dit une chose c'est que pendant cet exercice 2020 il a été possible d'accélérer certains chantiers c'est le cas de Louis et Madeleine Odru, mais d'autres ont pris du retard pour des raisons techniques mais aussi parce que nous ne trouvons plus les opérateurs techniques permettant de faire telle ou telle action. Et donc comme chaque année nous sommes obligés de transférer de ligne à ligne des crédits qui ma foi sont donc fongibles et de permettre de payer tel ou tel fournisseur qui nous a permis de faire telle ou telle action et de le prendre sur une ligne budgétaire qui n'a pas été totalement consommée et donc vous avez un certain nombre d'opérations : le groupe Marceau ou encore les vestiaires du stade Robert Barran. Non voilà des ajustements techniques la liste vous est proposée dans le document. Dans les délibérations je pense qu'il n'y a pas lieu d'en débattre très longuement.*

*Enfin la troisième et donc la modification de l'affectation du résultat 2019 alors c'est une modification qui a été demandée par la Préfecture de Seine-Saint-Denis qui n'impacte en rien ni la sincérité du budget 2020 mais non plus son résultat c'est simplement pour éclairer en tous les cas c'est la formulation de la Préfecture de Seine-Saint-Denis pour permettre aux citoyens d'avoir l'ensemble des données ma foi j'ai appris cela lors de la création de cette décision modificatrice, il s'agit de se conformer aux demandes et enfin l'ajout des crédits pour passer des écritures comptables du réaménagement de la dette comme ça a été demandé dans cette assemblée que ça serait par les membres de la majorité comme par des membres de l'opposition. Il y a un travail actif sur la dette de la ville et le service des finances de la ville regarde à défendre avec opiniâtreté les intérêts de la ville.*

*Il se trouve que et vous le savez les taux d'intérêts aujourd'hui sont particulièrement bas, les banques offrent sur le marché un certain nombre de crédits à des taux extrêmement bas, des crédits à taux fixe, c'est important de le rappeler mais surtout on mise sur le marché proposé sur le marché des temps de remboursement qui aujourd'hui vont jusqu'à 30 ans et dans ce cadre-là il nous a paru important de rassembler je crois 14 emprunts différents qui étaient pour la majeure partie à taux variable, de les rassembler dans un seul et même emprunt et d'étaler le remboursement sur une longueur de temps plus importante de façon à nous permettre de dégager un certain nombre de financements. Compte tenu de la situation sanitaire et de la situation sociale qui est faite aux habitants de notre ville et évidemment de l'élaboration du budget primitif 2021*

nous aurons tout loisir mes chers collègues de débattre de l'utilisation de ces fonds ainsi dégagés. Voilà ce que je voulais dire en introduction de notre débat merci beaucoup. »

### — Intervention de M. Luc Di Gallo – adjoint au maire délégué à la Ville Zéro déchet, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs

« Monsieur, Madame et Messieurs et Mesdames les élus,

Les conditions sanitaires nous incitent à réduire le nombre d'interventions et à être un peu concis pour limiter la durée de cette intervention mais je voulais quand même cependant prendre la parole un court instant pour revenir sur un point de cette décision modificative du budget primitif 2020. Il s'agit de l'achat d'une balayeuse électrique dans la modification la ligne budgétaire associé nécessite une augmentation de 200 000 euros. Oui nous parlons ici d'un investissement total qui est relativement important puisque nous allons acheter une machine qui vaut presque un demi million d'euros. Cet achat d'un montant précisément de 493 1000 euros s'avère pourtant indispensable. Je suis convaincu que de nombreux Montreuillois apprécieront de voir cette machine améliorer la propreté de nos rues, je tiens quand même à préciser que cet achat n'engendrera au final qu'une dépense d'environ un tiers du montant total dépensé si l'on prend en compte l'ensemble des aides, je pense notamment aux subventions accordées par le SIPPEREC pour l'achat de machines électriques. Pour conclure cette décision modificative et en particulier celles qui sur ce point précis s'inscrivent dans une politique d'achat de matériel pour la ville cette fois-ci électrique qui permettra au service de la propreté urbaine d'être équipé en matériel neuf et performant et ainsi contribuer à atteindre nos objectifs pour une ville plus propre. »

### — Intervention de M. Pierre Serne – conseiller municipal MOVICO

« Monsieur le maire j'ai un amendement sur cette délibération, enfin en bonne logique ce qui vous a été transmis normalement et comme c'est un amendement de renvoi en commission il aurait été logique qu'il soit discuté avant qu'on lance pour le coup le débat et là la discussion générale sur cette délibération mais bon maintenant que c'est parti je sais pas à quel moment on discutera de cet amendement.

J'ai 1 amendement sur cette délibération, donc c'est un amendement de renvoi en commission de cette délibération qui dit la délibération renvoyée à l'examen de la commission technique permanente notamment parce que les documents de compréhension et de bonne information au sens de l'article L2121-13 du code général des collectivités territoriales que j'avais pourtant demandés très en amont de cette séance puisque je les avais demandés le 30 novembre ne m'ont pas été fournis en tout cas pas en totalité notamment sur la question de la restructuration de la dette dont a parlé Monsieur Lamarche et qui n'est quand même pas anodine : 41 millions d'euros de restructuration de dette c'est quand même énorme. On nous dit que c'est donc une opération qui va permettre d'étaler davantage cette dette, mais on n'a pas les nouveaux montants en fait du coût de la dette ni le détail en fait des nouveaux contrats d'emprunt ce qui aurait dû être normalement annexé. En tout cas que j'ai demandé sans l'avoir donc il faudrait vraiment qu'on puisse avoir plus d'explications et que ce soit réellement discuté en commission avec les tenants et les aboutissants je rajoute que la commission qui s'est réunie donc le 4 décembre n'a pas formellement acté d'avis alors que l'avis de la commission est visé dans les considérants de la délibération.

Ce qui est tout de même un peu problématique donc je sais pas si du coup on va voter d'abord. »

### Éléments de réponse apportée par M. Patrice Bessac – maire de Montreuil

Merci pour ces remarques en appui à votre amendement de renvoi en commission pour ce qui est de l'exécutif nous estimons que l'ensemble des informations ont été envoyées en temps et en heure et les éléments supplémentaires que vous avez demandés sont disponibles sur le cloud

Je précise également que lors de la commission technique permanente, la Directrice générale adjointe, s'agissant des enjeux que vous citez ainsi que l'adjoint relatif aux conditions de la mise en œuvre des nouveaux prêts ont eu l'occasion d'intervenir et d'apporter les explications nécessaires sur ce point. Nous pensons enfin que la commission technique permanente qui s'est tenue le 4 décembre et qui a examiné le sujet a pu prendre acte des informations qui lui avaient été transmises. Donc nous proposons le rejet de cette commission de renvoi je mets aux voix l'amendement.

REJET (A la majorité par 54 voix contre, 1 voix pour : Pierre SERNE)

### — Intervention de Mme Anne Marie Heugas – conseillère municipale

« Monsieur le maire, cher-es collègues, Chères Montreuilloises Chers Montreuillois, Mesdames, Messieurs, Tout d'abord, un grand merci à Philippe Lamarche et aux services de la ville qui effectuent le travail précieux de nous aiguiller à travers les méandres de la situation financière de notre ville, éprouvée par la crise financière.

Je serai brève car de nombreuses choses ont déjà été dites.

En tant que présidente du groupe EELV – Montreuil Ecologie, je tenais néanmoins à préciser que nous sommes particulièrement attentifs et sensibles aux grandes difficultés rencontrées par le secteur associatif dans son ensemble. Je profite de cette prise de parole pour leur transmettre ma sollicitude.

Notre groupe votera l'ensemble de ces délibérations. Je vous remercie. »

### — Intervention de M. Pierre Serne – conseiller municipal MOVICO

« Il y a quand même des défauts des faits alternatifs ici assez étonnant je vous garantis que je n'ai pas eu communication des éléments que j'ai demandés sur le détail des emprunts et je vais continuer à poser des questions mais j'aimerais connaître en fait au terme de cette restructuration de dette quel est le gain en fait quel est l'avantage pour les finances de la ville.

Est-ce que ça permet juste d'étaler en fait ces emprunts et donc de diminuer les annualités des dettes mais au final avec un coût global plus important ou pas. Ce sont des choses quand même qui ne sont pas neutres quand on doit se décider sur 41 millions d'euros de dette restructurée et s'étalant sur des décennies. Par ailleurs je trouve assez étonnant la façon dont la lettre du préfet que j'ai fini par obtenir tardivement, mais je comprends pourquoi elle est arrivée tardivement parce qu'elle est quand même pas piquée des hannetons et que les choses soient claires c'est

pas les services qui sont mis en cause c'est les rappels à l'ordre du préfet qui s'étalent quand même sur deux pages et demi, ce sont des rappels à l'ordre qui s'adressent aux politiques puisque pour l'essentiel ils pointent des manques au moment du débat d'orientation budgétaire le 24 juin dernier avec des manques de documents mais surtout des éléments qui ne figuraient pas alors qu'il est obligatoire de les faire figurer dans le débat d'orientation à savoir un détail et l'évolution prévisionnelle et l'exécution de dépenses de personnel des rémunérations des avantages en nature et du temps de travail qui aurait dû être joint à ce rapport d'orientation budgétaire. Le préfet souligne que le rapport de l'intéressement budgétaire de votre commune ne contient pas ces informations en conséquence je vous invite à l'avenir à vous assurer du respect de l'application de l'ensemble des dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière applicables aux collectivités territoriales. Pour rappel, plusieurs groupes y compris de la majorité avaient soulevé la question au moment du débat d'orientation budgétaire pour évoquer l'absence de plan pluriannuel d'investissement dans le rapport d'orientation budgétaire ce que nous étions un certain nombre à avoir souligné et déploré. Le préfet rappelle que ce plan pluriannuel d'investissement est obligatoire et donc réclame ce plan pluriannuel. Je ne sais pas si vous avez envoyé le plan pluriannuel et quand vous comptez l'envoyer s'en va pas mal qu'on l'ait nous aussi et il y a des rappels à l'ordre assez important aussi sur le budget primitif et pas seulement sur l'affectation du résultat mais sur le manque de présentation brève et synthétique sur l'ensemble des informations financières essentielles sur la transmission des pièces justificatives qui manquent sur un certain nombre de montants notamment d'emprunt. Le préfet réclame d'en avoir communication donc c'est pas c'est pas c'est pas anodin. Elle est le fait qu'il faut reprendre dans cette DM qui un budget supplémentaire et non pas sur une décision modificative puisqu'on retouche en fait aux l'affectation des résultats.

Il apparaît aujourd'hui un manque de transparence qui entoure les décisions financières de cette municipalité qui sont inquiétants et je le redis les préfets n'écrivent pas ce genre de lettre tous les jours aux collectivités donc c'est inquiétant. Il aurait été bien que cette lettre d'ailleurs soit annexée à cette DM et je pense que c'est tout ça est très préoccupant et je le redis j'aimerais bien avoir des détails des explications sur quoi consiste réellement cette restructuration de dette, ce qu'elle va faire gagner en fait à la ville. Est-ce que c'est du court terme avec un coût à long terme ou est ce que c'est une restructuration plus tôt de long terme avec des annuités équivalentes. C'est quand même important à comprendre je le redis 41 millions d'euros c'est énorme en termes de part du budget est une des à 42 millions et demi d'euros on n'en fait pas non plus tous les quatre matins merci beaucoup. »

### — Intervention de Mme Murielle Mazé – conseillère municipale Montreuil Libre – Union de la droite et du centre

« Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, Chers Montreuillois et chères Montreuilloises

Cette délibération concerne des mouvements réels qui modifient les sections d'investissements et de fonctionnement

Nous constatons des ajouts de crédits pour passer des écritures comptables et réaménager la dette.

La réponse à la demande du Préfet correspond à des écritures d'ordre considérées comme uniquement techniques et n'affectant pas le flux financier. Elles sont présentées comme non impactantes.

Vous suggérez de voter en faveur de la demande de régularisation du Préfet.

Or, cet aspect-là, vous l'avez dit d'ailleurs Monsieur Lamarche, ne représente qu'un point sur 4 dans la présentation des mouvements de cette délibération.

Cette régularisation demandée n'est pas uniquement un problème de forme car sous-entend de mauvaises affectations budgétaires par le passé puisqu'elles modifient le budget 2019 et un vraisemblable réaménagement obligé de la dette pour l'avenir.

Elle n'est donc pas sans conséquence et sur la gestion de la ville car comme vous le relevez vous-même au point 2.4 notre ville est un lourdement handicapée par la dette dont le remboursement annuel dépasse selon votre écrit les 20 M€ !

Or, le chapitre 16 de la section d'investissement indique 30 M€ d'emprunts et dettes assimilées et proposition est faite de passer à 41 M€ en 2020.

Ces modifications d'écritures signifient qu'il faudra budgéter plus d'emprunts alors que nous n'avons cessé de vous interpellé sur la dangerosité de la situation budgétaire liée à l'emprunt et ce depuis 2014. Nous avions également fortement alerté à la fin de votre mandat où vous vous étiez transformés en Père Noël à grands coups de promesses d'investissement dans les quartiers. Mais les promesses on le sait, n'engagent que ceux qui les font et il y a toujours moyen de faire marche arrière.

En incluant ce rappel à l'ordre du Préfet (parmi d'autres comme cela a déjà été dit dans ce conseil) dans cette délibération, vous nous empêchez de voter contre et sommes dans l'obligation de nous abstenir pour permettre à la ville de rectifier la situation budgétaire.

Je vous remercie. »

### — Intervention de Mme Choukri Yonis – conseillère municipale MOVICO

« Vous nous demandez de nous prononcer sur une décision de modification du budget 2020. Cette décision modificative porte 4 points :

— elle ajoute des crédits dont les 800 000 euros pour Odru en investissement financés par la perception par la ville de droits de mutations plus importants que ce qui était attendu

— elle procède à des ajustements de crédits entre chapitre en investissement permettant ainsi d'enlever l'argent d'opérations d'investissement qui ont été ralenties pour les affecter à des opérations qui sont allées plus vite que prévu

— elle modifie à la demande du préfet l'affectation du résultat 2019

— elle ajoute 41 millions € de crédits pour permettre un réaménagement de la dette de la ville.

Je peux comprendre que les aléas des chantiers et le contexte actuel puisse amener des retards dans l'exécution des chantiers et il est tout à fait normal que la ville réaffecte les sommes en tenant compte de cela. Les 2 premiers points de cette DM ne me posent donc aucune difficulté dans le principe. En revanche, les 2 points suivant interrogent. Et ce qui m'interpelle le plus c'est l'opération de restructuration de la dette sur laquelle vous souhaitez engager la ville.

Le document de séance ne retrace pas le détail des éléments techniques de cette renégociation mais ceci étant dit, on comprend que cette restructuration de la dette de la ville d'un montant de 41 millions d'euros aura pour principale conséquence un coût que vous évaluez à plus de 5 millions d'euros.

Si on peut voter de manière dissociée sur les différents points de cette décision modificative, je voterai pour les 3 premiers points et contre l'opération de restructuration qui génère une dépense de plus de 5 millions d'euros à la charge des contribuables montreuillois, si le vote est global, je voterai contre cette 1ère délibération. »

### Éléments de réponse apportés par M. Philippe Lamarche, adjoint au maire délégué aux finances

« Deux, trois éléments pour pas alourdir le débat sur ce que ça coûte ça vient d'être dit par Madame Yonis qui visiblement lit les notes qui lui sont données c'est une somme de 5,2 million d'euros qui va s'ajouter à notre dette que nous n'aurons pas à payer directement puisqu'il est inscrit dans le contrat que nous avons passé et qui sera donc étalé sur la durée du nouvel emprunt alors certes avec un taux fixe qui est plus important que celui qu'on pourrait re-négocier qui pourrait être aujourd'hui obtenu mais évidemment les banques ne font pas de cadeaux ceci dit ça nous permet je le réaffirme d'espérer pouvoir mettre un peu d'argent pour aider les contribuables qui sont dans la difficulté on a eu quelques exemples avec les

intermittents qui sont venus s'exprimer ou encore avec la présentation qui a été faite de notre effort vis-à-vis des gens qui sont en difficultés présentées par Florian Vigneron. Donc ça c'est une première chose les éléments ont été donnés mais je conçois je ne sais pas si on a envoyé la note du directeur des finances mais on vous l'enverra il y a aucun problème, il me semblait qu'on avait donné notre accord donc il me semble que vous l'avez eue après si vous avez des difficultés sur ce qu'il y a à l'intérieur des notes je veux bien l'accepter que ce soit W. Delcourt, ou V. Tartié-Lombard sont à votre disposition même en dehors de la commission technique permanente il n'y a aucun problème là-dessus. Pour répondre à madame, globalement peut-être sur la note envoyée par préfet j'ai beaucoup de respect pour le corps préfectoral. Je pense que c'est un rouage important de l'administration d'Etat et qu'à ce titre une recommandation que vous appelez peut-être rappel à l'ordre sont des recommandations que nous devons prendre en compte et nous le faisons d'ailleurs quand c'est le cas nous le faisons dans cette DM, mais pour ce qui est par exemple des documents qui n'auraient pas été donnés à la préfecture nous sommes ré-intervenu auprès du préfet pour lui dire qu'il ferait bien de regarder à l'intérieur de ses services parce que les documents qu'il dit ne pas avoir reçus, il les a reçus mais le seul problème c'est que le service qui les a reçus ne les a pas transmis aux services financiers. Mais je veux dire moi je comprends très bien personnellement dans quelle situation compte tenu de la situation sanitaire de l'absence du télétravail et des problèmes que nous avons vécus y compris dans notre administration je comprends très bien ce genre de choses là ça fait partie des échanges que nous pouvons avoir alors vous pouvez maximiser bien sûr ce que dit le préfet mais très honnêtement l'élaboration du budget 2020 à partir donc du résultat de l'exercice 2019 aura été particulièrement compliqué et donc sans demander à tout le monde d'entendre cela se sait qu'il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre je dis et je réaffirme que ce budget a été sincère qu'il a été construit avec des éléments dont nous pouvions disposer la modification fait état de fonds supplémentaires qui nous sont alloués nous les réattribuant bien volontiers pour payer des opérations qui sont des opérations importantes pour notre ville. Le restant, nous aurons l'occasion je pense lors du budget et du rapport d'orientation budgétaire de voir là aussi les efforts que nous ferons pour présenter l'ensemble des documents de façon le plus pédagogique possible afin que chacun dans cette assemblée puisse comprendre de quoi nous parlons. Merci beaucoup. »

### Intervention de M. Pierre Serne – conseiller municipal MOVICO

« Je pense que je finirais par m'habituer au ton extrêmement méprisant de Monsieur Lamarche qui est à peu près d'ailleurs le seul à se comporter comme ça dans cette assemblée en tout cas dans la municipalité. On m'a expliqué que je n'ai pas lu les notes, au passage j'aimerais bien savoir qui dans cette assemblée y compris le maire, a lu les 1331 pages du dossier de conseil municipal de ce soir franchement il y a des limites mais par ailleurs je l'ai lue attentivement cette note explicative et malgré vos brillantes explications c'est vrai moi je vais juste devenir magistrat financier en chambre régionale des comptes en janvier mais effectivement je pense que vous avez beaucoup de choses à m'apprendre sur ces domaines-là mais j'ai toujours pas compris ce que vous avez raconté sur les « 5 millions de dette en plus mais qui sont vachement bien pour les contribuables montreuillois et donc on fait une super opération de restructuration mais qui nous coûtent 5 millions en plus parce que vous comprenez les banques elles sont pas très sympas » ainsi si quelqu'un a compris soit ici soit dans ceux qui nous regardent je leur souhaite bon courage les leçons du professeur Lamarche n'ont pas encore fait leurs preuves. Ce que fait monsieur Lamarche est quand même terrible après avoir dit qu'il fallait pas le faire c'est qu'il dit en gros c'est la faute des services de la préfecture donc la faute au service c'est quand même un peu gros et en plus vous avez dit que c'était pas bien de faire ça donc je dis c'est pas bien mais en plus si vous pouvez nous affirmer ici que le préfet a eu le plan pluriannuel d'investissement qui devait être joint aux délibérations alors là c'est très fort parce que si lui en tout cas ses services l'ont eu nous en tout cas on l'a pas eu merci. »

### Éléments de réponse apportés par M. Philippe Lamarche – adjoint au maire délégué aux finances

« Ce n'est pas pour convaincre Monsieur SERNE qui évidemment en tant qu'expert et nous souhaitons bon courage aux Hauts de France avec son arrivée, devrait savoir que le pays est d'ailleurs me semble-t-il un certain nombre de personnes dans cette assemblée sont au courant de ce que vous ne le savez pas n'est pas un document obligatoire et donc n'est en aucun cas communicable obligatoirement à la préfecture si vous ne savez pas cela je vous renvoie au texte. Merci »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
51 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

3 abstention(s) : Julien GUILLOT, Murielle MAZÉ, Pierre SERNE

## DÉCIDE

Article 1 : Modifie l'article 5 de la délibération n°DEL202006245\_5 du 24 juin 2020 approuvant le compte administratif 2019 et affectant les résultats de l'exercice 2019 au budget primitif 2020 comme suit :

« Affecte le résultat de fonctionnement 2019 (16.753.292,11 euros) au budget primitif 2020 comme suit :

- 2.857.757,72 euros en recettes de fonctionnement, au chapitre 002
- 13.895.534,39 euros en recettes d'investissement, au compte 1068

Article 2 : Adopte la décision modificative n°1 au budget primitif 2020 dont le détail est précisé dans le document comptable réglementaire annexé et qui peut être résumée comme suit :

- Dépenses réelles de fonctionnement : 0,00 €
- Dépenses d'ordre de fonctionnement : + 4.200.000,00 €
- **Total dépenses de fonctionnement : + 4.200.000,00 €**

— Recettes réelles de fonctionnement : + 1.502.020,60 €  
— Recettes d'ordre de fonctionnement : + 6.000.000,00 €  
— Résultat 2019 reporté : - 3.302.020,60 €  
— **Total recettes de fonctionnement : + 4.200.000,00 €**

— Dépenses réelles d'investissement : + 42.500.000,00 €  
— Dépenses d'ordre d'investissement : 0,00 €  
— **Total dépenses d'investissement : + 42.500.000,00 €**

— Recettes réelles d'investissement : + 44.300.000,00 €  
— Recettes d'ordre d'investissement : - 1.800.000,00 €  
— **Total recettes d'investissement : + 42.500.000,00 €**

### Présentation commune des délibérations DEL20201209 2 et DEL20201209 3 par M. Philippe Larmarche – adjoint au Maire délégué aux finances

« Monsieur le maire, là-dessus il n'y a pas de choses extraordinaires je vous renvoie au catalogue des subventions nous pouvons faire ou aux dotations investissements qui sont faites, les premières je parle des dotations d'investissement sont évidemment la continuité de l'activité de notre ville parce qu'on l'a dit ça prend du temps. La démocratie ça prend du temps de créer des projets et donc il y en a un certain nombre qui s'étalent on l'a vu avec la dotation (DM) on a vu que par exemple sur Louis et Madeleine Odru nous avons commencé il y a deux ans, nous continuons aujourd'hui et pour la troisième partie de l'opération elle sera financée sur 2021. Évidemment que ces travaux sont linéaires ou c'est ce que nous appelons des « coûts partis » et donc qu'il nous faut financer en tous les cas payer nos prestataires, les gens qui font les travaux pour la commune donc nous faisons cela en anticipation du BP 2021 et évidemment l'ensemble de ces dotations seront intégrées dans le budget à 2021. Donc là-dessus rien de nouveau nous faisons ça tous les ans toutes les collectivités font cela qu'elles soient municipales ou autre du point de vue territorial donc il n'y a rien d'extraordinaire là-dedans. Et la deuxième chose est l'avance de subvention à certaines associations comme tous les ans nous faisons cela et aujourd'hui d'ailleurs nous le faisons même de façon encore plus pressante parce qu'elles sont en grande difficulté ça a été longuement dit par certains intervenants et partagé me semble-t-il par l'ensemble de l'assemblée. Donc nous prenons comme chaque année depuis maintenant, en tous les cas depuis je suis responsable des finances de cette ville, nous faisons chaque année une avance sur subvention c'était un premier versement et nous le faisons sur une quantité qui prend en compte aussi ce qui peut être des charges en personnel d'un certain nombre d'associations parce que effectivement ces gens-là attendent cette subvention pour payer une partie de leur personnel donc c'est comme cela que nous assurons la pérennité non seulement de leurs actions mais pour certaines même la pérennité purement de leur existence. Donc ces deux délibérations sont je dirai assez banales à cette époque de l'année. »

### Amendement présenté par M. Pierre Serne, conseiller municipal

« Oui très rapidement, mais je parle très humblement et très timidement sous l'autorité morale de notre « grand danube » de la pensée locale, de la pensée financière en tout cas. Mais c'est effectivement des délibérations qui sont faites tous les ans dans les collectivités qui n'ont pas voté au 1er janvier leur budget. C'est quand même très original de le faire par anticipation en décembre en considérant qu'on n'aura pas voté le budget au 1er janvier sachant que ça doit se faire sur la base des dépenses réelles de l'année N - 1. Et donc j'ai revérifié dans les circulaires préfectorales par exemple sur les décisions budgétaires, ça s'appelle des décisions spéciales budgétaires et elles ne peuvent être prises qu'après le 1er janvier. Alors j'ai fait un amendement du coup d'irrecevabilité sur cette base pour la délibération 2 puisque pour les investissements le mandatement des investissements est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante c'est-à-dire nous, alors que pour les associations il n'y a pas besoin en réalité de l'approbation du conseil municipal et que donc c'est la raison pour laquelle il n'est pas d'amendement équivalent sur la délibération 3. Et puisqu'on en est à s'apprendre des choses en fait les uns les autres Monsieur Larmarche je me permets de vous dire que ce que si je ne sais pas que le plan pluriannuel d'investissement n'a pas à être joint au rapport d'orientation budgétaire c'est pourtant pas ce que dit le décret n°2016-8 141 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et transmission du rapport d'orientation budgétaire qui prévoit notamment que ce rapport doit comporter la présentation des engagements pluriannuels notamment, les orientations envisagées en matière de programmation des investissements. Donc c'est quand même plus clair et bien une obligation légale. »

### Réponse de M. Patrice Bessac – maire de Montreuil

« On va en rester là, donc je vous remercie beaucoup pour le dépôt de cet amendement il vous a déjà été fait une réponse en commission je la refais néanmoins, l'article que vous visez, c'est-à-dire l'article L.1612-1 du CGCT ne précise pas de date quant à l'adoption de cette autorisation de l'organe délibérant il peut donc être pris avant le 1er janvier pour pouvoir s'appliquer dès le 1er janvier. D'ailleurs pour dépenser à l'investissement dès le 1er janvier le Trésorier nous demande une délibération qui doit donc être forcément prise avant le 1er janvier. Cela fait des années que Montreuil fonctionne ainsi, comme d'ailleurs des milliers de collectivités à travers le pays. Je vous indique que le contrôle de légalité, le Préfet n'a jamais adressé sur ce point de remarques à notre collectivité ni même évidemment déferé les délibérations dont je parle. Pour ces raisons je propose le rejet de l'amendement. »

REJET (A la majorité par 53 voix contre, 2 voix pour : Choukri YONIS ; Pierre SERNE)

### Intervention de Mme Murielle Mazé – conseillère municipale

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Nous savons qu'il est d'usage d'avancer des fonds à des associations ou établissements publics avant le vote du budget. Cette pratique leur permet de continuer à fonctionner sans interruption, et nous pouvons l'entendre.  
Néanmoins, il y aurait beaucoup à dire sur les arbitrages concernant ces montants et les structures auxquelles les fonds sont destinés. Je ne me

*répéterai pas par rapport à mon intervention de début de séance sur les pratiques clientélistes qui se mêlent à des octrois de subventions (justifiées pour des associations ou établissements publics méritants).*

*Je veux cependant pointer du doigt ce que j'ai pu observer et je ne reviendrai pas sur le sujet sur les autres associations pour les délibérations suivantes celles qui vont concerner d'autres associations. Cette intervention valant pour toutes les autres à venir parce que nous avons bien compris qu'en cette période de Covid, il n'était pas nécessaire d'éterniser le Conseil Municipal.*

*L'absence des rapports d'activité (ce qui est quasiment une généralité) amène à faire des recherches sur les réalisations concrètes des associations concernées et sur l'identification des membres des bureaux. J'ai pu constater la récurrence de versements octroyés à des associations déjà bénéficiaires pendant tout le mandat précédent, sous différents intitulés ou justificatifs de projets diversement nommés. J'ai pu identifier des membres de bureau ayant d'ailleurs des intérêts croisés entre leur association et d'autres.*

*Au-delà de l'identification des personnes et des flux financiers se pose à nouveau la question du clientélisme et surtout de la déontologie d'élu et de l'éthique personnelle. Mon but n'est aucunement de stigmatiser qui que ce soit, mais d'alerter sur des pratiques réelles où se mêlent soutien politique ouvert et avéré, fonction d'élus et perception de subventions. Il ne suffit pas de remplacer un membre du bureau d'une association pour effacer un lien existant.*

*Percevoir des fonds, importants pour certaines structures, avant les élections, être élu et percevoir encore des subventions après l'élection de façon directe ou indirecte n'est pas éthique. (Je sais je ne suis pas maire, mais si j'avais été maire, je ne l'aurais pas fait).*

*Il y a un an, l'association Anticor vous reprochait de ne pas avoir mis en place une commission d'éthique indépendante récipiendaire des déclarations d'intérêts privés et associatifs des élus.*

*Elle vous reprochait également de n'avoir établi aucun rapport sur l'accord de subventions qui aurait dû être visible sur le site de la mairie depuis votre élection de 2014 et elle stipulait que Monsieur le Maire, vous manquiez à vos engagements relatifs à la transparence.*

*Elle concluait en indiquant que votre gestion est opposée aux principes de transparence de l'association et vous attribuait un feu rouge.*

*Montreuil Libre n'imagine pas bien sûr vous demander de faire preuve d'exemplarité, mais vous demander de « passer au orange » serait un minimum...*

*Nous ne nous opposerons néanmoins pas à cette délibération pour ne pas nuire au CCAS et à la Caisse des Écoles, (c'est souvent le problème dans ces délibérations où plusieurs choses sont mélangées et empêchent de faire des votes tranchés). Mais au regard des pratiques, nous sommes dans l'obligation de nous abstenir pour cette délibération qui englobe beaucoup de choses.*

*Je vous remercie »*

### Éléments de réponse de M Patrice Bessac – Maire de Montreuil

*« Monsieur Serne, je veux juste faire une précision puisque des Montreuillois me demandent parfois devant la vigueur de certaines attaques dont je suis l'objet pourquoi je ne réponds pas pourquoi je ne poursuis pas. Je veux juste indiquer que la jurisprudence et le droit français disent quelque chose qui me semble être très juste et très défendable qui est que dans les assemblées élues la liberté d'expression et la liberté de parole des élus est très importante. Donc il est dans le droit français mais une valeur plus haute à la liberté d'expression que à la protection des personnes en situation exécutive et notamment des maires. Donc il n'y a pas de possibilité de poursuites pour des propos qui pourraient être tenus pour diffamatoires dans d'autres enceintes et c'est très bien ainsi je trouve ça juste et est au fond une preuve de la liberté. Je vous précise que je n'ai fait l'objet dans le mandat précédent comme dans ce mandat d'aucun article 40 de la part de membres du conseil municipal qui n'ont donc pas fait suivre leurs déclarations publiques d'effet auprès du tribunal. »*

### **DEL20201209\_2 : Autorisation d'ouverture par anticipation de crédits d'investissement 2021 avant le vote du Budget Primitif 2021**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

52 voix pour

3 abstention(s) : Julien GUILLOT, Murielle MAZÉ, Pierre SERNE

#### DÉCIDE

Article Unique : Autorise Monsieur le Maire à ouvrir, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, et avant le vote du Budget Primitif 2021, des crédits de dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent, à hauteur de 11.284.000,00 euros, répartis par chapitre comme suit :

Chapitre - Libellé	Montant
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	760 000,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 520 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 330 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	175 000,00
OP 20160001 - GROUPE SCOLAIRE LOUIS ET MADELEINE ODRU	723 000,00
OP 20160008 - PRUS BEL AIR	35 000,00
OP 20170001 - PLACE DES RUFFINS	30 000,00
OP 20170002 - PLACE DE LA REPUBLIQUE	120 000,00
OP 20170003 - CROIX DE CHAUAUX	30 000,00
OP 20170004 - RESTAURATION DES MURS A PECHES	110 000,00
OP 20180001 - ECOLE GUY MOQUET	85 000,00
OP 20180002 - EGLISE SAINT-PIERRE SAINT-PAUL	105 000,00
OP 20190003 - GS DIDEROT	6 000,00
26 - PARTICIPATIONS	10 000,00
27 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES	125 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	120 000,00
<b>TOTAL OUVERTURES ANTICIPEES BUDGET 2021</b>	<b>11 284 000,00</b>

### **DEL20201209\_3 : Avances sur les subventions 2021 à verser à certaines associations et établissements publics avant l'adoption du Budget Primitif 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
52 voix pour

3 abstention(s) : Julien GUILLOT, Murielle MAZÉ, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article Unique : Autorise le versement, avant le vote du Budget Primitif 2021, d'avances sur les subventions qui seront allouées en 2021 à la Caisse des Écoles et au CCAS de Montreuil, ainsi qu'aux associations figurant sur la liste annexée à la présente délibération.

Présentation du vœu et des délibérations DEL20201209\_4 et DEL20201209\_5 par Mme Mireille Alphonse – adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

« Monsieur le maire, donc avec votre approbation je présenterai dans cette même prise de parole les deux délibérations suivantes ainsi que le vœu que vous avez pu trouver sur table.

Mesdames et messieurs, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les Montreuilloises et les Montreuillois. En avril dernier lors du premier confinement notre municipalité a distribué des chèques alimentaires à plus de 3000 familles privées de leur emploi ou avec des contrats de travail à durée très réduite. 3000 familles montreuilloises ne dispose plus de revenus suffisants pour pouvoir manger à leur faim. Dans un autre domaine, celui de la santé publique les équipes pédagogiques de nos écoles alertent depuis des années sur une situation très préoccupante dans les quartiers où vivent les familles les plus modestes l'obésité infantile est devenue une véritable épidémie avec des taux d'augmentation depuis plusieurs points d'année en année.

Précarité alimentaire, problème grave de santé publique les questions liées à la qualité de l'alimentation et à l'accès de toutes et tous à cette qualité sont désormais au cœur de nombreuses préoccupations dans tous nos esprits. Puisque nous sommes de plus en plus nombreuses et nombreux à constater les effets d'une qualité médiocre de l'alimentation sur nos santé. Trop de sucres et graisses, présence de néonicotinoïdes dans nos fruits et légumes facteurs qui se cumulent et cause des diabètes sévères, des maladies cardiovasculaires et certaines formes de cancer. Puisque nous jugeons indigne et littéralement intolérable qu'un pays comme la France laisse des millions de ses concitoyens souffrir de précarité alimentaire. Puisque nous nous alarmons de savoir que la France, pays auparavant si fertile voit d'un côté le tiers de ces agriculteurs vivre avec moins de 350 euros par mois et de l'autre ses terres agricoles disparaître au rythme de l'équivalent d'un département tous les 7 ans sous l'effet de l'expansion urbaine. Puisque enfin nous trouvons aberrant que le troisième poste responsable des émissions de gaz à effet de serre dans une métropole comme celle où nous vivons soit celui de la logistique alimentaire certains des produits que nous mangeons ayant parfois parcouru des dizaines de milliers de kilomètres avant d'arriver dans nos assiettes. Alors nous pouvons, nous devons prendre les choses en main. José Graziano da Silva, ancien directeur de la FAO, organisation des nations unies pour l'agriculture et l'alimentation de 2012 à 2019 résume la situation dans laquelle nous nous trouvons en un chiffre : 80 % des aliments produits dans le monde est désormais consommé en zone urbaine. Nos responsabilités sont donc là pour répondre à tous les dysfonctionnements et désordres majeurs lié au fait de se nourrir dans nos vies nous devons

dire ce que nous voulons, réfléchir aux conditions d'une nette amélioration de l'accès pour toutes et tous à des produits frais, bios, en circuits courts et travailler ensemble au sein de nouvelles coopérations afin de construire les solutions dont nous avons besoin. C'était une promesse de campagne c'est désormais un engagement de notre majorité et ce n'est pas une formule creuse je souhaite en effet ici avant de vous présenter les modalités de notre action souligner la transversalité de cette nouvelle politique publique impulsée par monsieur le maire sur laquelle travaille déjà vous l'avez entendu tout à l'heure en co construction plusieurs de mes collègues Florian Vigneron et Halima Menhoudj pour la précarité alimentaire, Dominique Attia pour la restauration scolaire, Danièle Creachcadec pour la petite enfance, Olivier Madaule pour la santé publique, Michelle Bonneau pour les personnes âgées, Frédéric Molossi auprès des commerçants, Julien Consalvi pour la démocratie participative, Luc Di Gallo pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, Muriel Bensaïd pour les AMAP ou Paule Guérin pour les jardins familiaux. Ensemble, nous avons commencé à élaborer notre stratégie alimentaire globale. Je terminerai cette intervention en vous présentant deux premières délibérations et un vœu symbolisant bien je le crois la nourriture mais je voulais d'abord vous résumer le cadre de nos actions et de nos réflexions. Nous avons en effet deux principes qui nous guident et qui vont conditionner l'ensemble de nos actions :

— le premier celui de travailler avec l'ensemble des citoyennes et citoyens qui souhaitent participer à ce grand chantier, parents d'élèves, membres de la communauté éducative, responsables associatifs, représentants des ONG, restaurateurs, commerçants petits ou grands, médecins pédiatres, ou diététicien, agents du service public, artistes, coopérative d'agriculteurs proche de nous toutes celles et ceux qui souhaitent participer à ce beau défi qui est de manger mieux quels que soient les moyens dont on dispose sont les bienvenus au sein des dispositifs qui existent déjà ou que nous allons mettre en œuvre dans les prochains mois. Le bien manger est un sujet trop sérieux pour ne pas être réfléchi de façon collective. C'est par exemple selon ce principe que ma collègue Dominique Attia a mis en place dès la fin du mandat précédent une commission regroupant les parents d'élèves et les agents responsables de ce service au sein de l'administration afin de choisir les menus proposés dans nos cantines scolaires et selon ce même principe que nous allons organiser dans des prochains mois des groupes de travail chargé de réfléchir à notre stratégie alimentaire d'ensemble. J'aurai l'occasion de vous présenter ce chantier d'ici quelques semaines. Mais sachez déjà que le fruit de leurs réflexions seront présentés lors d'états généraux de l'alimentation à l'échelle locale cela se tiendra d'ici quelques mois dès que la pandémie actuelle sera nous l'espérons toutes et tous derrière nous.

— deuxième principe travailler selon deux temporalités, trouver de multiples solutions pour répondre à la précarité alimentaire. Comme l'ont mes collègues Florian Vigneron et Halima Menhoudj ne peut évidemment pas attendre il faut répondre aux besoins de la population ici et maintenant et je salue le travail réalisé de semaine en semaine dans cette optique alors versent des projets comme la mise en œuvre d'une restauration collective publique accessible à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin. Au-delà de la seule communauté scolaire actuelle demande vous le comprendrez bien des études et réflexions poussées qui demanderont un peu plus de temps dans cette période vraiment difficile au plan sanitaire économique social et écologique. Nous avons pour ambition de parvenir à répondre à l'urgence tout en posant les bonnes fondations pour construire l'avenir. J'en viens donc aux deux délibérations qui vous sont proposées l'une concerne l'adhésion au pacte de milan comme son nom l'indique. Ce pacte a été élaboré puis signé à Milan en 2015 par 45 villes de tous les continents, soucieuses de favoriser des systèmes alimentaires durables garantissant équité sociale et économique pour tous les acteurs de la chaîne alimentaire, consommateurs comme producteurs. Elles sont aujourd'hui plus de 200 dont Barcelone, Dakar, Washington, Rio, Arusha et en France Paris, Bordeaux, Lyon, Grenoble, Nantes par exemple. Notre adhésion marque avec force notre volonté de nous inscrire dans ce mouvement en instaurant une gouvernance alimentaire locale et en facilitant l'approvisionnement et la distribution alimentaire. Elle nous permettra en outre d'échanger les bonnes pratiques des unes et des autres et pourquoi pas d'envisager également de nouvelles coopérations avec certaines des villes du sud où sont nées de nombreuses familles montreuilloises. L'autre délibération concerne le soutien à la production agricole qualitative et bio de proximité afin km nord-ouest notre ville se trouvent certaines des dernières terres agricoles de la zone dense de la métropole parisienne entre Gonesse la zone aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle plusieurs centaines d'hectares était il y a peu encore voués à devenir une sorte de grand complexe commercial « Europa city » un grand projet inutile comprenant même une piste de ski synthétique surtout un projet destructeur de terres agricoles. Sous la pression de très nombreux acteurs le projet désormais abandonné par le gouvernement. Nous nous en réjouissons, mais il reste menacé par d'autres projets difficilement explicables même au plan économique comme une gare en plein champ dont beaucoup s'accordent à déplorer le non sens. Le projet Karma que j'ai eu le plaisir d'aller voir il y a peu de temps avec monsieur le maire coopération pour une ambition rurale métropolitaine et agricole c'est alors construit en réponse à ces projets d'un autre temps avec le souci de construire l'alliance entre les citadins que nous sommes et les agriculteurs locaux. Il propose un projet alternatif à toujours plus de bétonisation avec de l'agriculture maraîchère, un centre de formation de transformation, de production, une plate-forme de compost et la création d'un réseau favorisant les synergies entre différentes initiatives territoriales liées à la transition agroalimentaire et pour démontrer sa faisabilité les paysans locaux ont besoin de rencontrer la demande engagée et régulière deux villes proches pour commencer à doter la ville d'un système d'approvisionnement alimentaire de proximité pérenne nous vous proposons donc de soutenir ce projet est la démarche de tous les acteurs au sein de cette coopérative enfin le veut associer à ces deux délibérations est un soutien à une autre réforme de la politique agricole commune PAC européenne que celle qui se prépare actuellement entre ministres européens de l'agriculture premier budget de l'union européenne cette PAC repose majoritairement sur un système de subventions fondée sur les aides à l'hectare plus une exploitation est vaste, plus elle obtient de subventions et ceci sans conditions environnementales sociétales ou de bien-être animal alors que la nouvelle PAC pour la période 2021 et 2027 est en cours de négociation et qu'elle doit être votée au printemps prochain au sein du parlement européen. Nous proposons de soutenir la plateforme pour une autre PAC et de rejoindre ainsi la mobilisation en France de 75 villes et communautés territoriales de 43 organisations manque membres dont terre de liens et la confédération paysanne avec lesquels nous travaillons déjà mais aussi la LPO, le réseau action climat et j'en passe Greenpeace, ou Agronomes et Vétérinaires sans frontières et ceci avec une exigence fondamentale si nous voulons dans nos villes pouvoir manger des produits bio sans pesticides en circuit court alors il faut que l'Europe aide les paysans à s'installer dans ce sens et qu'elle arrête d'enrichir par exemple la Reine d'Angleterre. Il faut que les subventions accordées permettent l'évolution nos systèmes de production en permettant par exemple aux terres agricoles du bassin parisien de nourrir les populations d'Île-de-France avec du maraîchage bio en permaculture. N'est-ce pas plutôt que d'être destiné à des monocultures destinés à l'exportation qui plus est fortement consommatrice en pesticides. Mesdames et messieurs je m'arrête là et vous propose donc de voter notre adhésion au Pacte de Milan, notre soutien à la coopérative Carma et notre engagement à agir aux côtés des maires de toute l'union européenne pour orienter la future PAC vers une politique agricole et alimentaire commune conforme à nos ambitions en matière de qualité alimentaire. Je vous remercie. »

### — Intervention de Mme Catherine Dehay – conseillère municipale déléguée aux parcs, à la nature et à l'animal en ville, à la végétalisation, et aux jardins citoyens

« La **Politique agricole commune** a été mise en place en 1962, avec pour objectif initial d'augmenter la productivité du secteur agricole et garantir la sécurité alimentaire. Au fil du temps, la PAC s'est complexifiée au possible et la politique visant à construire une PAC plus verte lors de la précédente réforme, est un échec cuisant !

Aujourd'hui, la PAC représente environ 40 % du budget européen. Elle est divisée en 2 axes : les **aides directes** aux agriculteurs soit 80 % du budget PAC ;

— 85 % de ces aides sont distribuées en fonction de la surface des terres : plus la ferme est grande, plus les aides sont importantes.

— Idem pour les 15 % restants qui concernent la production d'animaux : plus le nombre de têtes est grand, plus les aides sont importantes.

L'autre partie, le **développement rural** concerne la "modernisation" des exploitations ou la transition vers l'agriculture biologique. Contrairement aux aides directes, cette partie doit être co-financée par les Etats membres. Autrement dit, ces aides dépendent de la bonne volonté de chaque pays, elles sont donc souvent négligées. Il est aisé de comprendre qu'avec un tel schéma, les grosses fermes s'accrochent à leurs avantages, au détriment d'une autre agriculture plus respectueuse du terroir. Le modèle de l'élevage industriel et de la culture intensive provoque la déforestation de la planète et la désertification de notre monde rural, il engorge nos sols de multiples pollutions chimiques, il vide nos océans, il empoisonne notre air, il est responsable du martyre de milliards d'animaux inhérent à ces pratiques. Encore récemment, les images terribles de souffrance animale que publient les lanceurs d'alerte de l'association L 214 sur les élevages l'attestent et ce, depuis 20 ans. Et sans que rien ne change au niveau des lois et des pratiques. Précisons aussi que + de 70 % des terres agricoles sont dédiées aux animaux destinés à notre alimentation. Sans oublier les conséquences négatives de la surconsommation de viande sur notre santé. Malgré toutes ces alertes et la crise climatique qui montre déjà ces conséquences catastrophiques à titre individuel comme planétaire, la PAC continue à faire prospérer ce système. Ce système ultra productiviste et très polluant s'appuie sur un lobbying surpuissant qu'est la FNSEA qui soutient les grandes exploitations agricoles et l'élevage industriel. Les engagements des entreprises de l'agro-alimentaire sont insuffisants car ils régulent la transformation et la distribution des produits en fonction des dividendes à verser à leurs actionnaires. Il est urgent de transformer ce mode de production en profondeur et de réorienter les terres arables vers des produits de substitution à la viande et aux produits laitiers. Plus que jamais, il est nécessaire d'adopter des réglementations politiques fortes. Ensemble, à travers des actions collectives et locales, nous pouvons enclencher la transition écologique qui s'impose et ainsi mettre fin à cette course aux profits, à cette négation de l'humain, à ce mépris de la nature et au martyre animal qui en résulte. Bref, Il est temps de recentrer notre société sur le respect du vivant. Le consommateur doit rester le décideur de la société qu'il veut. La ville de Montreuil a fait le choix de privilégier des aliments bio aux circuits courts pour sa restauration collective. Notre équipe se mobilise toujours plus pour répondre aux enjeux globaux de développement durable avec des solutions locales. Par ailleurs, l'enjeu de la démocratie alimentaire est une de nos priorités municipales. Nous voulons permettre à chacun d'accéder à une alimentation saine, respectueuse de l'environnement. Et adhérer à la charte de Milan va dans ce sens. C'est pourquoi le groupe Montreuil Rassemblée votera cette délibération. »

#### — Intervention de M. Amin Mbarki – conseiller municipal

« Chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois, nous le savons les enjeux autour de l'alimentation, de sa qualité et de sa durabilité sont une des préoccupations quotidiennes les plus importantes pour les Montreuilloises et les Montreuillois. Lors de la campagne des élections municipales il fut un axe central de notre campagne. Mais s'il est au cœur des préoccupations les raisons divergent hélas. Pour certains l'alimentation doit être de qualité et ont les moyens financiers culturels leur permettant d'y rêver. Pour d'autres l'enjeu autour de l'alimentation se résume malheureusement à accéder à celle-ci, sans préjuger de sa qualité. Et nous le savons les produits de mauvaise qualité transformés, souvent venus de loin, sont ceux qui sont les plus accessibles souvent financièrement. Les inégalités sociales se traduisent dans les inégalités alimentaires. La logique du soutien de notre collectivité à travers cette délibération est de lutter justement contre ces deux phénomènes. D'une part en soutenant les producteurs et associations de producteurs afin d'aider à leur pérennité financière et empêcher les médias producteurs de produits transformés de faible qualité et au bilan carbone désastreux d'envahir seuls les étals. D'autre part grâce à ce soutien qui doit bien évidemment se conjuguer avec les efforts d'autres collectivités nous participons un notre niveau à assurer une maîtrise des produits, des prix de ses produits et ainsi les rendre accessibles à tous les publics. C'est le sens d'une politique de l'alimentation de gauche. Ne jamais renier sur l'ambition de la qualité et intervenir pour que les prix soient les moins élevés possibles grâce à nos produits locaux et aux circuits courts et plus précisément ici l'une des délibérations consiste à soutenir un projet plus vaste. Celui de l'association de coopération pour une ambition agricole rurale et métropolitaine d'avenir qui sur le cycle du triangle de Gonesse notamment promeut une valorisation des terres différentes, promeut une transition écologique et donne une place au sein de l'espace métropolitain à une politique alimentaire de proximité et accessible. Cela correspond tout à fait au sens que nous voulons donner à cette politique d'alimentation que je viens d'évoquer et ce soutien s'inscrit enfin dans une ambition plus globale visant à créer au cours de ce mandat ça a été dit une cantine publique et qui permettra aussi de soutenir les producteurs locaux et assurer une alimentation de qualité à toutes et tous. Pour ces raisons nous voterons favorablement à cette délibération et à l'adhésion au Pacte de Milan. Je vous remercie. »

#### — Intervention de M. Julien Guillot, conseiller municipal Montreuil Libre – Union de la droite et du centre

« Merci Monsieur le maire, je tiens d'abord à remercier Catherine Dehay pour ses explications. En matière politique c'est souvent rare que les hommes politiques joignent l'action au verbe et c'est le cas de Catherine Dehay qui a fait un travail remarquable depuis de nombreuses années maintenant, pour le bien-être animal et donc elle a vraiment toute légitimité et je la remercie pour la qualité de ses explications. En revanche je suis assez surpris s'agissant de l'intervention de madame Alphonse ça fait maintenant plus de huit mois qu'elle est élue on n'a pas eu encore connaissance d'un quelconque projet local c'est très bien nous parler du Pacte de Milan qu'on soutient tous ici évidemment. C'est très bien aussi de nous parler de l'association Carma qui fait un travail remarquable à Gonesse. Gonesse, Milan, on est à Montreuil, il ne s'est rien passé pas d'annonces importantes, pas de plans concrets, pas de rétro planning, pas de calendrier avec des mesures qui vont pouvoir permettre aux circuits courts aux produits bio, aux fermes urbaines de voir le jour et c'est très décevant. Savez-vous ce qui s'est passé Madame Alphonse lundi dernier ? Je pense que vous l'ignorez mais le ministère de l'agriculture a lancé le « plan quartier fertile » qui est quand même doté de 34 millions d'euros et qui vise précisément à mettre en place des micros fermes urbaine en Île-de-France ça vous a échappé mais ça n'a pas échappé par exemple à Clichy-sous-bois qui va obtenir le financement d'un atelier de production et de transformation de légumes bio. Donc pendant que certains parlent de ratification de pactes internationaux, d'autres travaillent concrètement sur le terrain et mettent en place des mesures concrètes comme à Clichy sous bois. Donc je souhaite et c'est important que dans le cadre de votre mandat vous agissiez concrètement pour les circuits courts, pour les fermes urbaines alors que comme nous on l'avait développé dans notre programme Montreuil Libre on a vraiment la matière d'être ambitieux avec par exemple c'est ce qu'on prévoyait : la mise en place une ferme urbaine au sein des murs à pêches financé conjointement par la région et puis aussi par le ministère l'agriculture. »

#### — Éléments de réponse apportés par M. Patrice Bessac – maire de Montreuil :

Sur la question des fermes urbaines, dans le quartier la Noue, et Clos Français, il y a précisément un projet de ferme urbaine dans le cadre du renouvellement urbain.

#### — Intervention de M. Pierre Serne – conseiller municipal MOVICO

« D'abord enfin une fois n'est pas coutume je vais dire des mercis, d'abord parce que c'est plutôt bien de réunir plusieurs délibérations et un vœu sur un sujet parce que ça permet d'avoir une discussion plus globale et de prendre un temps pour discuter plutôt que des choses qui paraissent parfois hachées de délibération en délibération. Ça va peut-être la surprendre mais je remercie Mireille Alphonse parce que je trouve que la présentation était vraiment intéressante et je trouve que c'est très bien d'avoir été sur ce vœu sur la PAC qui permet de tordre le cou à un certain

nombre de clichés ou de préjugés qu'on peut avoir parfois sur les institutions européennes et sur ce que sont les mécanismes européens. Pour beaucoup de gens la PAC est par définition quelque chose qui défend les grands céréaliers et les grands agriculteurs alors qu'en réalité la PAC elle est ce qu'en font les députés européens et la commission pour l'essentiel et cette PAC elle peut tout à fait financer des choses extrêmement vertueuses pour le modèle d'agriculture ou même de paysannerie que prônent les écologistes et de plus en plus la gauche et les écologistes donc moins productiviste meilleure pour la santé meilleure pour la planète. C'est aussi une PAC qui contrairement à ce qu'on peut penser qui est très pédagogique finalement ça peut aider aussi à financer des choses en faveur de l'environnement et de la réparation notamment de l'environnement saccagé par l'agriculture productiviste par le passé.

Ça peut aider l'agriculture ou urbaine est donc en fait ça peut être quelque chose finalement de très nature alors que la PAC on a quand même quelque chose notamment chez les écologistes qui est plutôt connoté négativement donc cette vertu très pédagogique en fait ce texte qu'évidemment je voterai.

Juste une chose ou deux, un peu étonnantes dans le dispositif on parle juste en fait d'agricultrices et d'agriculteurs et pas de paysannes et de paysans ce qui est un peu dommage parce qu'on a plutôt tendance à aller vers un modèle paysan plutôt que d'agriculture de paysannerie plutôt que l'agriculture donc si on pouvait juste rajouter ça et de la même manière je trouve que la dernière phrase pourrait être lue en fait comme exactement le contraire de ce qu'on essaye de dire parce qu'en fait le sens qu'une modification significative de la PAC soit apportée en ce sens et ça peut porter sur les deux membres précédents et on pourrait penser qu'en fait on ne veut pas une modification significative de la PAC évidemment on comprend bien que c'est pas ça mais du coup s'il y avait juste une formulation un peu plus fine. Sur le reste et notamment sur Carma, c'est un projet qui est à la fois absolument crucial pour ce territoire et Carma s'est construit pour montrer en fait que c'était pas parce que on était contre Europa City ce projet complètement délirant et anti écolo de Europa City dont on a eu la peau après des années et des années et des années de combats. Ça voulait dire qu'on ne s'intéressait pas au développement de ce territoire qui est parmi les plus pauvres de France ni au fait qu'il fallait de l'emploi et des activités en gros des perspectives pour ce territoire et ses habitants. Carma est un projet alors qui est souvent traité enfin ridiculisé par les détracteurs et ceux qui voulaient Europa City en disant que ça créera pas d'emplois. Carma peut créer beaucoup d'emplois d'autant qu'il y a des projets pour que ça se développent en même temps qu'un développement de la filière de la biométhanisation sur ce territoire et il y a des perspectives vraiment très intéressantes. C'est la raison pour laquelle j'en profite pour présenter l'amendement, j'ai proposé un amendement parce que je trouvais que à 5 000 euros ça paraît pas grand-chose par rapport aux énormes besoins de Carma, alors vous me direz dix mille euros c'est guère mieux c'est quand même deux fois plus et je pense qu'on devrait vraiment manifester un soutien important à ce qui pourrait devenir d'ailleurs un modèle de ré-appropriation des terres agricoles et de l'agriculture semi-urbaine en Île-de-France et donc je conclurai en disant que ces deux délibérations et ce vœu forment un bon ensemble dont je remercie celles et ceux qui l'ont porté. »

#### — Intervention de Mme Halima Menhdouj – adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« Monsieur le maire, chers collègues, merci à notre collègue Mireille Alphonse d'avoir mis au vote et au débat un sujet devenu majeur : l'alimentation. La crise sanitaire a mis à nu les inégalités sur l'accès à une alimentation saine durable et abordable à l'échelle internationale notamment dans le cadre de la coopération décentralisée. Je m'associe aux vœux pour le Pacte de Milan et y participerait aussi à cette échelle puisque nous portons un axe prioritaire qui porte sur la lutte contre la désertification sous plusieurs dimensions : sécurité alimentaire, autosuffisance alimentaire, jardin, maraîchage Pas plus tard que ce matin j'ai été nommée présidente du groupe France Mali au sein de Cités unies France. Cette opportunité permettra d'apporter notre expertise à cette grande échelle et mettra en lumière les projets portés en Afrique de l'ouest au Sahel dans le cas de la coopération décentralisée et la solidarité internationale des projets portés par la ville évidemment par de nombreuses collectivités françaises par de nombreuses associations montreuilloises et par la diaspora dans le cadre du co-développement. Je remercie Mireille de nous donner l'occasion de nous y engager. Le groupe génération Montreuil écologie solidarité vote l'ensemble des délibérations et vœu présentés ce soir sur le sujet de l'alimentation. Merci beaucoup. »

#### — Intervention de Mme Choukri Yonis – conseillère municipale MOVICO

« Travailler à l'élaboration pour notre ville d'un système alimentaire durable, inclusif, résilient, diversifié qui fournit des aliments sains et abordables à toutes et tous, qui réduit le gaspillage alimentaire et préserve la planète est un enjeu pour tous les Montreuillois et pour toutes les Montreuilloises.

Cependant cette démarche ne peut se faire uniquement entre élu-e-s, elle doit être transversale en associant l'ensemble des intervenants dans le système alimentaire.

Montreuil, ville au passé agricole glorieux a des atouts indéniables dans ce domaine, avec une société civile mobilisée et les 2 événements organisés sur le thème de l'alimentation durant la campagne des dernières municipales ont d'ailleurs démontré, si besoin était, l'attente très forte de nos concitoyennes et de nos concitoyens sur ce sujet.

Parmi les atouts de notre ville, je voudrais citer les parents d'élèves mobilisés pour l'alimentation dans les cantines scolaires avec l'association cantine nouvelle, les Montreuilloises et les Montreuillois mobilisés de longue date dans les AMAP, je pense également à l'expérience de la caravane mais aussi aux nombreuses expériences de jardins partagés, sans oublier de citer les Montreuillois qui avec l'expérience acquise au cours du 1er confinement ont créé leur propre banque alimentaire, ou encore celles et ceux qui sont mobilisés dans les murs à pêches avec l'association les fruits défendus.

J'en oublie sans doute, mais on voit qu'à Montreuil les initiatives foisonnent et notre ville est effectivement riche de citoyennes et de citoyens mobilisés chacune et chacun à leur niveau pour faire émerger de nouvelles pratiques alimentaires. De mon point de vue, toutes ces démarches devraient être autant de point d'appui pour l'élaboration d'une stratégie alimentaire pour notre territoire.

Doter notre ville d'un système alimentaire résilient et durable devrait commencer par l'établissement d'un diagnostic partagé :

Quels sont les principaux enjeux de l'alimentation sur Montreuil ? Qu'est ce qui se fait ? Quels sont les besoins ? Quelles sont les forces et quels sont les points de vulnérabilité du système alimentaire montreuillois ? Qu'est ce qui existe déjà ? Qu'est ce qui marche ? Que faut-il améliorer ou changer ?

Ce soir, de mon point de vue, la ville devrait nous faire voter, non pas le fait d'entreprendre les démarches pour prendre des contacts et contractualiser avec des producteurs pour son approvisionnement, mais elle devrait nous demander de voter le lancement des assises montreuilloises pour une alimentation saine, résiliente et durable.

Pour relever ce défi, il faut commencer par le commencement en mettant en place une gouvernance transparente et inclusive. »

#### — Éléments de réponse apportés par Mme Mireille Alphonse – adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

*« Monsieur le maire, merci à tous pour ces remarques positives et les encouragements à poursuivre dans ce chemin. Je suis sensible et au nom de l'ensemble de mes collègues je vous en remercie. Deux ou trois personnes m'ont fait remarquer qu'ils souhaitaient des petites modifications de mots dans le vœu sur la PAC. On pourra bien évidemment le faire, merci de m'envoyer par mail vos corrections. Je ne remercie pas Monsieur Guillot qui me fait un procès d'intention. Sachez quand même que l'on a été toutes et tous un petit peu contraint par le Covid. Quand s'est posé tout au long de cet automne la question de savoir comment on démarrait les états généraux de l'alimentation avec les contraintes qui étaient les nôtres. J'aurai l'occasion lors du prochain conseil municipal de début 2021 de vous présenter le dispositif qui permettra de travailler sur les sujets concrets pour notre ville avec l'ensemble des acteurs et des actrices des collectifs citoyens, les riverains, les associations. Sachez que le projet de restauration collective est sur les rails et qu'avec ma collègue Dominique Attia nous travaillons avec l'ensemble des familles qui souhaitent le faire. Les 5000 euros de soutien à Carma, ils concernent le soutien à la ferme urbaine et prochainement au soutien du supermarché coopératif « la caravane ». Nous avons fait le choix de répartir de façon équitable la somme allouée. »*

#### 4. Vœu sur le projet en cours de réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) – Pour une Politique agricole et alimentaire commune (PAAC)

##### ADOPTE (UNANIMITÉ)

« Représentant un large tiers du budget de l'Union Européenne (37,8 % pour la période 2014-2020), la Politique Agricole Commune (PAC) structure l'ensemble du système agro-alimentaire européen. En cela, elle concerne au premier plan l'ensemble de la chaîne alimentaire – depuis les agriculteurs jusqu'aux commerçants – mais aussi, évidemment, les consommateurs.

Fonctionnant comme tous les budgets européens par tranches pluri-annuelles, la PAC actuelle arrive à son échéance fin 2020 et se trouve en cette fin d'année 2020 en cours de négociations entre les ministres de l'Agriculture des 27 pays membres. La nouvelle période sera votée par le Parlement européen au printemps 2021.

Mais déjà, le 21 octobre dernier, un accord autour de cette future PAC était présenté au terme d'un premier tour de négociations européennes. La proposition de réforme actuelle datait en réalité de 2017, soit de deux années avant les élections européennes de 2019, et avant la présentation du Pacte Vert de la Présidente de la Commission, Mme Ursula Von Der Leyen, ainsi que de la stratégie nouvellement adoptée par Bruxelles « De la ferme à la fourchette ».

Dans son état actuel, cette ébauche d'accord a tout pour être décevant. Elle ne comporte ni exigences environnementales, ni assurance en termes de qualité alimentaire. Les choix réalisés sont très proches de la manière dont la PAC agit aujourd'hui : poursuite des aides « à l'hectare » qui de fait profitent aux plus grandes exploitations, pas de plafonnement obligatoire des aides (alors qu'au niveau européen, 20 % des bénéficiaires captent 80 % des aides), pas de soutien privilégié pour les petites fermes (qui touchent beaucoup moins d'aides car elles ont peu de surfaces), pas d'avancée sur le bien-être animal, l'agriculture biologique, ni la souveraineté alimentaire, pas de réorientation des systèmes de production dans une direction privilégiant la production locale proche de la consommation, de proximité donc, et en circuit court, qui intéresse les collectives locales pour leur approvisionnement...

Initiée par un collectif d'ONG (organisations paysannes, de protection de l'environnement, du bien-être animal et de consommateur.eur.ices), la plateforme « Pour une autre PAC » a lancé un large mouvement visant à proposer au Parlement européen les éléments clés d'une vraie réforme de la PAC, allant vers une PAAC (Politique Agricole et Alimentaire Commune) permettant de réorienter le système agro-alimentaire de l'Europe vers une prise en compte globale des différents enjeux : sécurisation des revenus agricoles pour toutes et tous, qualité de l'alimentation (sans pesticides, ni engrais toxiques), santé publique, réorganisation des espaces ruraux, environnement, bien-être animal, principes de démocratie et de solidarité avec les consommateurs. Il est aujourd'hui proposé que les collectivités locales rejoignent ce mouvement, pour faire valoir la voix des « utilisateurs finaux ».

Considérant la proposition faite par la Commission européenne en 2020 d'un Nouveau Pacte Vert pour l'Union européenne, et les objectifs de durabilité que contient cette proposition ;

Considérant que la présente réforme de la PAC a été rédigée avant que le Parlement européen adopte le Nouveau Pacte Vert, et observant que la présente réforme de la PAC ne prend pas en compte les objectifs inscrits dans le Nouveau Pacte Vert ;

Considérant le besoin d'une agriculture répondant aux besoins des consommateur.eur.s, des agricultrice.eur.s, du climat et de la biodiversité ;

Considérant que le modèle agricole intensif actuel entraîne l'usage d'intrants chimiques et de produits phytosanitaires de synthèse, avec des conséquences néfastes pour la santé des consommateur.eur.s et des agricultrice.eur.s ;

Considérant que ce même modèle intensif est à l'origine d'un gigantesque plan social, puisque l'accroissement de la surface des parcelles a pour corollaire la disparition des paysan.ne.s, dont plus de 60 000 ont dû cesser leur activité pour la seule année 2017 ;

Considérant que dans l'aire urbaine de l'Ile de France, c'est-à-dire le bassin parisien, 80 % des cultures sont destinées à l'exportation ;

Considérant la fragilité de notre modèle alimentaire constatée durant la crise due à la pandémie de COVID-19, et le changement radical des comportements de consommation de nos concitoyen.ne.s, qui se tournent de manière croissante vers la production biologique, la vente directe et les circuits courts ;

Considérant les engagements pris lors des récentes élections municipales par notre ville en faveur de la relocalisation de l'alimentation et du développement des circuits courts, et partant, le besoin de développer une agriculture vivrière à proximité de notre agglomération ;

Considérant qu'une délégation à la Transition, à la Démocratie alimentaire et au projet de cantine publique, a été créée au niveau communal, assorti du projet d'élaboration d'un Plan Alimentaire de Territoire, d'un Conseil communal de la démocratie alimentaire et du projet de restauration collective en régie publique,

Considérant que l'agriculture, malgré les efforts accomplis depuis 1990 par le secteur au niveau européen, est toujours le deuxième en matière d'émissions de gaz à effets de serre en France, où il représente 20 % du total national ;

Considérant l'engagement de la Ville de Montreuil avec la Déclaration d'urgence climatique adoptée le 26 juin 2019 ;

Considérant qu'une agriculture durable peut permettre de dépasser l'opposition entre urbain.e.s et rurales/aux, et que le développement d'une ruralité nouvelle, bâtie en harmonie avec l'urbain, peut permettre de redonner vie à des petites agglomérations aujourd'hui vidées de leurs habitant.e.s au profit des centres urbains ;

Considérant la contribution de France urbaine (voir annexe 1) au débat public portant sur l'avenir de la politique agricole commune européenne, et la Déclaration de France urbaine « Pour une transition en faveur d'une Alimentation durable, responsable et solidaire », texte adopté et signé par 75 maires de grandes villes et présidents d'intercommunalités en janvier 2018 ;  
Considérant la mobilisation du Collectif *Pour une autre PAC* qui rassemble 43 organisations (voir annexe 2) et défend une plateforme devant permettre à tou-te-s les paysan-ne-s volontaires de l'UE d'entrer dans la transition agroécologique des modèles agricoles et alimentaires européens.

**Le Conseil Municipal de Montreuil décide de :**

— **s'engager à agir aux côtés des maires de toute l'Union européenne pour faire pression sur les élu.e.s du Parlement européen et les gouvernements des États membres afin qu'ils/elles s'engagent en faveur d'une autre Politique Agricole et Alimentaire Commune (PAAC), durable pour le climat et la biodiversité et juste pour les agricultrice/eur.s ;**  
— **s'engager à interpeller publiquement le Ministre de l'Agriculture Julien de Normandie et le Président de la République Emmanuel Macron pour leur faire part des difficultés des territoires à dynamiser l'agriculture agroécologique et locale, à organiser une sécurisation de l'approvisionnement alimentaire de qualité et de proximité, sans qu'une modification significative de la PAC soit apportée en ce sens. »**

#### **DEL20201209\_4 : Adhésion au Pacte de Milan**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : D'adhérer aux objectifs fixés portés par le pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, tel qu'annexé à la présente délibération.

#### **DEL20201209\_5 : Soutien à la production agricole qualitative et bio, de proximité, en circuit court – attribution d'une subvention à l'association coopération pour une ambition Agricole Rurale et Métropolitaine d'Avenir (CARMA)**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'engagement de la Ville visant à se doter d'un système d'approvisionnement alimentaire de proximité, sécurisé, en circuit court.

Article 2 : Apporte son soutien au projet Carma, situé à moins de 20 km de la ville de Montreuil, projet qui vise à développer une agriculture paysanne de qualité doté de filières courtes de distribution.

Article 3 : Accorde une subvention de soutien au projet Carma d'un montant de 5000 euros.

Article 4 : Entreprenne les démarches nécessaires en vue d'un soutien de la ville à la création d'outils de production agricole, ainsi qu'à la contractualisation avec des producteurs en vue de son approvisionnement.

#### **DEL20201209\_6 : Reconstitution du dispositif d'aide municipale aux travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements**

##### Présentation de la délibération par M. Yann LEROY – conseiller municipal

« Monsieur le maire. Ce dispositif d'aide à la performance énergétique permet de soutenir l'effort des Montreuillois et des Montreuilloises qui souhaitent entamer des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. La municipalité a fait le choix de proposer une aide complémentaire à l'aide publique dans le respect des plafonds nationaux. Ce dispositif existe depuis 2011 et il répond aux objectifs importants de résorption des passoires thermiques dans le bâti privé de notre ville, en particulier dans les foyers les plus modestes et les copropriétés dégradées. Depuis sa création 119 dossiers ont été engagés et 101 ont été menés à terme. Ils concernent principalement les travaux d'isolation et de chauffage pour un montant maximum de 1000 euros par dossier avec une majoration possible dans les quatre travaux à haut niveau environnementaux. L'expertise administrative et technique est assurée par l'agence locale de l'énergie MVE qui est à Montreuil et les services de la direction cadre de vie et environnement de la ville. Ils ont suivi et perfectionné ce dispositif chaque année depuis sa création et je tiens personnellement à les remercier pour leur précision et leur efficacité. Quelques informations plus précises du bilan :

— depuis 2011 l'ensemble des dossiers se répartissent dans les quartiers de la ville de façon assez homogène,

— depuis 2018 nous tentons d'affiner la connaissance sociologique des foyers cible.

*L'aide touche pour 68 % les familles les plus modestes de notre ville selon les critères nationaux du crédit d'impôt à la transition énergétique. Travail en cours pour optimiser les critères sociaux, la communication des dossiers, des critères de sélection des dossiers, simplifier l'accès aux copropriétés, augmenter le bonus de subventions pour les matériaux biosourcés, optimiser le traitement des dossiers par la numérisation. Ce dispositif a fait la preuve de son efficacité dans le temps et dans les faits il faudra rapidement se poser la question de l'extension des moyens qui lui sont alloués merci »*

### Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

*« Juste une question en fait je crois qu'il y a 20 000 euros qui sont consacrés à ce dispositif et je ne m'explique pas, quand on connaît les besoins sur la ville, que toute la somme ne soit pas dépensée. merci. »*

### Éléments de réponse apportés par Mme Mireille ALPHONSE – adjointe au maire adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

*« Vous avez raison Madame Yonis c'est une question qui nous soucie en effet. On cherche à aider les familles qui sont vraiment en difficulté et on cherche à améliorer l'accès à ces droits, nous allons y travailler avec Monsieur Leroy. »*

### Présentation des amendements par M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

*« Évidemment très favorable à ce type de dispositif, il est assez étonnant qu'il puisse y avoir sous consommation de ce type de crédit alors que partout où ces types de dispositifs sont lancés et ils n'arrivent pas à boucler l'année avec les budgets qui sont alloués. J'avais un amendement de renvoi en commission sur le fait que les 20 000 euros qui sont dans le rapport de présentation ne se retrouvent pas en fait dans la délibération. Et en anticipant sur le probable rejet de cet amendement de renvoi en commission, j'ai un autre amendement qui propose d'inclure dans la délibération un article supplémentaire qui dit qu'un budget prévisionnel sera prévu pour la première année de mise en œuvre du dispositif de 100 000 euros au lieu de 20 000 euros. Pour terminer parce que les montants qui sont évoqués dans le rapport de présentation autour de 1500 à 2500 euros à peu près par foyer. Avec 20 000 euros on aura une douzaine de foyers aidés, c'est peu sur une année à l'échelle d'une ville de 110 000 habitants. »*

Amendement 1 : REJET (A la majorité par 54 voix contre, 1 voix pour : Pierre SERNE)

Amendement 2 : REJET (A la majorité par 54 voix contre, 1 voix pour : Pierre SERNE)

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1 : Approuve le présent dispositif d'aide municipale aux particuliers et copropriétés pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements respectant les critères et modalités d'attribution définis dans les règlements, annexés à la présente délibération.

Article 2 : Dit que le présent dispositif d'aide municipale aux particuliers et copropriétés pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements entrera en vigueur le 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à attribuer les aides dans le respect des présents règlements et dans la limite des crédits ouverts au budget, ainsi qu'à signer les actes relatifs aux dossiers d'attribution.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

### Présentation des délibérations DEL20201209 7, DEL20201209 8, DEL20201209 9 par M. Patrice BESSAC, maire de Montreuil

*« Nous avons décidé de mettre à l'honneur trois grandes figures féministes Thérèse Clerc, Gisèle Halimi et Simone Veil. Nous décidons donc aujourd'hui le conseil municipal décide d'honorer de leur nom des espaces publics montreuillois, ces lieux de passage de rencontre des changes pour les habitantes et les habitants de Montreuil seront désormais chargés de la mémoire de ces femmes et seront ainsi les vecteurs de leurs combats menés en faveur de l'égalité. Il était essentiel pour Montreuil, ville féministe de rendre visibles les combats de ces trois grandes femmes tous trois engagées dans la lutte pour les droits des femmes et dans la lutte contre les discriminations elles continueront ainsi à inspirer et à libérer nos esprits ainsi nous permettant la transmission de la mémoire des combats menés par elles et qui se confondent à notre identité montreuilloise une identité montreuilloise profondément féministe à l'image d'une Montreuilloise incontournable.*

*Thérèse Clerc grande figure du féminisme et de l'engagement citoyen et j'en profite pour saluer chaleureusement ses enfants et petits enfants qui nous écoutent ce soir notre très chère Thérèse de Montreuil, femme de caractère de conviction profondément libre et indépendante avait choisi en 1974 de poser ses bagages dans notre ville pour s'investir avec cœur. Membre du mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception au tournant de 68 elle pratiquait des avortements clandestins gratuitement dans son appartement rue Hoche jusqu'à ce que Simone Veil fasse voter la loi relative à l'IVG en janvier 1975. Le mail situé entre le parc départemental des Guilands et le boulevard Chanzy que longe le nouveau collège Solveig Anspach portera désormais par notre décision le nom « Thérèse Clerc » afin de rappeler l'œuvre accomplie à Montreuil par celle qui créa en 2000 la Maison des femmes, lieu montreuillois incontournable de la vie sociale culturelle citoyenne et militante. Une maison ouverte aux femmes victimes de violence en insertion ou réinsertion, fait pour les femmes par les femmes de tout âge et de tous les milieux et celle qui créa*

également la Maison des babayagas, lieu autogéré pour je cite « vieillir ensemble en citoyen indépendant libre » et utile un projet à la fois révolutionnaire solidaire et citoyen.

Puis il est question de l'avocate et ancienne députée Gisèle Halimi décédée au mois de juillet dernier. Grande figure féministe notamment connue pour avoir consacré sa vie à la cause des femmes et au droit à l'avortement. La place située dans le quartier politique de la ville à la rencontre de la rue du Bel-air et de la rue Lenain de Tillemont et de la rue Anatole France prendra désormais le nom de « place Gisèle Halimi ». Par son engagement, cette grande femme avait ouvert la voie à la dépénalisation de l'avortement, son combat s'est poursuivi à l'assemblée en tant que députée apparentée PS. En œuvrant pour le remboursement de l'IVG finalement voté en 1982. En femme dans la lignée du combat pour les droits des femmes et pour celles à qui l'on doit la loi encadrant la dépénalisation de l'avortement en France faisant ainsi tomber les barreaux de la clandestinité.

Nous avons proposé de mettre également à l'honneur Simone Veil rescapée de la déportation, ministre de la santé, présidente du parlement européen, celle qui porte à la loi emblématique du 17 janvier 1975 relative à l'IVG laissera elle aussi son empreinte à Montreuil. Le square situé le long de l'école Stéphane Hessel et de l'avenue la Résistance prendra désormais le nom du « square Simone Veil » rappelant à tous les usagers du lieu à la fois le combat de cette grande femme pour toutes les femmes et aussi l'histoire de ces combats menés contre la barbarie nazie. »

### Intervention de Mme Mama Doucouré – conseillère municipale déléguée au droit des femmes, à la lutte contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations

« Au 1er janvier 2019, on compte 51,5 % de femmes parmi les 66,9 millions de personnes vivant en France. Au 14 avril 2019, les femmes représentent 52,3 % des électeur-riche-s inscrit-e-s sur les listes. Pourtant, leur présence dans l'espace public reste discrète. Seules 6 % des noms de voies portent un nom de femme. Or, la féminisation des noms de voies est un enjeu tant pour favoriser l'appropriation de l'espace public par les femmes que pour rendre visible toutes celles qui ont contribué à faire avancer l'ensemble de la société française. Montreuil est en bonne voie avec 13 % de sa toponymie féminine. La municipalité continue en vous proposant aujourd'hui de baptiser 3 lieux. Personnalités représentatives de la diversité et de l'histoire française, elles ont milité pour des causes chères aux Montreuillois-e-s telles que le droit à l'avortement, l'anticolonialisme et la lutte contre l'obscurantisme. Nées en 1927, elles ont toutes les 3 combattu pour que les femmes aient le droit d'être des êtres humains et des citoyennes à part entière et non pas seulement des mères et des épouses. Ainsi, nous avons choisi de rendre hommage à Simone VEIL, à Gisèle HALIMI et à la Montreuilloise Thérèse CLERC. Simone Veil est rescapée de la Shoah, elle entreprend des études de droit après sa libération, épouse Antoine Veil et entre dans la magistrature en 1957, à tout juste 30 ans (alors que son mari a refusé qu'elle soit avocate). Elle devient haut fonctionnaire jusqu'à sa nomination comme Ministre de la Santé, en mai 1974. A ce poste, elle fait notamment adopter la « loi Veil », promulguée le 17 janvier 1975, qui dépénalise le recours par une femme à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Elle a été la première présidente du Parlement européen (1979) et la première femme ministre d'État (1993), mais aussi membre du Conseil Constitutionnel (1998) ou encore Immortelle à l'Académie française (2008). Simone Veil repose désormais au Panthéon. C'est la cinquième femme à rejoindre le monument et c'est la première fois qu'un homme accompagne son épouse. Gisèle HALIMI a défendu les militantes et militants de l'indépendance de l'Algérie dès 1950. Elle a notamment défendu en 1960, Djamilia BOUPACHA violée par des soldats français alors qu'elle était en détention. Signataire du manifeste des 343 en 1971, elle fait évoluer la loi Veil en défendant en tant qu'avocate en 1972, des femmes accusées d'avortement illégal lors du procès de Bobigny. En 1980, elle est à l'origine de la loi définissant le viol comme étant un crime et non plus un délit. En 1981, en tant que députée, elle fait dépénaliser l'homosexualité. Dès 1985, elle présente une première loi sur la parité en politique qui ne sera pas adoptée. Elle décédera le 28 juillet 2020, après la nomination le 6 juillet de Gérard Darmanin au poste de Ministre de l'Intérieur, lui, qui avait refusé de marier des homosexuels. Elle sera enterrée sans aucune marque honorifique de l'État. Cela nous rappelle que l'égalité des femmes et des minorités de genres n'est toujours pas acquise et que nous devons poursuivre les combats de Gisèle HALIMI. A Montreuil, elle aura droit à une place près de la fresque représentant Frantz FANON, autre grande figure de la lutte pour l'égalité et la fraternité des peuples. Thérèse Clerc était membre du fameux Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC), au milieu des années 70, elle a pratiqué gratuitement des avortements clandestins dans son appartement de Montreuil. Elle participe au MLF, milite à la CGT, au PSU et crée un groupe de contestation féministe au sein de l'Eglise. Elle fonde en 1997 la « Maison des femmes » qui ouvrira en 2000 « rue de l'église ». Dès 1999, elle mène le projet de centre autogéré pour femmes âgées. Celui-ci ouvrira en 2012 et portera le nom de « Maison des Babayagas ». Elle apparaît dans le film documentaire « les Invisibles » qui dénonce l'oppression subie par les homosexuels-les considéré.es comme criminel.les, dans les années 60. Nous espérons ainsi continuer à faire vivre leur message et à inspirer les petites Montreuilloises et petits Montreuillois. »

### Intervention M. Amin Mbarki – conseiller municipal

« Monsieur le maire. « Ce qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égard ni patience » en posant ses mots René Char a t il pu songer qu'ils raisonneraient à travers les méandres des décennies. Comme la parfaite devise de celles à qui ce soir en plus de Thérèse Clerc et Simone Veil nous adressons nos égards.

De celle qui a su s'arracher de sa condition de femme prédestinée dont l'aspiration à la liberté a obligé plus d'une fois le destin à s'incliner. Cette fille de la Tunisie coloniale devenue avocate et non avocat. Exceptionnelle à tout égard, qui a franchi les obstacles de la vie pour mieux changer la vie. Ou plus exactement pour la combattre dans ce qu'elle a de plus injuste de plus inacceptable et d'abord pour la justice avec un grand J pour donner corps dans les prétoires à cette lutte. C'est au nom de la justice qu'elle a défendu les condamnés du procès de Moknine indépendantiste tunisien en 1953 et plaidé devant le président Coty contre leur mise à mort par la grâce présidentielle, ce qu'elle a obtenu. C'est au nom de la justice qu'elle a défendu avec un engagement inouï Djamilia Boupacha, agent de liaison du FLN, mais surtout victime de viol par des soldats en Algérie au début des années 60. C'est au nom de la justice encore qu'elle accepta de défendre dans le désormais célèbre procès de Bobigny en 1972 Marie Claire Chevallier, victime de son bourreau mais surtout victime de la loi parce que femme. Beaucoup se sont arrêtés à ces mots en apparence indépassables, enfermés dans des traditions centenaires. Mais pas elle.

D'un choix de vie, d'un combat contre l'assignation à un genre elle en a fait un slogan si puissant. Rien ne justifie l'inégalité imposée, rien ne justifie le fait de ne pas pouvoir disposer de son corps. Signataire du manifeste des 343 au nom du droit à l'avortement c'est par le procès de Bobigny où elle a su percer l'injustice de la justice que l'infâme loi de 1920 céda et la loi sur l'IVG fut votée grâce au courage extraordinaire de Simone Veil. Rien ne justifie que certains décident pour toutes que les hommes décident pour les femmes. Elle est sortie temporairement des tribunaux pour endosser l'écharpe tricolore de député de la nation au sein d'une assemblée terriblement loin de la parité signifiant là que la politique devient aussi l'affaire de toutes. Et lorsque l'étroitesse de certains esprits au palais bourbon eurent raison de cette farouche liberté elle n'hésita pas à quitter la politique et faire mentir ceux qui étaient qui lui prêtaient un destin politique un destin contre lequel décidément elle nous voulait rien céder. Pour revenir à ce qu'elle a toujours été une militante permanente, elle en a fait non seulement son identité et forgé dans son sillage une génération de militantes, de son cabinet d'avocates à son association « choisir » jusqu'aux tribunes avec ce que la France comptait d'intellectuels son combat se propagea et ses mots imprègnèrent. Si ces mots sont inscrits dans l'histoire son combat lui ne fait que débiter. Un combat non pour condamner, non pour obtenir les miettes du festin patriarcal comme elle aimait le rappeler, mais agir, marquer les esprits et combattre au quotidien. Un combat qu'ont repris les militantes féministes, celles de la maison des femmes Thérèse Clerc de Montreuil évidemment des babayagas bien sûr et on

*pense à notre ami qui nous regarde et qui nous manque et toutes celles qui partout prennent le risque de désobéir au monde pour leur farouche liberté. Demain quand cet élève du collège Lenain-de-Tillemont lèvera les yeux sur cette plaque quand cette salariée prenant le bus 122 passera par cette place du quartier Bel-air Grand pêcheurs ou quand cette retraitée assistera à l'inauguration de ce lieu elles verront en deux mots simples toute la portée des engagements passés qui ont su ébranler la société, qui ont su frapper l'indifférence. Elles verront ces deux mots qui résument les combats dont les histoires sont encore à écrire, ces deux mots : « Gisèle Halimi » je vous remercie. »*

### Intervention de M. Luc Di Gallo, adjoint au maire délégué à la Ville Zéro déchet, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs

« Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus,

*Le groupe Génération Montreuil Écologie et Solidarité approuve les propositions 7 8 9 à l'ordre du jour ayant pour objet la dénomination du mail Thérèse Clerc, de la place Gisèle Halimi et du square Simone Veil. Nous aimerions dire quelques mots des liens qu'entretenaient Gisèle Halimi et Simone Veil mais avant cela on ne manquera pas de rendre hommage aussi à Thérèse Clerc et engagement sans faille pour les causes féministes en militant pour le droit de l'avortement à échelle nationale mais aussi localement à Montreuil en pratiquant des avortements clandestins comme nous le disions précédemment jusqu'à la proclamation de la loi Veil, en fondant la maison des femmes pour les femmes victimes de violence et la maison babayaga résidence auto gérée par des femmes de plus de 60 ans. Nous souhaitons célébrer ici la mémoire de ces deux femmes remarquables Gisèle Halimi et Simone Veil à travers ce qui les a rassemblés l'une active à droite l'autre sympathisante de gauche. Elles partageaient cependant des valeurs et des qualités communes grâce auxquelles elles ont trouvé l'une chez l'autre un soutien indéfectible dans le combat féministe et face à l'adversité à laquelle ils ont été parfois exposés. Gisèle Halimi a déclaré que Simone Veil aurait été la sœur qu'elle se serait choisie. Cette sororité se manifeste dès leur première rencontre en 1960, Gisèle Halimi est alors une avocate engagée et spécialisée dans les procès de la décolonisation quand elle défend Mme Djamilia Boupacha accusée d'actes terroristes. Cette militante du FLN a été violée et torturée par l'armée française. Gisèle Halimi a besoin d'une aide décisive en sa faveur et pour ses camarades elle obtient de Simone Veil à l'époque magistrate au sein de l'administration pénitentiaire. Simone Veil a réussi à faire transférer dans les prisons françaises la prévenue algérienne qu'elle estime exposée aux violences. Avec Gisèle Halimi et Simone Veil la solidarité féminine commence enfin à faire bouger les lignes du droit au bénéfice de la justice envers toutes les femmes. D'autres étapes suivront, la plus célèbre étant le procès de Bobigny dont on a déjà parlé. Gisèle Halimi a ouvert ainsi la voie à la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse en 1975 l'ouverture des débats à l'assemblée nationale par Simone Veil en 74 rendent compte d'un rapport de force sexistes d'une grande intensité. D'autres combats pour Gisèle Halimi furent de la même veine franche et frontale avec la criminalisation du viol en 1981 et la dépénalisation de l'homosexualité en 1980 menée par Robert Badinter. Leur jeunesse ne leur a pas laissé le choix, l'oppression des femmes dans la société tunisienne pour Gisèle Halimi, la déportation à Auschwitz pour Simone Veil les ont poussé à monter au créneau pour elles-mêmes et pour une opinion publique féminine en attente de reconnaissance et de partage des responsabilités. Nous entendons célébrer ici des femmes de leur temps dans l'action concrète difficile et engagées à changer notre société. Plus que jamais il faut rappeler que ces femmes ont rendu possible à l'heure où le recours reste un parcours du combattant pour certaines femmes alors ou la destruction de l'hôpital public conduit à la fermeture de certains centres qui pratiquent les IVG, à l'heure où la levée du silence des victimes de viols sexuels en a révélé la tacite impunité la mémoire de Gisèle Halimi et Simone Veil doit nous armer pour la défense de nos acquis mais aussi pour contester le droit quand il est injuste enfin que demain soit meilleur pour celles et ceux qui l'oppriment. Installer cette mémoire dans l'espace public c'est donc autant un hommage qu'un acte de résistance je vous remercie. »*

### Intervention de Mme Murielle Bensaïd – conseillère municipale

« Chers Montreuilloises, Montreuillois, Monsieur le maire, chers collègues,

*Aujourd'hui nous sommes réunis pour saluer 3 combattantes féministes à qui nous devons toutes et tous beaucoup. Saluons Gisèle Halimi pour son combat féministe sur la criminalisation du viol en 1981 pour la dépénalisation de l'avortement en 1975, pour son combat contre les discriminations et la dépénalisation de l'homosexualité en 1981, pour son combat anticolonial par la reconnaissance des viols et tortures pendant la guerre d'Algérie qu'ont commis par l'armée française.*

*Saluons Thérèse Clerc pour son engagement au mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception, pour son combat pour légaliser les avortements, pour son engagement contre la guerre d'Indochine et celle du Golfe, pour la création de la Maison des femmes et la maison des Babayagas à Montreuil pour y passer une retraite paisible. Saluons Simone Veil pour son engagement, sa ténacité, son combat politique à défendre, à faire adopter le 17 janvier 1975 la loi dépénalisant le recours à l'IVG.*

*Merci mesdames pour tous ses combats féministes nous vous devons un grand respect aujourd'hui. Le combat féministe continue et avance avec un renouvellement générationnel. Comme nous le savons les réactionnaires ne sont pas loin, les attaques envers les mouvements féministes sont légion et il est important de montrer que le combat féministe n'est jamais fini. Continuons comme ces trois femmes à faire avancer la cause féministe. Nous espérons que ces trois dénominations sont le début d'une longue liste de dénomination de femmes ayant marqué l'histoire de notre société. C'est pour cela que le groupe Montreuil Insoumise porte deux souhaits le premier qu'un bilan soit fait sur le nombre de rues montreuilloises portant le nom d'une femme, le deuxième que soit réalisées des fresques sur le modèle des fresques de Stéphane Hessel dans la ville de ces femmes combattantes afin de les rendre encore plus visibles. Pourquoi ne pas réserver notre prochaine fresque à Gisèle Halimi pour ce que Gisèle Halimi, Thérèse Clerc et Simone Veil représentent. Pour participer à leur mémoire le groupe Montreuil insoumis soutien ce vœu et votera pour merci beaucoup. »*

### Intervention de Mme Anne Marie Heugas – conseillère municipale

« Monsieur le maire, cher-es collègues, Chères Montreuilloises Chers Montreuillois, Mesdames, Messieurs,

*Le groupe EELV – Montreuil Écologie se félicite de ces 3 délibérations permettant à 3 lieux de notre ville de porter les noms de grandes femmes : Simone Veil, Gisèle Halimi et Thérèse Clerc. Ces figures du féminisme ont lutté pour la défense des droits des femmes et en particulier celui, si précieux et pourtant parfois menacé, du droit à l'avortement. Le Centre Hubertine Auclerc, dans un rapport publié en 2018, le dit : l'un des leviers d'action pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes est de visibiliser les femmes illustres dans l'espace public, à travers, notamment, la toponymie. L'égalité de genre et veiller à l'inclusivité de l'espace public sont des enjeux majeurs et beaucoup de chemin reste à parcourir ! En 2014, l'Union Française Soroptimist révélait les résultats d'une enquête portant sur les noms de rues dans 111 communes : seules 2 % des voies étudiées portaient le nom d'une femme. Or, nous le savons, la question des représentations et de la visibilité sont essentielles dans la construction des imaginaires de nos enfants, de nos jeunes. Cela nous paraît essentiel : rendons hommages aux grandes femmes politiques, scientifiques, exploratrices, artistes, activistes... bref : visibilisons les femmes, visibilisons notre matrilinéarité, et permettons aux jeunes Montreuilloises de rêver en grand ! Je vous remercie. »*

### Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Monsieur, mes chers collègues.

*Ce sont trois belles délibérations la présence dans l'espace public de noms de personnes n'est pas que symbolique est un acte politique pédagogique et même émancipateur. En l'occurrence les trois femmes que nous nous apprêtons à honorer, en tout cas à inscrire dans l'espace public de Montreuil couvre en fait plusieurs sujets.*

*Il y a un fil rouge qui est le féminisme le fait d'être des grandes femmes comme on a trop longtemps parlé seulement de grands hommes et le fait de mettre des grandes femmes dans l'espace public et en donnant des noms. Espérons qu'on aura des rues plutôt que des squares ou des mails. On pourrait débaptiser quelques rues. C'est très pédagogique pour l'ensemble de la société. Insister sur le rôle très militant qui était risqué, non seulement pour les avortements clandestins qui faisaient encourir des risques extrêmement important. Simone Veil qui a été menacée de mort, injuriée pendant toute la période où elle portait la loi qui porte maintenant son nom. C'est important d'insister là-dessus parce que à l'heure où le féminisme est volontiers dénigré, le droit à l'avortement régulièrement attaqué y compris dans notre pays, en Europe. C'est important et un geste politique fort que nous ne pouvons qu'approuver. Toutefois, c'est un peu dommage de ne pas avoir insisté davantage dans la présentation qui est faite de Thérèse Clerc sur son militantisme, contre l'intolérance et les discriminations subies par les personnes homosexuelles et sur son homosexualité. Les femmes sont encore trop longtemps invisibles dans l'espace public. Ça serait bien si on pouvait étoffer quelque part les récits et les présentations qui sont faites, par des plaques qui rappelleront un certain nombre d'éléments biographiques et politiques au sens noble du terme sur ces femmes. Sur le texte de la délibération, il y a des choses à corriger me semble-t-il dans la présentation de Thérèse Clerc, attention aux informations sur Wikipedia. Idem sur la présentation de Simone Veil, il y a une phrase qui m'a fait bondir concernant la Shoah, traitée de façon maladroite. Merci beaucoup. »*

### **DEL20201209\_7 : Dénomination du mail Chanzy – Mail Thérèse Clerc**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Nomme le mail menant du parc des Guilands au boulevard Chanzy, le long du collège Solveig Anspach, « mail Thérèse Clerc »

Article 2 : Charge Monsieur le maire, ou son représentant délégué, d'intervenir et de prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **DEL20201209\_8 : Dénomination de la place Gisèle Halimi**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Nomme la place située à la rencontre de la rue du Bel-Air, de la rue Lenain de Tillemont et de la rue Anatole France, « place Gisèle Halimi ».

Article 2 : Charge Monsieur le maire, ou son représentant délégué, d'intervenir et de prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **DEL20201209\_9 : Dénomination du square Simone Veil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Nomme le square situé entre l'avenue de la Résistance et la rue Victor Hugo, le long de du groupe scolaire Hessel Zefirotte, « square Simone Veil »

Article 2 : Charge Monsieur le maire, ou son représentant délégué, d'intervenir et de prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **DEL20201209\_10 : Approbation du lancement d'une souscription publique pour la restauration du site des Murs à Pêches en partenariat avec la Fondation du Patrimoine et de la convention de souscription correspondante**

### Présentation de la délibération par M. Gaylord Le Chequer – 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Comme vous le savez depuis 2015 la ville consacre chaque année un budget de 100 000 euros destinés à la restauration des murs à pêches en matière de préservation de ce patrimoine. La ville intervient par ailleurs dans le soutien à l'organisation de chantiers bénévoles aux associations qui œuvrent depuis de très nombreuses années sur le secteur des murs à pêches, à la mise en place de chantiers d'insertion en partenariat avec les associations Remparts et Pierre de Montreuil ainsi qu'avec l'ADOMIFA. Depuis 2016 la Fondation du patrimoine est partenaire de l'ensemble de ses opérations. 100 000 euros c'est une somme non négligeable pour autant elle ne permet pas de financer la totalité des 17 kilomètres de murs qui mériteraient d'être restaurés. Mais seulement avec 100 000 euros environ 90 m<sup>2</sup> le mur linéaire c'est pourquoi la ville a souhaité impliquer et mobiliser l'ensemble de la force publique, l'État, les autres collectivités pour que nous puissions faire reconnaître et faire rayonner davantage ce patrimoine unique en Île-de-France et pour rechercher les financements indispensables et complémentaires pour sauver ce patrimoine. Nous avons ainsi obtenu l'an dernier la labellisation jardin remarquable par la DRAC et en novembre de cette année la labellisation patrimoine d'intérêt régional pour l'ensemble de ce secteur des murs à pêches.

Dans cette même dynamique nous avons également candidaté à la mission patrimoine en péril conduite par Stéphane Bern que nous avons pu accueillir avec plaisir en partenariat avec la fondation du patrimoine fin août. Nous apprenions récemment que le site des murs à pêches était ainsi sélectionné. Reconnaisance pour les murs à pêches, pour le travail mené depuis des décennies par les acteurs qui animent ce lieu et par le travail impulsé par la municipalité et par mon collègue Jean-Charles Nègre dans le précédent mandat qui nous permettent également de bénéficier de financements complémentaires pour leur restauration. Sous réserve des sommes récoltées le loto du patrimoine pourrait nous rapporter plusieurs centaines de milliers d'euros pour la période à venir et nous espérons que la subvention de la région issue de ce classement « label patrimonial régional » pourrait nous rapporter quelques centaines de milliers d'euros supplémentaires.

Afin d'abonder encore davantage ces sommes nous avons fait le choix d'ouvrir une souscription populaire en partenariat avec la fondation du patrimoine ouverte aux Montreuilloises et aux Montreuillois, ainsi qu'aux acteurs économiques notamment de la ville. Nous l'avons dit à plusieurs reprises les murs à pêches c'est un bien commun d'exception et leur sauvegarde mérite l'engagement de toutes et de tous, non pas en substitution à la responsabilité de la puissance publique puisque nous avons décidé de faire notre combat la préservation et la restauration du site, de mobiliser les institutions mais d'encourager toute cette étude et tous ceux qui peuvent soutenir de pouvoir le faire. C'est l'approbation de cette souscription et la convention ad oc avec la fondation du patrimoine qui sont ce soir soumis à votre approbation. Cette souscription nous permet d'envisager une plus haute ambition pour la restauration des murs à pêches puisque nous doublerons ainsi nos capacités d'investissement pour les années à venir. Aussi je vous propose mes chers collègues de bien vouloir apporter votre soutien à cette délibération, je vous remercie. »

### Présentation d'un amendement par M. Pierre Serne – conseiller municipal MOVICO

« C'est un amendement de renvoi en commission qui est rédigé comme suit : « la délibération envoyée à l'examen de la commission technique permanente vu l'ampleur de l'ordre du jour et la complexité du sujet traité, vu l'absence de présentation et de discussion de la délibération en commission technique permanente, ni de ce fait d'avis rendu par cette commission réunie le 4 décembre et pourtant visé dans les considérants de la délibération il convient de renvoyer celle-ci à l'examen de la commission technique prévue à l'article 12 du règlement intérieur du conseil municipal de Montreuil. »

Amendement : REJET (A la majorité par 54 voix contre, 1 voix pour : Pierre SERNE)

### Intervention de M. Choukri Yonis – conseillère municipale MOVICO

« Au niveau des murs-à-pêches, nous nous accordons toutes et tous pour reconnaître le travail remarquable fait au quotidien par les associations et je regrette que cette délibération s'abstienne volontairement de les citer.

Pourtant, si ce soir nous pouvons encore parler de ce site remarquable c'est bien parce que, au quotidien, des associations se sont battues et se battent toujours pour préserver la vocation de ce lieu. Leur rendre hommage serait donc le minimum.

Nous ne pouvons que nous réjouir que la ville œuvre à la valorisation de ce patrimoine remarquable au niveau de l'île de France et qu'elle aille chercher des aides à l'investissement et des moyens de financement pour sa restauration.

Je suis convaincue que cette démarche serait encore plus efficace si toutes les parties prenantes étaient encouragées à travailler ensemble. L'absence d'une gouvernance élargie et d'une vision partagée de l'avenir des murs à pêches, co-construite avec tous les acteurs, publics et privés, pèse lourdement sur le rythme des engagements municipaux. La gestion au coup par coup, compartimentée, montre depuis longtemps ses limites.

Il serait grand temps de mettre en place un nouveau mode de gouvernance du site associant à la prise de décision toutes les parties prenantes soucieuses de l'avenir du site et de sa préservation.

L'ouverture d'une concertation large sur le devenir des délaissés du tram dans le périmètre duquel vous semblez inclure les murs à pêches et notamment le site EIF rend de mon point de vue nécessaire l'ouverture du chantier de la gouvernance des murs à pêches.

Il n'y a plus depuis longtemps de commission extra-municipale et il n'y a plus depuis les concertations sur le PLU (il y a plus de trois ans) aucun lieu ne serait-ce que de concertation sur l'avenir du site. L'opacité domine. Il est grand temps de créer une structure juridique indépendante de la municipalité, tel qu'un groupement d'intérêt public réunissant l'ensemble des acteurs.

Alors, oui à cette délibération, mais vivement la mise en place d'un haut-conseil des murs à pêches, structure juridique indépendante de la municipalité, par exemple sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant l'ensemble des acteurs. »

### Intervention de Mme Mireille Alphonse – adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

« Monsieur le maire, mes chers collègues, chères Montreuilloises et Montreuillois.

Les murs-à-pêches constituent un des patrimoines les plus inestimables de notre ville, leur entretien et leur protection doivent être au cœur des considérations que nous avons pour cet espace et à ce titre nous nous félicitons de la présente délibération qui annonce un doublement des montants accordés à la restauration des murs. C'est une très bonne nouvelle après l'attribution du label patrimoine d'intérêt régional qui devait permettre d'obtenir de nouveaux financements, il nous reste beaucoup à faire pour protéger et faire vivre ce patrimoine commun, avec la

dépollution des sols avec toutes les précautions requises pour assurer la sécurité sanitaire des riverains, les projets de jardins partagés et d'agriculture urbaine. Des points pour auxquels nous sommes très attachés et nous sommes très attentifs à garantir l'accessibilité de ces lieux à la population montreuilloise.

Je vous remercie. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1 : Approuve le lancement d'une souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, participant au financement des travaux de restauration des Murs à Pêches, avec un objectif minimum de collecte de 70 000 €.

Article 2 : Approuve la convention de souscription jointe à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire ou un représentant délégué à signer ladite convention de souscription.

Article 4 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20201209\_11 : Approbation de la convention de la 2e OPAH-RU Fraternité – Croix de Chavaux**

#### Présentation de la délibération par M. Stéphan BELTRAN – conseiller municipal délégué au logement, à la lutte contre le logement insalubre, à l'habitat et en charge du projet d'organisme foncier solidaire

« Monsieur le maire, chers collègues, Montreuilloises et Montreuillois, je vous présente ce soir l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain. Cette opération a commencé en 2014 et a pris fin en août 2020. 6 années d'activité dans un programme de requalification des quartiers anciens dégradés dont elle constituait le volet sur l'habitat privé. Avec Gaylord Le Chequer, mon collègue à l'urbanisme, 1<sup>er</sup> maire adjoint, nous avons passé ces six années en comité de pilotage, en comité technique, en arpentage je dirais en faisant un travail à bas bruit, sans communiquer sans mettre en avant les avantages de l'OPA RU. Il est venu maintenant le temps de mettre en avant les réalisations que nous avons obtenu.

Je tiens à remercier la SOREQA, l'ANAH, le service habitat et renouvellement urbain d'Est Ensemble, le service communal d'hygiène et de santé de notre ville ainsi que la direction de l'urbanisme et de l'habitat sans qui rien n'aurait été possible. Cette première partie de six ans nous ont amenés à réhabiliter et rénover 31 immeubles soit 438 logements, nous avons mené avec ces copropriétés des travaux sur les façades pour les isoler et permettre de combattre la précarité énergétique sur les parties communes et sur le relogement. 70 % des immeubles soit 22 immeubles ont pu être traités ce qui fait gagner un gain énergétique moyen de 41 %. Je vous engage mes chers collègues à aller voir le 28 rue voltaire ainsi que 131 rue de paris qui sont pour moi emblématiques du travail effectué par l'OPA RU, nous avons rencontré des difficultés vis-à-vis des monos propriété d'un bâtiment avec plusieurs locataires. Je pense que sur le second volet dont nous allons reparler dans quelques instants il va falloir qu'on trouve des leviers plus coercitifs pour obliger les propriétaires à rénover leur immeuble et les logements pour le bien-être des locataires. Nous y veillerons avec Gaylord, avec l'aide de l'état à travers l'encadrement des loyers, le permis de louer et une réactivité plus importante des services de la justice à Bobigny.

En dehors de l'aspect technique et de réhabilitation une des principales vertus de ces programmes est de remettre du sens commun dans les quartiers dans les immeubles. Les lois du marché renforcent l'individualisation des rapports sociaux et l'intervention de l'OPA RU à travers la création de syndicats bénévoles, à travers la réactivation de syndicats qui ne fonctionnaient plus, en mettant autour d'une table co-propriétaires, locataires a permis de redonner du sens commun à la vie de ces immeubles. C'est aussi une vraie victoire en dehors de fait qu'on réhabilite qu'on permette aux gens de vivre dignement dans un habitat qui était insalubre, qu'ils puissent réfléchir ensemble à l'avenir de leur immeuble et de leur logement. La convention de l'OPA RU a pris fin après six années de travail et il nous a semblé nécessaire de repartir sur une nouvelle OPA RU parce qu'il reste des immeubles identifiés pour parfaire le travail du premier programme, mais aussi parce qu'il nous faut élargir la nouvelle OPA RU à 12 immeubles de la Croix de Chavaux. Au total ce seront 36 adresses représentons 384 logements qui seront prioritairement traités dans la nouvelle OPA RU. Pourquoi la Croix de Chavaux ? Nous avons pensé avec Gaylord Le Chequer que requalification urbaine de la place méritait d'être accompagnée par une opération programmée d'amélioration de l'habitat pour les immeubles en difficulté aux abords de la place. Les actions portées sur ces immeubles se répartissent en six axes de travail la lutte contre l'habitat indigne, la rénovation thermique et la lutte contre la précarité énergétique, le redressement des copropriétés en difficulté, l'accompagnement social des ménages, l'adaptation des logements aux problématiques du vieillissement et la mise en valeur du patrimoine. Voilà mes chers collègues le programme d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain pour les cinq prochaines années nous faisons la preuve dans ces programmes que quand il y a volonté politique et actions de la puissance publique nous arrivons à des résultats dont nous pouvons être fiers. Une pensée pour les habitants de Marseille morts dans l'effondrement de leurs immeubles. Merci. »

#### Présentation d'un amendement par M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« J'ai encore 32 amendements à déposer, il y en a qui sont des amendements de modification d'un certain nombre de délibérations mais il y a une vingtaine d'amendements de renvoi en commission. Je les ai déposés pour attirer l'attention sur le fait que le fonctionnement d'un conseil avec plus de 1300 pages de documents, 68 points à l'ordre du jour et l'impossibilité de les passer tous en revue finalement en commission technique paritaire ou en commission technique permanente rend en fait la préparation d'un conseil comme ça extrêmement compliqué alors qu'on a des dossiers dont certains étaient proposés sans débats extrêmement importants on le voit maintenant, il y a quand même des fins de ZAC, il y a des dossiers très lourds dans ce conseil et je pense qu'il faut qu'on trouve des modalités pour travailler autrement. J'ai une question à vous poser monsieur le maire : est-ce que je pourrais poser enfin de conseil l'ensemble des questions orales que j'ai déposés dans les temps, sinon je peux renoncer à un certain nombre d'amendements. »

Amendement : REJET (A la majorité par 54 voix contre, 1 voix pour : Pierre SERNE)

## Éléments de réponse de M. Patrice Bessac :

« Évidemment l'ensemble des questions que vous avez posées seront examinées dans la limite des 30 minutes prévues par le règlement intérieur de notre conseil s'agissant du temps des questions orales. Je ne voudrais pas qu'on oublie l'objet de ce que nous votons que sont les opérations de réhabilitation de l'habitat qui sont extrêmement structurants pour notre territoire et sur lequel je veux adresser un remerciement particulier à Stephan Beltran qui a un engagement exemplaire militant, de travail de précision et puis à l'ensemble des services qui travaillent aussi sur le sujet. Merci au nom de la municipalité et des habitants et des habitants. »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention d'OPAH-RU entre l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble, la ville de Montreuil et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) sur le secteur Fraternité – Croix-de-Chavaux à Montreuil 2020-2025, prévoyant notamment un budget de 200 000 € annuels réservé au Service communal d'hygiène et de santé, au titre des travaux effectués d'office pour le compte de tiers.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que la recette en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20201209\_12 : Approbation et signature de la convention d'objectifs et de moyens entre le département de la Seine Saint-Denis et la ville de Montreuil pour l'amélioration de la santé bucco-dentaire**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de moyens 2020 entre le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville relative à la prévention bucco-dentaire, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et pièces s'y rapportant.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20201209\_13 : Adhésion à l'expérimentation « Équipe Addict développement harmonisé du dispositif des microstructures médicales d'addiction »**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1 : Approuve les conditions d'adhésion à l'expérimentation ÉQUIP'ADDICT développement harmonisé du dispositif des microstructures médicales addictions en Ile-de-France annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes afférents.

### **DEL20201209\_14 : Approbation de la convention de partenariat relative au financement d'évaluations médicosociales précoces de personnes âgées fragilisées**

## Intervention de Mme Choukri Yonis – conseillère municipale

« En 2018, le département a décidé de reconsidérer son organisation en matière d'information et de coordination gérontologique avec l'extinction au 1er janvier 2020 du centre local d'information et de coordination gérontologique appelé communément le CLIC.

Le pôle de coordination gérontologique qui s'adresse aux Montreuillois de plus de 60 ans mais aussi aux aidants porte des missions d'accueil, d'orientation ainsi que des missions d'évaluation. Ce sont les évaluateurs de ce service qui permettent en autres choses d'instruire les dossiers des Montreuillois de plus de 60 ans qui demandent à bénéficier de l'aide personnalisée à l'autonomie (l'APA). Dans la convention qui est soumise à notre sagacité ce soir, le département sous traite à la ville cette évaluation qui doit être faite sur le lieu de vie de la personne. Les financements octroyés correspondent à l'engagement de 143 dossiers d'évaluation pour Montreuil.

Notons que l'absence d'évaluation a pour conséquence la non ouverture des droits pour la personne âgée demanderesse.

En réalité, à Montreuil, le Clic devenu pôle de coordination gérontologique est en difficulté plus ou moins prononcée depuis cette réorganisation. Il est à noter que depuis le début de l'été 2020, ce service fonctionne sans chef de service avec tout ce que cela peut représenter de difficulté pour les personnels du service.

Alors que les équipes ont dû faire face y compris au surcroît d'activité liée au contexte sanitaire que nous connaissons, la majorité a décidé de supprimer un des 4 postes d'évaluateurs pour financer la création d'un poste de coordinateur du service.

Cette diminution de l'effectif des évaluateurs s'inscrit en plus dans un contexte gérontologique en grande évolution puisque l'ARS a initié de son côté une réorganisation du dispositif d'appui à la coordination dans ce domaine.

On ne peut pas d'un côté dire et reconnaître la gravité des conséquences sociales de cette crise sanitaire et de l'autre réduire les ressources humaines chargées d'y faire face. Beaucoup de Montreuilloises et de Montreuillois se retrouvent de par leur âge et les difficultés de vie qu'ils connaissent, ou parce qu'ils sont aidants, à avoir besoin de l'assistance de ces évaluateurs.

Je ne vois pas bien, madame l'adjointe en charge des personnes âgées, comment vous pouvez procéder à une telle restructuration de l'équipe en supprimant un poste d'évaluateur pour créer le poste tout à fait nécessaire de coordinateur d'équipe.

Ce poste de coordinateur sera d'autant plus nécessaire que les services gérontologiques sont en complète refonte au niveau de l'ARS, avec la mise en place en début d'année 2021 d'une plateforme dédiée. A vrai dire, je ne comprends pas que vous ne luttiez pas pour demander au Conseil Départemental de vous donner les moyens de faire face à cette explosion des besoins. D'autant qu'au niveau du Service Social Départemental, je parle là des assistantes sociales de la rue de la Beaune, elles sont débordées et doivent elles-mêmes faire face à l'explosion des besoins et à la violence qui l'accompagne parfois.

Un des effets collatéraux de la crise c'est aussi la difficulté de l'ensemble des intervenants du champ social et notamment les assistantes sociales, les évaluateurs,...

Ne fragilisez pas, par des économies de bout de chandelles, les collectifs de travail qui sont en 1re ligne pour éponger les dégâts de la crise sanitaire et sociale.

Moins d'évaluateurs pour faire plus d'évaluations, c'est mettre en situation très difficile les 3 évaluateurs actuels et par là-même les Montreuilloises et les Montreuillois qui comptent sur leur évaluation pour pouvoir bénéficier de l'aide personnalisée à l'autonomie. »

## Intervention de Mme Michelle Bonneau – adjointe au maire déléguée aux personnes âgées et aux relations intergénérationnelles

« Monsieur le maire, chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois, nous allons nous prononcer sur l'approbation de la convention de partenariat entre le Département et la ville de Montreuil relatives au financement d'évaluation médico-sociale précoce de personnes âgées fragilisées.

L'évaluation médico-sociale, c'est avant tout des femmes et des hommes qui jouent un rôle majeur essentiel au plus près des personnes fragilisées. Au sein du service personnes âgées le pôle de coordination gérontologique est une structure de proximité qui s'adresse à l'ensemble des personnes âgées de plus de 60 ans et des aidants. La Seine-Saint-Denis n'échappe pas au vieillissement de la population. Dans les prochaines années le département pourrait connaître une forte augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes de l'ordre de plus de 30 % entre 2015 et 2030. Pour le pôle de coordination gérontologique la perte d'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées isolées sont des enjeux colossaux. Les personnes âgées sont depuis quelques mois en première ligne et subissent plus que d'autres populations les attaques du coronavirus. Elles ont payé un lourd tribut à ce virus. D'abord dans les EHPAD de Montreuil, comme ailleurs en France, nous avons assisté incroyablement à leur détresse. Beaucoup sont morts mais lors du deuxième confinement il a fallu à nouveau mettre en place des mesures de distanciation pour préserver leur vie mais pas leur moral. Pour nombre d'entre eux il faut se résigner à de nouvelles contraintes et se contenter des possibilités de visite limitée de leur famille. Les personnels font de leur mieux pour accompagner ces contraintes et sont à bien des égards formidables. Il en va de même dans les résidences autonomie et pour tous les seniors. Les moments de convivialité sont restreints et il a fallu là aussi se résigner à moins de rencontres, bal d'automne, déjeuner du nouvel an, réunions festives sur une semaine en janvier prochain sont annulés. Pour les personnes isolées tous les efforts des agents du CCAS se concentrent sur l'objectif de garder un lien indispensable et de mettre tout en œuvre pour que le lien perdure. Je voudrais ici remercier tous les agents du service public en relation avec les personnes âgées de la ville de Montreuil par leur implication professionnelle et humaine ils sont au quotidien les ambassadeurs et les ambassadrices de l'esprit de solidarité cher à Montreuil. Donc « Montreuil Socialiste » approuve cette convention entre la ville de Montreuil et le Département chef de file de l'action sociale.

Et maintenant je voudrais répondre à Madame Yonis, j'entends ce que vous dites madame, mais nous n'avons pas la même lecture des tableaux qui nous sont présentés. Sur un pôle aussi important que le pôle gérontologie de la ville de Montreuil nous devons constater qu'il n'y avait pas de responsables de services et la demande était forte d'un coordinateur et d'une coordinatrice en relation avec les autres services des personnes âgées, demande émanant donc des agentes du pôle gérontologique et de l'ensemble du pôle personnes âgées. Vous expliquez les événements comme vous l'entendez. Sachez toutefois que la réalité ne ressemble en rien vos allégations. Il faut trouver des solutions et nous les trouverons vous me demandez de lutter mais je lutte au quotidien, je lutte au plus près de ceux qui peuvent m'aider et j'ai des partenaires qui sont prêts à le faire. J'ai pour mission d'anticiper l'avenir mais aussi d'entendre et de comprendre la place de chacun et chacune dans un service en première ligne. Sachez que depuis toujours ma vision de la place de l'humain reste l'essentiel et c'est par le dialogue que nous avancerons vers une organisation optimale pour paraphraser un ancien président de la république « vous n'avez pas le monopole du cœur ».

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre le département de Seine-Saint-Denis et la ville de Montreuil relative au financement d'évaluations médico-sociales précoces des personnes âgées fragilisées.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire à signer ladite convention.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20201209\_15 : Approbation de la convention de partenariat entre la Ville et le pôle adulte APEI Les papillons blancs de Vincennes relative aux démarches de prévention médicale**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et le pôle adulte de l'APEI les papillons blancs de Vincennes relative à la prévention médicale, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant.

**DEL20201209\_16 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec le Centre de promotion de la littérature jeunesse (CPLJ-93)**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association CPLJ-93, centre de promotion du livre de jeunesse en Seine-Saint-Denis, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le maire ou son.sa représentant.e délégué.e à signer ladite convention pluriannuelle d'objectifs et de financement dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20201209\_17 : Attribution de subventions aux écoles maternelles et élémentaires dans le cadre des projets scolaires pour l'année scolaire 2020/2021**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement des subventions aux écoles maternelles et élémentaires pour un montant total de 74 246,00 € pour la réalisation de projets scolaires au cours de l'année 2020/2021 selon le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, ou son.sa représentant.e délégué.e, à notifier les subventions susmentionnées aux écoles maternelles et élémentaires concernées.

Article 3 : Dit que les dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20201209\_18 : Approbation des conventions relatives à la mise en place des « colos apprenantes » dans le cadre des vacances apprenantes à intervenir entre le ministère de la santé et des solidarités, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministère de la ville et du logement et la ville de Montreuil**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les conventions relatives à la mise en place des colos apprenantes dans le cadre des vacances apprenantes annexées à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, ou son.sa représentant.e délégué.e, à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes ultérieurs permettant le versement des subventions.

Article 3 : La recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20201209\_19 : Approbation des conventions de partenariat 2021-2023 entre la ville de Montreuil et les associations d'accueil de la petite enfance de Montreuil.**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les conventions de partenariat 2021-2023 avec 8 associations petite enfance accueillant des enfants jusqu'à l'âge de 4 ans annexées à la présente délibération :

- Association pour une expérience éducative Montessori – Turbul
- Association d'accueil de la petite enfance « Célestin Freinet »
- Association d'accueil de la petite enfance « Solidarité Français Migrants »
- Association d'accueil de la petite enfance « Zig Zag »
- Association d'accueil de la petite enfance « Bambino »
- Association d'accueil de la petite enfance « Bambins de la Noue »
- Association d'accueil de la petite enfance « Mamans poules Capucine »
- Association d'accueil de la petite enfance « Où tu crèches »

Article 2 : Autorise monsieur le maire ou son.sa représentant.e délégué.e à signer les conventions dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20201209\_20 : Attribution de subventions aux associations « Construire ensemble Montreuil (ACEM)", « Protection Civile Paris Seine (PCPS) Antenne Montreuil », « La Factory and Co » au collectif d'association "Artblock", « Root Cause » et « Groupe Recherche Action Art Citoyenneté Éducation (GRAACE)"**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention aux associations suivantes :

L'ASSOCIATION CONSTRUIRE ENSEMBLE MONTREUIL (ACEM) pour son action sportive auprès des habitants du quartier Branly Boissière	3 000 €
L'ASSOCIATION PROTECTION CIVILE PARIS SEINE	3 000 €

(PCPS) ANTENNE MONTREUIL pour son activité sociale et sanitaire auprès des habitants de la ville	
« LA FACTORY AND CO » pour le projet de « Base de vie » dans le quartier des Murs à Pêches	<b>4 000 €</b>
L'association « ARTBLOCK PRODUCTION », pour l'amorçage du projet inter-associatif au sein du local rue Parmentier	<b>4 000 €</b>

Article 2 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant délégué a signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20201209\_21 : Attribution d'une subvention à l'association Le MORIBAR**

#### Intervention de Mme Loline Bertin – adjointe au Maire déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne

*« Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, Chers Montreuilloises et Montreuillois,*

*Nous sommes appelés ce soir à nous prononcer quant à l'attribution d'une subvention à l'association le Mori'bar, café associatif installé depuis près d'une décennie dans le quartier du Morillon.*

*Cette structure vient combler un véritable manque de ce quartier de notre Ville, celui d'un lieu de convivialité, d'un lieu de rencontres, de solidarité et de partages. A ce titre, il importe de redire notre attachement à la vie associative, si riche dans notre ville, notamment en ce qu'elle contribue au lien social, si crucial dans la période qui est la nôtre. Dans nos quartiers populaires, qui plus est au Morillon historiquement enclavé et moins bien doté en structures de proximité que d'autres de nos quartiers, ce rôle est essentiel.*

*Il faut dire aussi l'implication et le sérieux de l'accompagnement réalisé par les services de la Ville et en particulier par la direction de la citoyenneté, afin d'accompagner cet acteur dans la structuration et la réalisation de son projet associatif. Ce travail et ces efforts permettent de faire du Mori'bar un partenaire de la Ville notamment sur les thématiques d'insertion, et ainsi de bâtir des ponts avec les publics les plus isolés et vulnérables. Qu'ils en soient à ce titre collectivement remerciés.*

*Néanmoins, il faut aussi entendre les difficultés rencontrées sur ce site.*

*Alors que la charte de partenariat entre la Ville et le mouvement associatif dispose que ce dernier « contribue à la création de lien social par l'attention portée aux préoccupations des habitants, par la rencontre de différentes catégories sociales autour du plaisir de faire ensemble, pour l'intérêt général comme pour son bien-être », ce lieu de convivialité pas toujours respectueux des règles du vivre ensemble a pu parfois être à l'origine de troubles à la tranquillité des habitantes et habitants du quartier, qui peinent alors à trouver sommeil et sérénité alors qu'ils se lèvent tôt et travaillent dur.*

*La charte précise aussi que le partenariat entre la ville et le mouvement associatif est construit sur les principes républicains de « liberté, d'égalité, de fraternité et de respect de la laïcité », qu'il « refuse toutes les discriminations » et doit encourager « l'émancipation de tous et l'épanouissement de chacun » en s'appuyant notamment « sur les démarches d'éducation populaire ». La dimension intergénérationnelle et la mixité femmes/hommes dans ce lieu dédié au lien social, le positionnement de la structure vis-à-vis de certains faits ou débats, le contenu du projet associatif et des actions qui en découlent sont pour nous des sujets de questionnements et d'interrogations.*

*Dans ce quartier du Morillon, qui s'apprête à connaître au cours de la décennie qui s'ouvre une profonde transformation à travers la rénovation urbaine, nous partageons la conviction que le service public doit dès aujourd'hui et qui plus est dans la période actuelle répondre présent. Il doit pouvoir s'appuyer sur et travailler avec des structures associatives solides, porteuses et promotrices de nos valeurs émancipatrices. Il doit aussi savoir répondre présent lorsque peut-être, celles-ci ont tendance à s'affaiblir.*

*C'est la raison pour laquelle le groupe Montreuil socialiste s'abstiendra sur cette délibération »*

#### Intervention de Mme Nassera Definel – conseillère municipale déléguée à la vie des quartiers, aux antennes de quartiers et à la médiation

*« Bonsoir chers collègues.*

*Dans le cadre de ma délégation d'adjointe au maire et à la vie des quartiers j'ai pu rencontrer quelques associations de quartiers de la ville pour mieux connaître leurs activités et l'association Moribar en fait partie. L'association le Moribar accueille aujourd'hui un public souvent jeune en très grande difficulté, elle joue un rôle important comme point relais auprès des services de proximité puisque ces jeunes sont souvent accompagnés dans des démarches administratives : passeport, carte d'identité et aussi en matière d'emploi et d'insertion. Je tiens d'ailleurs à remercier particulièrement le travail remarquable d'accompagnement de Nathalie Bocquet-Meyer la coordinatrice administrative de l'antenne des blancs vilains, les structures comme le centre social Espéranto, la bibliothèque Daniel Renoult, l'antenne de secteur, le service jeunesse, présents sur le territoire du quartier le Morillon restent des points d'appui et d'accompagnement pour les encourager dans leurs projets associatifs. L'association mène également des actions hors de leur local pour mieux se faire connaître auprès des habitants consciente des attentes de la ville et du cadre dans lequel la municipalité souhaite travailler, l'association du Moribar aujourd'hui a la volonté de se faire accompagner et d'entrer dans un fonctionnement plus ouvert sur le quartier, avec plus de mixité intergénérationnelle et parité hommes femmes. Plusieurs rencontres ont eu lieu depuis le mois de septembre avec l'antenne de quartier, les habitants du quartier, les seniors qui justement se sont plaints des nuisances occasionnées auquel on a répondu très vite avec la mise en place de rencontres. Les élus de quartier étaient également présents et on a aujourd'hui la volonté de travailler en toute confiance et en collaboration avec tous les partenaires cités précédemment. Un arpentage avec l'association, les services municipaux et les élus de quartier et notamment les élus thématiques concernés par le sujet est organisé mi-décembre. Il est question d'aborder le sujet des nuisances nocturnes voilà monsieur le maire ce que l'on peut dire aujourd'hui de cette association dont j'hérite aujourd'hui dans ma nouvelle délégation avec ce nouveau mandat et lequel je prête toute mon attention. »*

#### Intervention de Mme Halima Mendhouj – adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« Merci, le groupe « génération Montreuil écologie et solidarité » votera la subvention. Par ailleurs nous exigeons un programme d'accompagnement exceptionnel et d'un parcours de formation solide pour les bénévoles. Il faut leur accorder du temps de l'attention afin qu'ils permettent de porter des actions sur le quartier et en direction des publics notamment en grande précarité. Donc, voilà nos souhaits c'est de bien accompagner l'association pour qu'elle puisse se réaliser efficacement sur le quartier merci. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
43 voix pour

10 abstention(s) : Loline BERTIN, Michelle BONNEAU, Romain DELAUNAY, Céline HEDHUIN, Djeneba KEITA, Philippe LAMARCHE, Amin MBARKI, Frédéric MOLOSSI, Karine POULARD, Olivier STERN

## DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association LE MORI'BAR pour ses activités au cœur du quartier du Morillon, d'un montant de 4 000 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer la notification de subvention et tout acte nécessaire au versement de la subvention.

Article 3 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20201209\_22 : Attribution d'une subvention à l'association Le FAIT TOUT**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

## DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association le Fait Tout, pour son développement, d'un montant de 5 000 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer la notification de subvention et tout acte nécessaire au versement de la subvention.

Article 3 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20201209\_23 : Avenant n° 3 convention d'objectifs et de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association Rues et Cités**

Intervention de Mme Loline Bertin – adjointe au maire déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne

« Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, Chers Montreuillois et Montreuilloises,

Nous nous prononçons ce soir sur la convention qui lie notre ville à l'association de prévention spécialisée Rues et Cités.

Je crois que l'effort que l'on met dans la prévention spécialisée est un bon indicateur de notre volonté émancipatrice. Les actions de Prévention Spécialisée s'adressent en priorité à des adolescent-e-s ou à des jeunes adultes particulièrement vulnérables, en voie ou engagés dans des processus de marginalisation, de ruptures multiples, d'exclusion. A travers ces actions, c'est la puissance publique qui dit « stop » aux cercles vicieux qui menacent trop souvent notre jeunesse d'être privée d'avenir.

La prévention spécialisée est ainsi un puissant levier de cohésion sociale. Elle l'est aussi de façon très pratique, car elle s'exerce en grande partie sur l'espace public, qu'elle contribue à pacifier en faisant en sorte que toutes et tous les habitants de notre Ville vivent ensemble. Elle contribue enfin à prévenir l'entrée dans la délinquance des plus jeunes, à ce moment décisif où le pire peut être évité : elle prépare ainsi le meilleur, pour nos jeunes, pour notre Ville et pour notre société.

Cette délibération, c'est donc l'occasion de saluer le travail du Conseil départemental en la matière, qui finance en grande partie ces actions dans les quartiers populaires de notre Département.

L'occasion également de rappeler que Rues & Cités est un partenaire précieux à Montreuil, qui œuvre par le biais de cette convention dans 5 quartiers de notre ville, au service de nos jeunes.

L'occasion enfin de dresser les enjeux en matière de prévention spécialisée pour les années qui sont devant nous :

- Celui d'une complémentarité et d'une coopération sans cesse renforcées avec nos services municipaux de la jeunesse, de médiation, de tranquillité publique, au travers d'échanges, de partages d'information et d'articulations concrètes qui peuvent encore être accrus, dans le respect des missions et cultures professionnelles de chacun.
- Celui du déploiement d'une 6<sup>e</sup> équipe d'éducateurs spécialisés dans notre Ville, au profit des quartiers Centre Ville et Jean Moulin Beaumonts, où l'étude des trajectoires individuelles et collectives et les remontées des acteurs de proximité soulignent la nécessité de cet accompagnement rapproché.

- *Celui enfin d'un conseil départemental ancré à gauche, en mesure d'impulser des politiques émancipatrices et de soutenir les communes dans leur mise en œuvre. Alors que nous entamerons bientôt une année électorale, cette délibération nous rappelle que la gauche départementale et la gauche municipale sont des alliées solides pour s'assurer que personne ne soit laissé au bord du chemin dans nos territoires.*

*Le groupe Montreuil socialiste votera donc pour cette délibération. »*

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°3 à la convention de partenariat entre la Ville et l'association Rues et Cités pour la prévention spécialisée, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer ledit avenant, et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

### **DEL20201209\_24 : Attribution de subventions aux associations dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) session 3**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1 : Attribue, pour les actions présentées par des associations et retenues dans le cadre de la 3e session du Fonds d'initiatives associatives 2020, le versement des subventions détaillées en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer les actes à intervenir et à notifier aux associations concernées leurs subventions respectives, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20201209\_25 : Approbation de la convention de gestion relative à la mise en œuvre du projet du budget participatif ' la Cité des Petits '**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

7 ne particip(ent) pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Stéphan BELTRAN, Murielle BENSARD, Nassera DEFINEL, Florent GUEGUEN, Anne-Marie HEUGAS, Yann LEROY, Amin MBARKI

### DÉCIDE

Article 1 : Approuve la réalisation du projet « La cité des petits » voté dans le cadre du budget participatif.

Article 2 : Approuve la convention de gestion entre la ville de Montreuil, l'association foncière urbaine Jean Moulin et l'office public de l'habitat montreuillois, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer le projet de convention de gestion dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 4 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20201209\_26 : Approbation de la convention de partenariat entre la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS) relative à la mise à disposition de moyens humains pour le dispositif « Projet Insertion Emploi » pour l'année 2021.**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) relative à la mise à disposition de moyens humains pour le dispositif « Projet Insertion Emploi » pour l'année 2021, annexée à la présente délibération ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que les dépenses et les recettes en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20201209\_27 : Approbation de la convention 2021-2023 entre la Ville et la régie de quartier de Montreuil**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
49 voix pour

4 ne particip(ent) pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Murielle BENSAID, Romain DELAUNAY, Djeneba KEITA, Nathalie LELEU

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de financement entre la ville de Montreuil et la régie de quartier de Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL20201209\_28 : Approbation de la convention de coopération entre la Ville et le Département de Seine-Saint-Denis relative à la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics en Seine-Saint-Denis pour la période 2020-2022**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de coopération sur la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics, entre la Ville de Montreuil et le Département de la Seine-Saint-Denis, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer cette convention de coopération avec le Département dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20201209\_29 : Approbation de deux conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement entre la ville et deux associations impliquées dans le champ de l'intégration – Femmes de la Boissière et Taferka**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement 2021-2023 entre la Ville et l'Association des Femmes de la Boissière (AFB), annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve la convention d'objectifs et de financement 2021-2023 entre la Ville et l'Association Taferka, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions et les actes en découlant à l'exclusion des avenants.

**DEL20201209\_30 : Approbation de la convention d'objectif et de financement entre la ville de Montreuil et l'Association des Femmes Maliennes**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement 2021-2023 entre la Ville et l'Association des Femmes Maliennes annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention et les actes en découlant à l'exclusion des avenants.

**DEL20201209\_31 : Attribution de subventions aux associations « Solidarité et développement de Tambacara en France », « Association pour le développement de Sinthiou Moussa et ses environs » et « Cheick Nico France » dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux projets des acteurs de la Solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale » pour l'édition 2020**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention à :

— l'association « Solidarité et développement de Tambacara en France » d'un montant de 2 500 €, destinée à un projet de création d'un jardin maraîcher pour les femmes de Tambacara (Mali)

— l'association « Association pour le développement de Sinthiou Moussa et ses environs » d'un montant de 2 500 € destinée à un projet de construction de trois classes et d'un poste de santé à Sinthiou Moussa (Sénégal)

— l'association « Cheick Nico France » d'un montant de 2 400 €, destinée à un projet de réalisation d'un lexique en langue des signes en support d'une vidéo pour les gestes de premiers secours

Article 2 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours

**DEL20201209\_32 : Convention tripartite relative à l'accueil d'un volontaire en service civique malien mis à disposition du collège Politzer**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la signature de la convention cadre entre la Ville, le collège Politzer de Montreuil et l'association dite AVEC relative à la mise à disposition d'un des deux volontaires en service civique et contribuer ainsi à la mise en œuvre du projet d'accueil de deux services civiques maliens qui a obtenu le label du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant délégué à signer les actes à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

### **DEL20201209\_33 : Convention partenariale avec le foyer de jeunes travailleurs de Rosny pour l'hébergement de volontaires en service civique maliens**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la signature de la convention entre la ville et le foyer de jeunes travailleurs de Rosny relative à l'hébergement des deux volontaires en service civique sélectionné(e)s.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire à procéder à l'engagement des dépenses permettant l'exécution de la présente convention.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant délégué à signer les actes à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

### **DEL20201209\_34 : Attribution de subventions aux associations de commerçants de la Ville : Association des commerçants du Cœur de Montreuil, Association des commerçants du Bel Air, Association des Commerçants de la rue de l'Église et Association des Commerçants et des Riverains du Haut Montreuil**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention à :

— l'association des Commerçants du Cœur de Montreuil d'un montant de 2 000 €

— l'association des Commerçants du Bel Air d'un montant de 2 000 €

— l'association des Commerçants de la rue de l'Église d'un montant de 1 000 €

— l'association des Commerçants et des Riverains du Haut Montreuil d'un montant de 1 000 €

Article 2 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours

### **DEL20201209\_35 : Dérogation au repos dominical dans le commerce de détail pour l'année 2021**

#### Intervention de M. Pierre Serne – conseiller municipal

« Je suis un peu désarçonné par ce vote proposé. En fait on va quand même assez largement « au taquet » des possibilités. C'est aussi la répartition en fait entre branches dans lesquelles les dérogations sont accordées et je trouve que la façon dont le secteur automobile notamment est en fait le plus favorisé pratiquement de tous. Ce n'est pas très raccord avec ce qui me semble être la politique portée sur ces questions-là et donc en tout cas moi je reste cohérent avec ce qui était porté par au moins toute une partie de la gauche pendant longtemps et, donc je voterai contre »

#### Réponse apportée par M. Patrice Bessac – maire de Montreuil

« Pour un mot d'explication vu qu'il y a eu le Covid et que les commerces ont été fermés du coup la majorité a estimé jusqu'à fin décembre 2020 qui a été de bonne politique d'offrir à tout le monde la capacité d'ouvrir le dimanche donc effectivement pour la première fois de notre histoire politique du fait du Covid on va « au taquet » des possibilités offertes par la loi »

#### Réponse apportée par M. Frédéric Molossi – adjoint au maire délégué aux commerces, aux marchés et aux relations avec les cultes

« Cette délibération elle ne va pas « au taquet ». Elle va « au taquet » seulement sur une seule grande surface en l'occurrence qui faisait figure d'exception à l'échelle de l'ensemble de l'Île-de-France mais même au-delà de son territoire national qui est en l'occurrence décathlon situé Porte de Montreuil qui elle va faire l'objet d'une demande de dérogation qui nous conduit d'ailleurs à saisir la Métropole du Grand Paris habilitée à aller au-delà des cinq dimanches.

*S'agissant de l'ensemble des autres demandes elles ne vont pas « au taquet » elles s'inscrivent dans ce que la loi permet les 5 dimanches. C'est historiquement ce qui a toujours été la pratique dans cette ville puisque nous n'avons pas changé sur ce plan d'une année sur l'autre sur cette délibération et pour celles qui ont moins de dimanche autorisé c'est simplement parce que nous avons répondu à la demande qui était la leur.*

*Et ce à quoi faisait référence le monsieur le maire sont des dispositions particulières prises au lendemain de l'annoncé gouvernementale du déconfinement des magasins non essentiels qui permettait en effet que les magasins puissent être ouverts exceptionnellement jusqu'à 21h et jusqu'au 2 janvier 2021 inclus pour leur permettre dans le cadre de la sortie du confinement et de leur fermeture de recouvrer un peu de marge et de respiration. Donc la délibération est en tout point conforme à ce qu'elle a toujours été exception faite de décathlon et des mesures exceptionnelles dérogatoires au plan national autorisant l'ouverture le dimanche ne le sont que sur une durée limitée qui s'interrompra le 2 janvier »*

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

52 voix pour

1 abstention(s) : Pierre SERNE

## DÉCIDE

Article unique : Émet un avis favorable sur la suppression en 2021 du repos dominical :

- Les dimanches 2 mai, 5, 12, 19 et 26 décembre 2021 pour les commerces de détail relevant des classes de la nomenclature d'activités française (NAF) établie par l'INSEE :

10.71 Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

46.45 Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté

47.11 Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

47.19 Autre commerce de détail en magasin non spécialisé

47.21 Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé

47.22 Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé

47.23 Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé

47.24 Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé

47.25 Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé

47.26 Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé

47.29 Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé

47.30 Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

47.41 Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé

47.42 Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé

47.43 Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé

47.51 Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé

47.52 Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé

47.53 Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé

47.54 Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé

47.59 Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé

47.61 Commerce de détail de livres en magasin spécialisé

47.62 Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé

47.63 Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé

47.65 Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé

47.71 Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé

47.72 Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé

47.73 Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé

47.74 Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé

47.75 Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé

47.76 Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé

47.77 Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé

47.78 Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé

47.79 Commerce de détail de biens d'occasion en magasin

56.10 Restaurants et services de restauration mobile

61.20 Télécommunications sans fil

79.11 Activités des agences de voyage

91.01 Blanchisserie – Teinturerie

95.23 Réparation de chaussures et d'articles en cuir

- 96.01 Blanchisserie-teinturerie
- 96.02 Soins de beauté
- Les dimanches 10, 17 et 24 janvier, 27 juin, 4, 11, 18 et 25 juillet, 5 et 12 septembre, 12 et 19 décembre 2021 pour les commerces relevant des classes suivantes de la nomenclature d'activités française (NAF) établie par l'INSEE :
  - 47.64 Commerces de détail d'articles de sport en magasins spécialisés
- Les dimanches 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre 2021 pour les commerces relevant des classes suivantes de la nomenclature d'activités française (NAF) établie par l'INSEE :
  - 45.11 Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers

**DEL20201209\_36 : Approbation de la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) dans le cadre de la réforme du stationnement payant à compter du 1er janvier 2021**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de mise en œuvre du Forfait Post-Stationnement (FPS) entre la Ville et l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) pour une durée ferme commençant à compter de la signature de la présente convention et se terminant le 31 décembre 2023.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

**DEL20201209\_37 : Approbation du remboursement ou du report des abonnements en raison de la fermeture et de la réouverture progressive du centre sportif Arthur Ashe liées à la covid-19**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le remboursement des abonnements au centre sportif Arthur Ashe compris dans la période entre le 26 septembre 2020 et le 30 novembre 2020 et ce uniquement pour les usagers en faisant la demande au plus tard le 8 janvier 2021, ou à défaut le report automatiquement des abonnements à compter du 9 janvier 2021 pour une durée de 65 jours.

Article 2 : Valide l'enveloppe de remboursement des usagers, pour permettre à ceux qui ne souhaiteraient pas le report de leur abonnement, d'être rapidement remboursés de la période d'abonnement perdue, suite à la fermeture du centre sportif Arthur Ashe au grand public et ce pour un montant maximum de 8 551,51 €.

Article 3 : Dit que cette dépense de remboursement sera imputée sur la ligne comptable 678 : autres charges exceptionnelles, chapitre 67, pour un montant total de 8 551,51 €, sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20201209\_38 : Désignation du représentant du conseil municipal au sein du fonds de dotation « Montreuil Solidaire »**

Intervention de Mme Choukri Yonis – conseillère municipale MOVICO

*« La délibération soumise à notre vote ce soir tirant profit du renouvellement de notre assemblée propose de désigner le représentant du conseil municipal dans le conseil d'administration du fonds de dotation « Montreuil Solidaire ».*

*Je souhaiterais pour ma part rétablir la réalité des faits en rappelant que le siège du représentant du conseil municipal au conseil d'administration de ce fonds était en fait vacant depuis ma démission en juin 2017.*

*Parce que nous avons pu expérimenter lors du précédent mandat, les dérives de fonctionnement de cet outil, je suis surprise que cette délibération nous propose simplement de désigner le représentant du conseil municipal au conseil d'administration et ne propose pas une refonte des statuts.*

Personnellement, je ne fais pas partie de celles et ceux qui s'opposent à ce type de structure par principe.

En juillet 2015, prenant acte du contexte budgétaire difficile dans lequel nous nous trouvions, je faisais même partie de ces élu-e-s qui approuvaient la démarche qui consistait à trouver tous les leviers existants pour lever des fonds afin de pouvoir mieux répondre aux besoins recensés sur notre territoire et pourquoi pas, apporter le soutien nécessaire aux associations.

Conscient des possibilités de dérives quant au fonctionnement de ce fonds, nous pensions à l'époque avoir pris suffisamment de garanties en votant des statuts qui prévoyaient un certain pluralisme dans l'administration du fonds mais aussi et surtout en mettant en place un comité stratégique d'investissement devant être consulté formellement avant l'attribution des fonds.

En tant que membre du conseil d'administration du fonds, j'ai vu combien Monsieur le Maire vous vous étiez affranchi assez rapidement des statuts. A la veille des élections législatives de 2017, j'ai assisté au dérapage dans la distribution des fonds collectés par Montreuil Solidaire. Très concrètement, j'ai pu constater en tant qu'administratrice qu'à cette époque, en violation des statuts du fonds, les sommes d'argent étaient distribués sans même que le conseil d'administration ait été consulté. C'est ainsi qu'apprenant lors d'un conseil d'administration de juin 2017 le financement en janvier de coûteuses sortie au parc, j'ai pris la décision pour ne pas couvrir ce type de dysfonctionnement de démissionner de ma fonction de représentante du conseil municipal au conseil d'administration du Fonds de dotation.

Jusqu'à ce soir, donc pendant plus de 3 ans après ma démission, aucun représentant du conseil municipal n'avait été désigné pour me remplacer. Pourtant, malgré un conseil d'administration incomplet, des projets ont été financés et ce, sans que le comité stratégique d'investissement, comprenant des personnes qualifiées et indépendantes, n'ait été réuni.

Ce fonds de dotation présidé par le maire, fonctionne aujourd'hui hors de tout contrôle. Il attribue de façon opaque des subventions très importantes à certaines associations, créant ainsi une rupture manifeste d'égalité entre associations. Les différences de traitement sont en effet très importantes entre les associations financées à travers le fonds de dotation et les autres associations soumises elle à des critères municipaux exigeants et passant par le tamis d'une commission des subventions.

Une telle rupture d'égalité manifeste entre porteurs de projets montreuillois est inacceptable. En effet, il est inacceptable que pour donner 500 € à une association de quartier qui fait de l'accompagnement scolaire, on exige d'avoir plus d'une année d'existence, un projet, des procès-verbaux montrant la tenue des assemblées statutaires et une implication dans la vie de la cité lorsque dans le même temps, le maire par le biais du fonds de dotation distribue des sommes colossales à des associations qui n'ont même pas une année d'existence. En disant cela, je pense par exemple aux 50.000 € attribués à une association qui venait juste de se créer et dont le trésorier de l'époque n'est autre que votre actuel directeur de cabinet Monsieur le Maire.

Pour avoir une vision complète des dysfonctionnements, il faut non seulement parler de la distribution des fonds mais, il faut aussi dire un mot sur les donateurs de ce fonds.

S'agissant des donateurs, peut-on considérer comme sain que des sociétés qui obtiennent des contrats importants sur la ville dont notamment beaucoup de porteurs de projets immobiliers qui dépendent de la ville pour obtenir des permis de construire ou qui bénéficient de cession de terrain puissent ainsi alimenter le fonds de dotation ?

Chacun l'aura noté, les risques de clientélisme sont bien trop importants.

Les questions de principe que pose ce fonds dans le fonctionnement dont en fait le maire ne s'arrêtent pas là. En effet, certaines actions de la municipalité notamment des actions du service jeunesse sont financées par le biais du fonds de dotation.

En démocratie, l'autorisation de la dépense est une des prérogatives fondamentales de notre conseil municipal. On se rend bien compte que le recours à des outils tel que le fonds de dotation déplace de fait le lieu de la discussion sur les dépenses à engager et le lieu de l'arbitrage entre les différents projets.

Je voudrais conclure en rappelant combien dans un moment de grande défiance vis-à-vis des Élu-e-s, ce type de fonctionnement est bien trop dangereux et je regrette ce soir que la délibération soumise à notre approbation n'ait tiré aucune leçon des dérives de fonctionnement du fonds de dotation pendant le mandat précédent.

La seule question désormais est celle de savoir combien de temps encore les Montreuilloises et les Montreuillois laisseront prospérer de telles pratiques. »

### Intervention de Mme Anne Marie Heugas – conseillère municipale

« Monsieur le Maire, cher-es collègues, Chères Montreuilloises Chers Montreuillois, Mesdames, Messieurs,

Si nous ne sommes pas opposés à l'idée de capter des fonds privés aux fins de développer le service public, nous pensons que cela doit se faire dans les meilleures conditions.

Afin de lever tout doute, nous avons de longue date fait des propositions en ce sens.

Nos demandes ne visent ni à alimenter un quelconque fantasme, ni à remettre en question l'outil en lui-même : nous reconnaissons l'utilité.

Nos demandes concernent la composition du conseil d'administration. Nous souhaitons que plus d'élu-e-s y siègent, quitte à élargir le nombre d'administrateurs afin de se prémunir de l'accusation de gestion de fait. Nous demandons aussi de la transparence sur les critères d'attribution des fonds et une vigilance particulière à l'approche des périodes électorales. Lesquelles n'ont à ce jour, toujours pas été acceptées.

Dans ces conditions, notre groupe s'abstiendra.

Je vous remercie »

### Intervention de M. Thomas Mettey – conseiller municipal

« Monsieur le maire mes chers collègues la position du groupe Montreuil Insoumise au nom duquel je m'exprime à présent ne surprendra sans doute pas celles et ceux qui suivent régulièrement nos débats.

Nous ne sommes pas d'accord avec le dispositif du fonds de dotation tel qu'il a été créé par Mme Christine Lagarde alors ministre de l'économie de M. Nicolas Sarkozy. Mon collègue Mathieu Tomé avait déjà expliqué le pourquoi de notre position lors du conseil municipal du 30 septembre dernier. Permettez-moi tout de même de rappeler quelques éléments qui justifient et justifieront notre manière d'aborder le vote de ce soir. Un fonds de dotation est créé sur simple déclaration en préfecture, il peut ensuite recevoir des dons de particuliers ou d'entreprises qui profitent au passage d'une large défiscalisation sur les sommes versées : 66 % de remise fiscale pour les particuliers, 60 % pour les entreprises. Les fonds de dotation ont donc été créés par la droite française comme un outil de défiscalisation massive et un levier du désengagement de l'Etat que nous condamnons.

Pour ce qui concerne celui créé ici à Montreuil dont il est question ce soir, nous ne remettons pas en cause Monsieur le maire aux intentions finales vous y avez recours car les gouvernements successifs ont considérablement réduit les marges financières des collectivités locales depuis dix ans et parce qu'au bout ces subventions qui en découlent profitent à des associations et des habitants de notre ville. C'est là votre choix nous le respectons.

Pour autant et en ce qui nous concerne nous ne pensons pas que la fin justifie ici le moyen et c'est cette même conviction qui nous pousse à nous opposer par exemple au mécénat privé dans l'éducation nationale. Les entreprises n'ont pas à intervenir dans nos établissements scolaires au prétexte que leurs subventions permettraient à des enfants de participer à une sortie ou un séjour pédagogique.

Par ailleurs au-delà de notre opposition idéologique à ce type de dispositif, nous n'acceptons pas la gouvernance prévue pour ce fonds de dotation montreuillois. S'il s'agit de faire œuvre d'intérêt général au service de la population pourquoi celle-ci n'était-elle pas souveraine sur l'attribution des subventions allouées par le fond ? Pourquoi le conseil d'administration du fonds n'est-il pas composé d'habitants par exemple tiré au sort ou élus par nos conseils de quartier ?

Le collège des personnalités qualifiées qui siège au Conseil d'Administration a été désigné de manière arbitraire, il ne s'agit pas ici de remettre en cause les qualités personnelles de ses membres. Il s'agit en revanche de refuser l'essence même de leur désignation qui fait obstacle à une vraie gestion populaire et démocratique de ce dispositif si tant est qu'on en accepte l'existence. Je conclus par un mot l'intention de notre collègue Olivier Charles je crois qui est pressenti pour être le représentant de la municipalité au conseil d'administration de Montreuil solidaire.

Avec les autres élus insoumis et insoumise ne prendront pas part à ce vote non pas parce que nous aurions des doutes sur la probité légalité ou les intentions d'Olivier Charles nous savons son engagement parfaitement sincère et sa détermination à servir les Montreuillois absolument intacts. Ce n'est donc pas sa personne qui est en cause ici c'est le mandat qui doit lui être confiée. C'est donc dans un souci de cohérence de clarté de fidélité à notre conception de la nécessaire séparation des intérêts privés de la sphère publique que nous ne participerons pas au choix du représentant de la commune par le conseil d'administration du fonds de dotation. Nous refusons ainsi de cautionner l'existence de ce dispositif et l'ingérence de la municipalité dans son fonctionnement.

Je vous remercie »

### Intervention de M. Pierre Serne, conseiller municipal MOVICO

« Je pense que personne ne sera surpris de mon positionnement sur ce dossier. Je partage à la fois les préventions idéologiques ou politiques par rapport au principe même de ce fin de ce type d'organisme et de son fonctionnement. Mais en plus j'ajoute que je peux signer chaque mot de l'intervention de ma collègue Choukri Yonis sur la façon dont fonctionne ce fonds et l'absence totale de transparence de pluralisme et de contrôle fait peser tellement de soupçons que vous en avez vous-même tenu compte en promettant un gel qui en réalité n'a pas gelé grand-chose.

La question qui est posée aujourd'hui est donc de désigner un représentant du conseil municipal au conseil d'administration à partir du moment ou un conseiller municipal si j'ai bien compris et pas une conseillère va siéger dans ce conseil d'administration, je ne comprends pas comment il peut nous être systématiquement répondu que le fonds c'est le fonds, la ville c'est la ville et qu'on n'a pas à avoir accès au compte rendu du conseil d'administration en question et à l'ensemble des documents qui concernent ce fonds.

La loi définit la dépendance d'une association à partir du moment où il y a trois critères qui ne sont pas cumulatives. Un de ses critères : c'est à partir du moment où plus de la moitié des membres du conseil d'administration qui sont désignés par une collectivité ou son représentant.

Les statuts du fonds indiquent que le maire de Montreuil est de droit président du fonds et que le président nomme quatre autres membres du conseil d'administration qui ne compte que six personnes. Autrement dit le maire plus les quatre membres désignés par lui, il nomme cinq des six administrateurs. On peut penser que à partir du moment le conseil municipal désigne la sixième personne, tous les membres du conseil d'administration sont désignés d'une manière ou d'une autre par la collectivité de Montreuil. Ce qui fait de cette association qu'elle est en situation complète de dépendance parce qu'il oblige du coup à la transparence la plus totale vis-à-vis de la collectivité de Montreuil.

Par ailleurs à respecter les règles du marché public puisque à partir du moment où c'est un ordinateur public qui dont dépend ce fonds, le fonds est considéré comme une entité publique au sens du code des marchés publics. A partir de là, vous aviez promis qu'il y aurait un temps de réflexion et de discussions sur l'avenir de ce fonds. Pour l'instant c'est « business as usual », il ne se passe rien et par contre on continue à faire tourner cette bonne petite machine.

J'aimerais juste conclure en vous demandant à partir du moment où le vote se fait uniquement sur la désignation d'un représentant et que s'il y a unanimité sur le fait procéder au scrutin public et qu'il n'y a qu'un seul candidat. En fait il n'y aura pas de vote. Donc du coup comment fait on pour voter contre ou s'abstenir à partir du moment où le processus de vote finalement risque de se transformer en pas de vote du tout. Donc est-ce que ça veut dire qu'il faut forcément qu'il y ait une autre candidature ? »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
37 voix pour

16 abstention(s) : Mireille ALPHONSE, Murielle BENSARD, Thomas CHESNEAUX, Richard GALERA, Dominique GLEMAS, Anne-Marie HEUGAS, Liliana HRISTACHE, Wandrille JUMEAUX, Nathalie LANA, Djamel LEGHMIZI, Olivier MADAULE, Thomas METTEY, Sidonie PEYRAMAURE, Pierre SERNE, Mathieu TOME, Choukri YONIS

### DÉCIDE

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation d'un(e) représentant(e) du conseil municipal au sein du conseil d'administration du fonds de dotation « Montreuil Solidaire ».

Article 2 : Prend acte de la candidature de M. Olivier CHARLES

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne M. Oliver CHARLES représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration du fonds de dotation « Montreuil Solidaire », avec effet immédiat.

**DEL20201209\_39 : ZAC Faubourg – Avis favorable sur le dossier de clôture de la ZAC**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
51 voix pour

2 abstention(s) : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable au dossier de clôture de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Faubourg à Montreuil.

**DEL20201209\_40 : ZAC Cœur de Ville – Avenant n°13 de clôture au traité de concession publique d'aménagement, à passer entre la Ville, SÉQUANO AMÉNAGEMENT et Est Ensemble**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
51 voix pour

2 abstention(s) : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes du treizième avenant du traité de concession publique d'aménagement pour sa clôture à signer entre la Ville de Montreuil, l'établissement public territorial Est Ensemble et SÉQUANO AMÉNAGEMENT.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer les actes à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Les recettes seront perçues et les dépenses effectuées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20201209\_41 : ZAC Cœur de ville – Suppression de la zone d'aménagement concerté et son périmètre**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
51 voix pour

2 abstention(s) : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable à la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté Cœur de Ville à Montreuil.

Article 2 : Précise que la suppression de la ZAC a pour effet de rétablir le régime de droit commun de la perception de la taxe d'aménagement sur son périmètre.

Article 3 : Précise que la présente délibération fera l'objet de publicité et d'information édictée par l'article R.311-5 du code de l'urbanisme :

- La délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble.
- Mention de cet affichage sera insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs.

- Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier de suppression de la ZAC pourra être consulté.

**DEL20201209\_42 : Approbation par la Ville de Montreuil du modificatif et du rectificatif de l'État Descriptif de Division en Volumes portant sur la tour Cityscope, sise rue du Capitaine Dreyfus**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
51 voix pour

2 abstention(s) : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le projet de rectificatif de l'Etat Descriptif de Division en Volumes portant sur la tour Cityscope sise rue du Capitaine Dreyfus, cadastrée section AJ n°306, 307, 313 et 315, consistant en la rectification de la désignation des volumes numéros 3, 7, 11 et 12, conformément au projet établi par le cabinet Jocelyne Forest et Associés susvisé.

Article 2 : Approuve le projet de modificatif de l'Etat Descriptif de Division en Volumes consistant en la suppression du volume 7 et à la création des volumes 13, 14, 15, 16, conformément au projet établi par le cabinet Jocelyne Forest et Associés susvisé.

Article 3 : Approuve le projet de création d'une servitude d'implantation et de débouchés de gaines de ventilation parking, conformément au projet établi par le cabinet Jocelyne Forest et Associés susvisé.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire en sa qualité de représentant de la ville de Montreuil ou un représentant habilité à cet effet, à signer tous actes authentiques et pièces, au nom de la ville, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20201209\_43 : ZAC Boissière Acacia – Approbation du remboursement de la TVA au profit de la SAS Acacia Aménagement suite à la remise du terrain à bâtir sis 270 boulevard de la Boissière pour la création d'un équipement scolaire**

Intervention de M. Pierre Serne – conseiller municipal MOVICO

*« Contrairement à ce que peut penser Monsieur Lamarche, je lis les dossiers et je l'ai relu celui-là et je ne comprends pas en fait le mécanisme qui veut que l'on reverse cette TVA à l'opérateur de la ZAC en plus j'ai lu tout l'acte notarié qui ne le prévoit pas. C'est 400 000 euros quand même. »*

Éléments de M. Patrice Bessac - maire de Montreuil

*« c'est tout simplement prévu au traité de concession donc nous appliquons le traité que nous avons signé ».*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
51 voix pour

2 abstention(s) : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le remboursement de la TVA d'un montant de 493 166 € par La Ville de Montreuil au profit de la SAS Acacia Aménagement, suite à la remise du terrain à bâtir sis 270 boulevard de la Boissière pour la création d'un équipement scolaire au sein de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Boissière-Acacia.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant habilité à signer l'ensemble des actes à intervenir et toutes les autorisations administratives en découlant dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20201209\_44 : Approbation d'une convention de partenariat entre la Confédération nationale du logement (CNL), section locale de Montreuil, et la Ville de Montreuil**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Confédération Nationale du Logement (CNL) – Section locale de Montreuil, et la Ville de Montreuil.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de partenariat lorsque la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20201209\_45 : Régularisation foncière et cession au profit de Mme X sise 123 rue Saint-Denis cadastrée section N n°69**

Intervention de M. Pierre Serne - MOVICO

« Demande d'anonymisation de la délibération afin que les noms ne soient pas rendus publics. »

Éléments de réponse de M. Patrice Bessac – maire de Montreuil

« S'agissant de l'affichage les noms sont retirés lorsque nous faisons publicité, il n'y a donc que les conseillers municipaux ainsi que l'administration qui prépare les dossiers qui voient les noms des personnes concernées. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la cession au profit de Madame X et ses enfants, X, d'une portion de terrain représentant 21 m<sup>2</sup>, figurant sous la référence (c) sur le plan de division établi le 13 novembre 2020 par le cabinet ATGT, géomètres experts, moyennant le prix de 2 100 €, les frais d'acte restant également à leur charge.

Article 2 : Autorise Madame X, à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la réalisation de leur projet de construction.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire en sa qualité de représentant de la Commune de Montreuil ou un représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20201209\_46 : Régularisations foncières entre la Ville et l'OPHM situées dans le quartier Bel Air Sud**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

7 ne particip(ent) pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Stéphan BELTRAN, Murielle BENSAID, Nassera DEFINEL, Florent GUEGUEN, Anne-Marie HEUGAS, Yann LEROY, Amin MBARKI

DÉCIDE

Article 1 : Abroge la délibération n°DEL20130704\_54 en date du 4 juillet 2013.

Article 2 : Approuve l'acquisition par la Ville, selon les modalités offertes par le code général de la propriété des personnes publiques, moyennant l'euro symbolique augmenté des frais de notaire, des parcelles dépendant du domaine public de l'OPHM suivantes, représentées au plan daté du 7 octobre 2020 ci-annexé : lot A pour 186 m<sup>2</sup>, lot B pour 369 m<sup>2</sup>, lot G pour 185 m<sup>2</sup>, lot H pour 90 m<sup>2</sup>, lot I pour 40 m<sup>2</sup> et lot J pour 1 480 m<sup>2</sup>, cadastrés CE n°278p et CE n°286p.

Article 3 : Approuve la cession par la Ville au profit de l'OPHM, selon les modalités offertes par le code général de la propriété des personnes publiques, moyennant l'euro symbolique augmenté des frais de notaire, des parcelles dépendant du domaine public de la Ville suivantes, représentées au plan daté du 7 octobre 2020 ci-annexé : lot E1 pour

19 m<sup>2</sup>, lot E2 pour 12 m<sup>2</sup>, lot L pour 47 m<sup>2</sup> et lot M pour 34 m<sup>2</sup>. Ces emprises du domaine public sont à numéroter selon le procès-verbal de délimitation parcellaire établi le 8 octobre 2020 par le Cabinet Forest et Associés.

Article 4 : Autorise Monsieur le maire en sa qualité de représentant de la commune de Montreuil, ou un représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la commune, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 5 : La recette sera perçue et la dépense prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

#### **DEL20201209\_47 : Cession par la Ville de Montreuil au profit de la SCI KADIMO du bien sis 66 rue Edouard Branly cadastré section I n°46**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Autorise la cession en l'état, en ce compris du sol et du sous-sol, du bien situé 66 rue Édouard Branly cadastré section I n°46 au prix de 133 000 € hors taxes au profit de la SCI KADIMO, sachant que les frais d'actes et leur suite resteront à la charge de la SCI KADIMO.

Article 2 : Entérine la condition suspensive de la promesse de vente à établir relative à l'obtention du ou des permis de construire valant démolition devenu(s) définitif(s) permettant la réalisation du programme susvisé, sans prescription d'archéologie.

Article 3 : Approuve la rétrocession au profit de la Ville de la partie de la parcelle I n°46 (64 m<sup>2</sup> environ) correspondant à l'emplacement réservé Mo18 moyennant l'euro symbolique augmenté des frais d'acte, tout frais de géomètre restant à la charge de la SCI KADIMO.

Article 4 : Autorise la SCI KADIMO à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la réalisation de son projet de construction.

Article 5 : Autorise Monsieur le maire en sa qualité de représentant de la Commune de Montreuil ou un représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 6 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

#### **DEL20201209\_48 : Tour Altaïs – Approbation de la convention de groupement**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
51 voix pour

2 abstention(s) : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de groupement entre la ville de Montreuil, la société Montreuil Altaïs et l'ensemble des locataires de l'immeuble.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant titulaire au sein du conseil de groupement.

Article 4 : Prend acte des candidatures de M. BEDDREDINE Belaïde ;

Article 5 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne M. BEDDREDINE Belaïde suppléant, du conseil municipal au sein du conseil de groupement, avec effet immédiat.

Article 6 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

#### **DEL20201209\_49 : Délibération globale relative aux tarifs municipaux à compter du 1er janvier 2021 (tarifs « année civile »)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

### Amendements modificatifs présentés de M. Pierre Serne :

« Dans l'exposé des motifs de l'amendement de renvoi en commission je pointais le fait de faire voter en bloc des centaines de tarifs qui s'étalent sur des pages et des pages et alors que ces tarifs impactent la vie quotidienne de dizaines de milliers de nos concitoyen-nes comme ça très vite et sans détails. Et sachant que la politique tarifaire d'une collectivité c'est quand même un des éléments clés d'une politique communale locale et de la politique économique et sociale d'une majorité ou d'une municipalité. Ça devrait donner lieu à un vrai débat politique sur ce qu'on estime devoir être les niveaux respectifs qui pèse sur la fiscalité des contribuables. J'aurais voulu pouvoir présenter des modifications sur des tarifs mais cela aurait nécessité 50 amendements, j'ai ciblé sur un amendement qui demande tout simplement l'annulation des augmentations de tarifs pour 2021 étant donné que comme vous l'avez souligné à plusieurs reprises pendant ce conseil municipal, la situation économique financière et sociale des ménages n'est quand même pas reluisante alors si ça vaut pour donner plus de dimanche travaillé aux commerçants ça doit pouvoir valoir aussi pour que les ménages n'aient pas d'augmentation de tarifs.

Le deuxième amendement c'est pour baisser le tarif du parking Véligo à 0 euro sachant que les tarifs des Véligo en Île-de-France selon l'heure, vont de 0 à 30 euros on est donc dans la fourchette très haute des tarifs et si on souhaite inciter à faire du vélo et que si on a un pass navigo ce n'est pas pour payer deux parkings sécurisés. Il y a des collectivités qui ont décidé que tous leurs Véligo seraient gratuits. On devrait le faire.

Le troisième et dernier amendement sur cette délibération c'est d'ajouter un article additionnel prévoyant qu'un groupe de travail sera créé dès le premier trimestre 2021 réunissant élus de façon pluraliste, associations et usagers des services publics locaux, pour réfléchir à une refonte complète de la grille tarifaire communale dans le sens d'une plus grande justice sociale et d'un meilleur accès aux services publics comme la santé le logement, la mobilité, pouvant aller jusqu'à la gratuité. Ce groupe de travail devra déboucher sur le vote par le conseil municipal au plus tard à l'été 2021 d'une grille refondue et avant qu'on me réponde qu'il existe déjà la commission locale des services ou de la commission des services publics locaux, elle n'a pas à se prononcer sur les niveaux de tarifs. A priori, elle ne peut se prononcer que sur l'exécution du fonctionnement des services publics locaux et pas sur les grilles tarifaires. »

### Éléments de réponse de M. Patrice BESSAC :

« Un petit élément d'explication sur le fait qu'on ait une délibération globale. En 2014 nous avons commencé à avoir cette politique de regroupement dans une même délibération de l'ensemble des augmentations tarifaires de manière à éviter comme ça a été de nombreuses années le cas que l'on augmente de manière disparate et souvent avec retard les tarifs conduisant à des augmentations fortes pour les usagers et donc il y a une petite augmentation minime qui se fait année après année et qui évite des effets de rattrapage préjudiciables à l'organisation des services et je dois vous dire que l'administration les différents services nous en ont remercié parce que cela a simplifié les conditions d'établissement de notre politique tarifaire et parfois de sa correction lorsque c'était nécessaire à la hausse ou à la baisse sur un certain nombre de tarifs. »

Amendement 1 : REJET (A la majorité par 51 voix contre, 2 voix pour : Pierre SERNE, Choukri YONIS)

Amendement 2 : REJET (A la majorité par 51 voix contre, 2 voix pour : Pierre SERNE, Choukri YONIS)

Amendement 3 : REJET (A la majorité par 51 voix contre, 2 voix pour : Pierre SERNE, Choukri YONIS)

Cette délibération n'ayant pas fait l'objet d'un vote, elle sera représentée pour vote au conseil municipal du 10 février 2021.

### **DEL20201209\_50 : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables au titre de l'année 2020**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Accepte l'admission en non-valeur de la liste de produits irrécouvrables présentée par monsieur le trésorier municipal pour un montant de 34.915,45 euros.

Article 2 : Dit que ces admissions en non-valeur feront l'objet d'un mandat sur les crédits prévus à cet effet au Budget 2020, nature 6541.

### **DEL20201209\_51 : Régularisation, par écritures non budgétaires, des écritures comptables relatives au dépôt de garantie de l'ancien centre administratif Opale**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Autorise la régularisation des écritures sur le budget principal de la commune et autorise le comptable public à passer les écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

- débit du compte 275 pour le montant 47 280,06 €

- crédit du compte 1068 pour le montant 47 280,06 €

## **DEL20201209\_52 : Approbation de la convention de clôture des opérations initiées par la ville de Montreuil et reprises par l'établissement public territorial Est Ensemble à signer entre la ville de Montreuil et l'établissement public territorial Est Ensemble**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention de clôture des opérations initiées par la ville de Montreuil et reprises par l'établissement public territorial Est Ensemble entre la ville de Montreuil et l'établissement public territorial Est Ensemble.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer cette convention avec l'établissement public territorial Est Ensemble ainsi que l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette convention.

Article 3 : Précise que cette convention prendra effet à la date de signature par les deux parties et prendra fin au versement du solde relatif au financement de la rénovation et de l'extension du cinéma Le Méliès et de la construction de la piscine écologique des Murs à pêches.

Article 4 : Autorise le versement de la ville à l'établissement public territorial Est Ensemble de 244.179,51 euros au titre du solde de l'opération « rénovation et extension du cinéma Méliès ».

Article 5 : Autorise le versement de la ville à l'établissement public territorial Est Ensemble de 2.240.806,90 euros au titre du solde de l'opération « piscine écologique des Murs à pêches ».

Article 6 : Dit que les dépenses, d'un montant total de 2.484.986,41 euros, seront imputées sur les crédits prévus au chapitre 204 du budget 2020.

## **DEL20201209\_53 : Délégation d'attribution du conseil municipal au maire en matière de recours à l'emprunt et de gestion active de la dette**

LE CONSEIL MUNICIPAL

### Présentation des amendements par M. Pierre Serne – Conseiller municipal

*« En fait c'est un sujet extrêmement important et on est dans l'exemple d'un ordre du jour long et à 00h17 on va voter sur ce qui ce vote d'habitude au début du premier conseil d'installation, c'est-à-dire les délégations au maire. Et on revote ce qu'on avait voté le 28 mai et en revote sur la délégation la plus importante puisqu'il s'agit de déléguer au maire le fait d'emprunter, de gérer la dette... Je ne sais pas si vous vous souvenez j'avais présenté des amendements avec ma collègue Yonis Choukri à l'époque en demandant que ces capacités sur les emprunts et qui autorise le maire à faire des choses qui devraient faire bondir au moins une partie des groupes de cette assemblée.*

*Donc il y a un premier amendement qui propose qu'au lieu de dire que les prêts de plus de 30 millions doivent passer en conseil municipal, j'abaisse à 10 millions et au lieu de 30 ans de maturité de des emprunts, je baisse à 15 années.*

*Il y a un autre amendement pour supprimer la faculté laissée au maire de passer du taux variable au taux fixe et du taux fixe au taux variable. Ce sont quand même des choses qui sont extrêmement sensibles ces emprunts on sait à quel point ces taux sont dangereux. On a plutôt tendance à faire seulement le passage du taux variable au taux fixe, donc je propose que ce soit supprimer.*

*Le 3e amendement est dans le même article de supprimer un autre alinéa qui prévoit pour le maire la possibilité de recourir à des opérations particulières comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises, droits de tirage échelonnés dans le temps, avec la faculté de remboursement anticipé ou de consolidation. C'est typiquement ce que sont les produits structurés qui ont la grande misère d'un certain nombre de collectivités et aujourd'hui encore de notre hôpital intercommunal. Je trouve que ne devraient même pas être évoquées ces possibilités dans les délégations qui sont données aux maires tellement on est contre ce genre de choses.*

*Le dernier amendement est pour supprimer l'ensemble de l'article 4 qui est un long article mais qui prévoit des choses encore plus exotiques pour qui ne joue pas en bourse et avec les systèmes bancaires de produits financiers structurés et notamment, un petit passage que je souhaite supprimer : « le conseil municipal donne délégation de compétence au maire, pour négocier et signer tout contrat de couverture du risque de taux répondant à l'objectif précité. Les contrats de couverture seront conformes aux dispositions et conditions posées par les articles L. 1611-3-1 et R. 1611-33 du code général des collectivités territoriales. Les opérations de couverture des risques de taux pourront être :*

- des contrats d'échange de taux (SWAP) ;*
- des contrats d'accord de taux futur (FRA) ;*
- des contrats de garantie de taux plafond (CAP) ;*
- des contrats de taux plancher (FLOOR) ;*
- des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).*

*En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la collectivité. La durée des contrats de couverture ne pourra excéder celle des emprunts auxquels ces contrats sont adossés. On ne voit vraiment pas ce que ça fait là et je pense vraiment que vous devriez regarder cette délibération avant de rejeter, parce que le maire vous le dit, ces amendements. »*

## Éléments de réponse de M. Patrice Bessac – Maire de Montreuil

« Je veux faire une précision au conseil. La délégation qui est proposée reprend intégralement celle préconisée par la direction générale des collectivités locales du Ministère des finances. Notamment suite à un certain nombre de demandes des banques et des organismes financiers qui nous ont demandé de nous conformer dans notre délégation de signature au maire pour la signature des emprunts à ce qui était préconisé par le gouvernement et les institutions financières. On peut d'ailleurs regretter, comme vous l'avez fait, un certain nombre de deux formulations exotique pour reprendre vos termes seulement c'est actuellement celle qui est préconisée par la direction générale des collectivités locales. »

Amendement 1 : REJET (A la majorité par 51 voix contre, 2 voix pour : Pierre SERNE, Choukri YONIS)

Amendement 2 : REJET (A la majorité par 51 voix contre, 2 voix pour : Pierre SERNE, Choukri YONIS)

Amendement 3 : REJET (A la majorité par 51 voix contre, 2 voix pour : Pierre SERNE, Choukri YONIS)

Amendement 4 : REJET (A la majorité par 51 voix contre, 2 voix pour : Pierre SERNE, Choukri YONIS)

A la majorité par  
51 voix pour

2 voix contre : Pierre SERNE, Choukri YONIS

### DÉCIDE

Article 1 : Donne délégation au maire, en matière d'emprunt et de gestion de dette, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 2 : À la date du 9 décembre 2020, l'encours total de la dette est de 213 524 781,31 €.

Article 3 : Le maire reçoit délégation aux fins de contracter les emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement des investissements selon les modalités définies ci-après et dans la limite du plafond d'emprunt voté dans le budget annuel.

Néanmoins et en tout état de cause, tout prêt d'un montant de plus de 30 millions d'euros ou/et de plus de 30 années devra donner lieu à approbation spécifique du conseil municipal.

Les prêts seront conformes aux dispositions, limites et conditions posées par les articles L. 1611-3-1 et R. 1611-33 du code général des collectivités territoriales concernant les taux et formules d'indexation auxquels peuvent recourir les collectivités territoriales, leurs groupements et les services départementaux d'incendie et de secours lorsqu'ils souscrivent des emprunts auprès des établissements de crédit ou des sociétés de financement.

Eu égard au caractère concurrentiel de ce secteur d'activité, il est procédé à la consultation d'au moins deux établissements de crédit ou sociétés de financement.

Les prêts pourront comprendre une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessous :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable ;
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt ;
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises, des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation ;
- la possibilité d'allonger la durée du prêt ;
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement ;
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans chaque contrat de prêt initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus. Enfin, le maire pourra conclure toute opération de gestion de dette et/ou de refinancement des emprunts, avec ou sans règlement d'une indemnité de remboursement anticipé, dans les mêmes limites que celles décrites ci-dessus

Article 4 : Compte-tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune peut recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

En conséquence, le conseil municipal donne délégation de compétence au maire, pour négocier et signer tout contrat de couverture du risque de taux répondant à l'objectif précité.

Les contrats de couverture seront conformes aux dispositions et conditions posées par les articles L. 1611-3-1 et R. 1611-33 du code général des collectivités territoriales. Les opérations de couverture des risques de taux pourront être :

- des contrats d'échange de taux (SWAP) ;
- des contrats d'accord de taux futur (FRA) ;
- des contrats de garantie de taux plafond (CAP) ;
- des contrats de taux plancher (FLOOR) ;
- des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la collectivité.

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder celle des emprunts auxquels ces contrats sont adossés.

Eu égard au caractère concurrentiel de ce secteur d'activité, il est procédé à la consultation d'au moins deux établissements de crédit ou sociétés de financement.

Pour l'exécution des instruments de couverture, l'assemblée délibérante décide de donner délégation au Maire et l'autorise à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ;
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
- à résilier l'opération arrêtée ;
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédents.

Article 5 : Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 0,50 % de l'encours visé par l'opération pour les primes ;
- 0,50 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

Article 6 : Le conseil municipal sera tenu informé des contrats conclus dans le cadre de la présente délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

#### **DEL20201209\_54 : Maintien de la garantie accordée à la société SEQENS au bénéfice de SEQENS SOLIDARITE**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : De maintenir la garantie initiale accordée à la S.A. d'HLM SEQENS en date du 4 juillet 2020 (délibération n°DEL20200704\_23), à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant initial de 6 046 424 €, destiné à financer la construction de 104 logements sis 43/45 avenue Faidherbe à Montreuil, et consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, en faveur de la société SEQENS SOLIDARITES au titre des prêts dont les contrats figurent en annexe, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Contrat n°109080 constitué de 2 lignes de prêt,

- Prêt PLS d'un montant de 3 717 481 € pour une durée de 40 ans
- Prêt PLS Foncier d'un montant de 2 328 943 € sur une durée de 50 ans

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée résiduelle totale du prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le repreneur, SEQENS SOLIDARITE, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer au repreneur, SEQENS SOLIDARITE, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**DEL20201209\_55 : Abrogation de la délibération n°DEL20200930\_32 du conseil municipal du 30 septembre 2020 et nouvelle garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de la Foncière Habitat et Humanisme d'un prêt de 130 000,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 3 logements (PLAI) sis 11 rue Désirée Charton**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1 : Abroge la délibération n°DEL20200930\_32 du conseil municipal du 30 septembre 2020 portant garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de la Foncière Habitat et Humanisme d'un prêt de 130 000,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 3 logements (PLAI) sis 11 rue Désirée Charton.

Article 2 : Accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 130 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°110091 constitué d'une ligne de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**DEL20201209\_57 : Garantie à hauteur de 50 % (soit 60 K€) de l'emprunt de 120 K€ souscrit par l'Agence Locale de l'Energie de l'Est Parisien MVE (ALEC-MVE) auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour le financement des travaux des locaux de l'agence sis 35 avenue de la résistance**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
48 voix pour

5 ne particip(ent) pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Mireille ALPHONSE, Belaïde BEDREDDINE, Stéphan BELTRAN, Richard GALERA, Florent GUEGUEN

### DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 120 000 €, destiné à financer les travaux d'emménagement de ses nouveaux locaux sis 35/37 avenue de la Résistance à Montreuil, à souscrire par l'Emprunteur, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Maîtrisez Votre Énergie (ALEC MVE), auprès de la Caisse d'Épargne Île-de-France. Le dit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques du contrat de prêt n° F6161702/5014713 à garantir sont les suivantes :

- **Montant** : 120 000 € (cent vingt mille euros)
- **Durée totale du prêt** : 10 ANS
- **Phase de préfinancement** : 12 mois
- **Mode d'amortissement du capital** : progressif
- **Périodicité des échéances** : mensuelle
- **Taux fixe** : 0,95 %
- **Base de calcul des intérêts** : 30/360
- **Remboursement anticipé** : possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 20 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)
- **Garanties** : 50 % Ville de Montreuil ; 30 % CEGC

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

— La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

— Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Épargne Île-de-France, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Ville s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt entre la Ville, le Prêteur et l'Emprunteur et la caution. En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

### **DEL20201209\_58 : Approbation de la convention relative aux prestations du service Conseil, Insertion, Maintien dans l'emploi du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention relative aux prestations du service conseil, insertion, maintien dans l'emploi (CIME) du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ses annexes, les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Les dépenses résultant des éventuelles prestations du service CIME seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20201209\_59 : Mandat donné au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour la négociation de contrat d'assurance des risques statutaires**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : de charger le CIG petite couronne de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

— Agents affiliés à la CNRACL :

- le décès
- l'accident de service et la maladie professionnelle
- la maladie ordinaire
- la longue maladie, la maladie longue durée
- la maternité, la paternité, l'adoption
- la disponibilité d'office
- l'invalidité

— Agents affiliés à l'IRCANTEC :

- l'accident de service et la maladie professionnelle
- la maladie ordinaire
- la maladie grave
- la maternité, la paternité, l'adoption

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 3 ou 4 années, à compter du 1er janvier 2022
- Régime du contrat : capitalisation

Article 2 : de prendre acte que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil municipal.

**DEL20201209\_60 : Création d'emplois saisonniers pour le centre de vacances d'Allevard pour les séjours Jeunesse d'hiver 2021.**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Les emplois saisonniers suivants, pour les séjours en centres de vacances, seront créés et rémunérés comme suit :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération journalière en € brute	Nombre de jours de fonctionnement par poste et jours supplémentaires hors séjour (préparation, férié, bilans)
Directeurs	2	61,51	15
Animateurs	10	40,95	22
Animateurs pour enfant à besoin éducatif particulier*	4	40,95	22

*Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.*

*À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.*

\*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur(s) supplémentaire(s) pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice concerné.

**DEL20201209\_61 : Signature d'un contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion de la commune de Montreuil au régime d'assurance chômage, pour tous les agents non titulaires ou non statutaires, y compris les contrats d'apprentissages, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer un contrat d'adhésion d'une durée de six ans au régime d'assurance chômage pour tous les agents non titulaires ou non statutaires, y compris les contrats d'apprentissages, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Article 3 : Dit que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

**DEL20201209\_62 : Prise en charge des frais dans le cadre des missions et des formations en France et à l'étranger.**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
51 voix pour

2 abstention(s) : Pierre SERNE, Choukri YONIS

## DÉCIDE

Article 1 : Abroge la délibération DEL20190626\_64 du conseil municipal en date du 26 juin 2019 modifiant les remboursements des frais de mission et de formation.

Article 2 : Dit que dans le cadre des déplacements des agents pour les besoins du service hors de la résidence administrative ou de la résidence familiale pour effectuer une mission ou une formation obligatoire, une formation de perfectionnement, pour suivre une action de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française ou une action prise en charge au titre du rang 1 du Compte personnel de formation (CPF), la Ville prend en charge les frais réels des repas dans la limite des taux prévus à 17,50 € par repas.

Article 3 : Dit que dans le cadre des déplacements des agents pour les besoins du service hors de la résidence administrative ou de la résidence familiale pour effectuer une mission ou une formation obligatoire, une formation de perfectionnement, pour suivre une action de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française ou une action prise en charge au titre du rang 1 du Compte personnel de formation (CPF), la Ville prend en charge les frais réels d'hébergement dans la limite des taux prévus, soit 110 € pour la nuitée à Paris, 90 € dans les grandes métropoles, 70 € dans les autres villes et 120 € pour un travailleur en situation de handicap avec mobilité réduite.

Article 4 : Dit que dans le cadre des déplacements des agents pour les besoins du service pour effectuer une mission ou une formation obligatoire, une formation de perfectionnement, pour suivre une action de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française ou une action prise en charge au titre du rang 1 du Compte personnel de formation (CPF) ou pour se rendre à une épreuve d'admissibilité ou d'admission d'un concours ou d'un examen professionnel de la Fonction publique territoriale à raison d'un aller-retour par an pour les épreuves d'admissibilité et d'un aller-retour par an pour les épreuves d'admission, la Ville prend en charge les frais réels de déplacement

Article 5 : Dit que lorsque les déplacements énoncés à l'article 4 se font au sein de la résidence familiale ou de la résidence administrative, les agents pour lesquels l'employeur participe déjà à la prise en charge de leur abonnement transport, ne bénéficient pas d'une prise en charge des frais réels de déplacement

Article 6 : Dit que de façon à lutter contre les émissions de CO<sup>2</sup> et les polluants atmosphériques, les agents doivent privilégier les transports en commun. Seules l'absence d'une desserte en transport en commun efficace, la situation de santé de l'agent en mobilité réduite ou des raisons de service peuvent justifier le choix d'un moyen de transport individuel

Article 7 : Dit que pour les missions ou les formations hors de France donnant lieu à une prise en charge, la Ville verse une indemnité journalière de mission à l'étranger fixée par arrêté en fonction du pays au taux en vigueur au jour du départ. Cette indemnité est minorée de 65 % si l'agent est hébergé gratuitement ou n'a pas besoin d'hébergement, de 17,5 % si un de ses repas est pris en charge, de 35 % si ses deux repas sont pris en charge.

Article 8 : Dit que les dépenses sont inscrites au budget de la Ville.

### **DEL20201209\_63 : Mises à disposition de personnels auprès de trois associations : Maison populaire, Musée de l'Histoire Vivante et Femmes maliennes.**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

## DÉCIDE

Article 1 : Accepte les mises à disposition d'agents pour les associations Musée de l'Histoire Vivante, Maison Populaire et Femmes maliennes pour lesquelles les conditions et modalités sont prévues dans les conventions jointes.

Article 2 : Approuve les conventions relatives à ces mises à dispositions telles qu'annexées à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué au personnel à signer les conventions annexées dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué au personnel à signer les décisions expresses de reconduction des conventions.

### **DEL20201209\_64 : Modification du tableau des effectifs**

## Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal

« Je comprends pas à quoi correspondent certaines créations de postes et notamment dans les emplois de catégorie A parce qu'il y a toute une description pour un certain nombre d'emplois mais pas du tout sur ceux-là, et du coup on reste un peu sur sa faim pourquoi les suppressions de poste de directeur et notamment à la DEMEO que j'ai connu à une époque où on a l'impression que c'est un bouleversement complet de la direction et donc à quoi ça correspond parce que là ce ne sont pas juste des montées en grade d'agent, ce sont vraiment des créations et des suppressions de postes. Si on pouvait avoir quelques éléments là-dessus pour savoir ce qui se passe. »

## Éléments de réponse apportés par M. Patrice BESSAC – Maire de Montreuil

« Sur ce dernier point c'est bien la question du grade, sur les autres questions je vous invite peut-être à nous faire une question orale la prochaine fois parce que c'est difficile de répondre sur tous les sujets. »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

2 abstention(s) : Pierre SERNE, Choukri YONIS

### DÉCIDE

Article 1 : Crée les postes suivants au tableau des effectifs : (+6 postes)

- création d'un poste de Directeur Général des Services Techniques
- création d'un poste d'attaché hors classe
- création de 2 postes d'attaché
- création d'un poste d'ingénieur
- création d'un poste de technicien
- création de 4 postes d'agent de maîtrise
- création de 2 postes d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

Article 2 : Dit que onze postes sont supprimés au tableau des effectifs.

Article 3 : Supprime les postes au tableau des effectifs tels que présentés dans l'annexe.

Article 4 : Précise que le poste de Directeur Général Adjoint créé au Conseil Municipal du 24 mars 2005 (référence délibération DEL2005\_100 du Conseil Municipal du 24 mars 2005) est supprimé.

Article 5 : Précise que le poste de directeur faisant fonction de conseiller en organisation à la direction Modernisation/Évaluation et Organisation (DME0) est supprimé.

Article 6 : Précise que le poste d'attaché principal faisant fonction de responsable service Environnement Social du Travail à la direction des Ressources Humaines est supprimé (référence délibération DEL20131121\_64 du Conseil Municipal du 21 novembre 2013).

Article 7 : Précise que le poste d'attaché hors classe créé concerne la fonction de conseiller en organisation à la direction Modernisation/Évaluation et Organisation (DME0).

Article 8 : Précise que les deux postes d'attaché créés concernent la fonction de responsable du pôle linguistique et formation au service Intégration-égalité et populations migrantes à la Direction Générale Adjointe Urbanisme-Solidarités-Santé-Citoyenneté et Jeunesse, et la fonction de collaborateur du Directeur Général des Services.

Article 9 : Précise que le poste d'ingénieur créé concerne la fonction de responsable service Environnement Social du Travail à la direction des Ressources Humaines.

Article 10 : Dit qu'au regard des spécificités et de l'expertise des métiers de catégorie A, les postes de catégorie A susvisés aux articles 7, 8 et 9 et créés dans cette délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 11 : Dit que les deux postes de technicien principal 1ère classe et technicien principal 2e classe faisant fonction de Technicien Sécurité Incendie au service Sécurité incendie et accessibilité de la direction des Bâtiments seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 12 : Dit que les six postes de Technicien Travaux au service Travaux neufs et Entretien de la direction des Bâtiments (dont un poste de technicien principal 1ère classe, quatre postes de technicien principal 2e classe et un poste de technicien), ainsi que les deux postes de technicien du pôle Énergie du service Travaux neufs et Entretien de la direction des Bâtiments (grade de technicien) seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 13 : Dit que les deux postes de Dessinateur – Projeteur au service Gestion des données de la direction des Bâtiments (dont un poste de technicien principal 1ère classe et un poste de technicien) seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 14 : Dit que le second poste faisant fonction de conseiller en organisation à la direction Modernisation/Évaluation et Organisation présent au tableau des effectifs au grade d'attaché sera pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 15 : Dit que les cinq postes de technicien au service des Moyens Techniques – Pôle Gestion du Parc de la DS2IN (dont deux postes de technicien principal 1ère classe, deux postes de technicien principal 2e classe et un poste de technicien), les postes technicien administrateur réseaux seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 16 : Dit que les deux postes technicien administrateur réseaux, le poste administrateur systèmes et les deux postes technicien informatique au service des Moyens Techniques – Pôle Systèmes et Réseaux de la DS2IN (dont deux postes de technicien principal 1ère classe, un poste de technicien principal 2e classe et deux postes de technicien), seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

## DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2020_554	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 août 2019- Concession n° 78793	10/09/20
DEC2020_555	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 11 septembre 2020 – Concession n° 78794	11/09/20
DEC2020_556	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 septembre 2020 – Concession n° 78795	15/09/20
DEC2020_557	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 juillet 2020 – Concession n° 78796	15/09/20
DEC2020_558	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 février 2016 – Concession n° 78797	15/09/20
DEC2020_559	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 août 2015 – Concession n° 78798	16/09/20
DEC2020_560	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 mai 2019 – Concession n° 78799	16/09/20
DEC2020_561	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 août 2018 – Concession n° 78800	16/09/20
DEC2020_562	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 février 2020 – Concession n° 78801	17/09/20
DEC2020_563	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 juin 2020 – Concession n° 78802	17/09/20
DEC2020_564	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 août 2020 – Concession n° 78803	17/09/20
DEC2020_565	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 septembre 2020 – Concession n° 78804	18/09/20
DEC2020_566	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 juin 2019 – Concession n° 78805	19/09/20
DEC2020_567	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 janvier 2020 –	19/09/20

		Concession n° 78806	
<b>DEC2020_568</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er avril 2018 – Concession n° 78807	19/09/20
<b>DEC2020_569</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 mars 2020 – Concession n° 78808	19/09/20
<b>DEC2020_570</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 janvier 2019 – Concession n° 78809	19/09/20
<b>DEC2020_571</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 août 2018 – Concession n° 78810	19/09/20
<b>DEC2020_572</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 septembre 2020 – Concession n° 78811	21/09/20
<b>DEC2020_573</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 juin 2020 – Concession n° 78812	21/09/20
<b>DEC2020_574</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 septembre 2020 – Concession n° 78813	21/09/20
<b>DEC2020_575</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 22 septembre 2020 – Concession n° 78814	22/09/20
<b>DEC2020_576</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 septembre 2020 – Concession n° 78815	23/09/20
<b>DEC2020_577</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 septembre 2018 – Concession n° 78816	23/09/20
<b>DEC2020_578</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 janvier 2017 – Concession n° 78817	25/09/20
<b>DEC2020_579</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 mai 2017 – Concession n° 78818	25/09/20
<b>DEC2020_580</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 septembre 2020 – Concession n° 78819	26/09/20
<b>DEC2020_581</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 janvier 2020 – Concession n° 78820	29/09/20
<b>DEC2020_582</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 29 septembre 2020 – Concession n° 78821	29/09/20
<b>DEC2020_583</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 mai 2016 – Concession n° 78822	30/09/20
<b>DEC2020_584</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 avril 2009 – Concession n° 78823	30/09/20
<b>DEC2020_585</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 avril 2019 – Concession n° 78824	30/09/20
<b>DEC2020_586</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 avril 2017 – Concession n° 78825	01/10/20
<b>DEC2020_587</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 juin 2015 – Concession n° 78826	01/10/20
<b>DEC2020_588</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 mai 2019 – Concession n° 78827	01/10/20
<b>DEC2020_589</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 mars 2015 – Concession n° 78828	01/10/20
<b>DEC2020_590</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 décembre 2019 – Concession n° 78829	01/10/20
<b>DEC2020_591</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 janvier 2015 – Concession n° 78830	01/10/20
<b>DEC2020_592</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 mai 2020 – Concession n° 78831	01/10/20
<b>DEC2020_593</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 janvier 2019 – Concession n° 78832	01/10/20
<b>DEC2020_594</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er décembre 2018 – Concession n° 78833	01/10/20
<b>DEC2020_595</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 avril 2022 – Concession n° 78834	01/10/20
<b>DEC2020_596</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 octobre 2020 – Concession n° 78835	02/10/20
<b>DEC2020_597</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 octobre 2020 –	02/10/20

		Concession n° 78836	
<b>DEC2020_598</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 octobre 2020 – Concession n° 78837	02/10/20
<b>DEC2020_599</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 octobre 2020 – Concession n° 78838	03/10/20
<b>DEC2020_600</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 février 2022 – Concession n° 78839	06/10/20
<b>DEC2020_601</b>	Environnement	Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	13/10/20
<b>DEC2020_602</b>	Environnement	Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	09/10/20
<b>DEC2020_603</b>	Environnement	Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	09/10/20
<b>DEC2020_604</b>	Environnement	Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	09/10/20
<b>DEC2020_605</b>	Solidarités	Sollicitation de subventions auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre de l'appel à projet Contrat de Ville pour l'année 2020	29/09/20
<b>DEC2020_606</b>	Environnement	Demande de versement d'une subvention au titre de la DSIL 2020	14/10/20
<b>DEC2020_607</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 octobre 2020 – Concession n° 78840	06/10/20
<b>DEC2020_608</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 octobre 2020 – Concession n° 78841	06/10/20
<b>DEC2020_609</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 mai 2020 – Concession n° 78842	06/10/20
<b>DEC2020_610</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 juin 2017 – Concession n° 78843	06/10/20
<b>DEC2020_611</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 octobre 2020 – Concession n° 78844	07/10/20
<b>DEC2020_612</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 octobre 2020 – Concession n° 78845	08/10/20
<b>DEC2020_613</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 avril 2020 – Concession n° 78846	08/10/20
<b>DEC2020_614</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 septembre 2019 – Concession n° 78847	08/10/20
<b>DEC2020_615</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 novembre 2016 – Concession n° 78848	08/10/20
<b>DEC2020_616</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 décembre 2019 – Concession n° 78849	08/10/20
<b>DEC2020_617</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 octobre 2020 – Concession n° 78850	12/10/20
<b>DEC2020_618</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 août 2020 – Concession n° 78851	12/10/20
<b>DEC2020_619</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 octobre 2020 – Concession n° 78852	13/10/20
<b>DEC2020_620</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 octobre 2020 – Concession n° 78853	13/10/20
<b>DEC2020_621</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 septembre 2020 – Concession n° 78854	13/10/20
<b>DEC2020_622</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 octobre 2020 – Concession n° 78855	14/10/20
<b>DEC2020_623</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 octobre 2020 – Concession n° 78856	14/10/20
<b>DEC2020_624</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 août 2020 – Concession n° 78857	14/10/20
<b>DEC2020_625</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 septembre 2015 – Concession n° 78858	14/10/20
<b>DEC2020_626</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 octobre 2020 – Concession n° 78859	14/10/20
<b>DEC2020_627</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 mars 2018 –	14/10/20

		Concession n° 78860	
<b>DEC2020_628</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 juin 2020 – Concession n° 78861	14/10/20
<b>DEC2020_629</b>	SACOP	Attribution Du marché n° 2020S06648 – Vérifications périodiques des installations et équipements électriques et gaz dans les bâtiments de la ville de Montreuil et de son centre communal d'action sociale (CCAS) – Lot n° 1 – Vérification des installations électriques	10/11/20
<b>DEC2020_630</b>	SACOP	Attribution Du marché n° 2020S06649 – Vérifications périodiques des installations et équipements électriques et gaz dans les bâtiments de la ville de Montreuil et de son centre communal d'action sociale (CCAS) – Lot n° 2 – Vérification des installations de gaz	10/11/20
<b>DEC2020_631</b>	SACOP	Attribution du marché n°2020S06664 – Fourniture, livraison et gestion de titres restaurants pour les agents de la Ville de Montreuil et de son C.C.A.S	10/11/20
<b>DEC2020_632</b>	SACOP	Attribution du marché N° 2020S06714 – Prestations de reliures et de restauration de registres pour les services de la Ville de Montreuil – LOT 1 reliures de registres selon les normes applicables aux registres d'état-civil ou aux documents d'archives	13/11/20
<b>DEC2020_633</b>	SACOP	Attribution du marché N° 2020S06715– Prestations de reliures et de restauration de registres pour les services de la Ville de Montreuil – LOT 2 Reprise de reliures de registres existants et de restauration selon les normes applicables aux documents d'archives	10/11/20
<b>DEC2020_634</b>	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au marché 2018003 Nettoyage des bâtiments administratifs – lot 2 sites administratifs accueillant ou non du public, locaux administratifs et techniques et centre sportif Arthur Ashe	10/11/20
<b>DEC2020_635</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 juillet 2020 – Concession n° 78862	14/10/20
<b>DEC2020_636</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 novembre 2023 – Concession n° 78863	15/10/20
<b>DEC2020_637</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 juin 2019 – Concession n° 78864	15/10/20
<b>DEC2020_638</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 octobre 2020 – Concession n° 78865	20/10/20
<b>DEC2020_639</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 décembre 2019 – Concession n° 78866	20/10/20
<b>DEC2020_640</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 octobre 2019 – Concession n° 78867	20/10/20
<b>DEC2020_641</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 avril 2019 – Concession n° 78868	20/10/20
<b>DEC2020_642</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 4 mai 2020 – Concession n° 78869	20/10/20
<b>DEC2020_643</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 juillet 2018 – Concession n° 78870	21/10/20
<b>DEC2020_644</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 octobre 2020 – Concession n° 78871	21/10/20
<b>DEC2020_645</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 août 2023 – Concession n° 78872	22/10/20
<b>DEC2020_646</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 octobre 2020 – Concession n° 78873	23/10/20
<b>DEC2020_647</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 mai 2019 – Concession n° 78874	23/10/20
<b>DEC2020_648</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 novembre 2018 – Concession n° 78875	23/10/20
<b>DEC2020_649</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 septembre 2020 – Concession n° 78876	23/10/20
<b>DEC2020_650</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 juin 2016 – Concession n° 78877	23/10/20
<b>DEC2020_651</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 juin 2015 – Concession n° 78878	23/10/20
<b>DEC2020_652</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 mai 2020 – Concession n° 78879	26/10/20
<b>DEC2020_653</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 avril 2020 – Concession n° 78880	26/10/20

<b>DEC2020_654</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 27 octobre 2020 – Concession n° 78881	27/10/20
<b>DEC2020_655</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 octobre 2020 – Concession n° 78882	27/10/20
<b>DEC2020_656</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 février 2018 – Concession n° 78883	27/10/20
<b>DEC2020_657</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 octobre 2020 – Concession n° 78884	28/10/20
<b>DEC2020_658</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 août 2020 – Concession n° 78885	28/10/20
<b>DEC2020_659</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 janvier 2019 – Concession n° 78886	28/10/20
<b>DEC2020_660</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 avril 2020 – Concession n° 78887	28/10/20
<b>DEC2020_661</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 avril 2020 – Concession n° 78888	28/10/20
<b>DEC2020_662</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 avril 2018 – Concession n° 78889	28/10/20
<b>DEC2020_663</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 mars 2019 – Concession n° 78890	28/10/20
<b>DEC2020_664</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 juillet 2020 – Concession n° 78891	29/10/20
<b>DEC2020_665</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 décembre 2015 – Concession n° 78892	29/10/20
<b>DEC2020_666</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 juin 2019 – Concession n° 78893	29/10/20
<b>DEC2020_667</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 décembre 2015 – Concession n° 78894	29/10/20
<b>DEC2020_668</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 janvier 2020 – Concession n° 78895	29/10/20
<b>DEC2020_669</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 avril 2020 – Concession n° 78896	30/10/20
<b>DEC2020_670</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 mars 2019 – Concession n° 78897	30/10/20
<b>DEC2020_671</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 mai 2010 – Concession n° 78898	01/11/20
<b>DEC2020_672</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 février 2019 – Concession n° 78899	01/11/20
<b>DEC2020_673</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 août 2018 – Concession n° 78900	01/11/20
<b>DEC2020_674</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 octobre 2008 – Concession n° 78901	01/11/20
<b>DEC2020_675</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 octobre 2018 – Concession n° 78902	01/11/20
<b>DEC2020_676</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 novembre 2020 – Concession n° 78903	02/11/20
<b>DEC2020_677</b>	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 25 octobre 2020 – Concession n° 78904	25/10/20
<b>DEC2020_678</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 novembre 2019 – Concession n° 78905	03/11/20
<b>DEC2020_679</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 mars 2020 – Concession n° 78906	03/11/20
<b>DEC2020_680</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 novembre 2015 – Concession n° 78907	03/11/20
<b>DEC2020_681</b>	Citoyenneté	Sollicitation de subventions auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires pour la réalisation de projets de développement social urbain	29/10/20
<b>DEC2020_682</b>	Bâtiments	Sollicitation de subventions auprès du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'achat de véhicules écologiques	12/11/20
<b>DEC2020_683</b>	Environnement	Renouvellement de l'adhésion à l'association Conseil National des Villes et	22/10/20

		Villages Fleuris	
DEC2020_684	Finances	Création d'une sous régie auprès du centre social et culturel La Noue – Clos Français à la direction citoyenneté et vie des quartiers	21/10/20
DEC2020_685	Secrétariat Général	Renouvellement de l'adhésion à l'association des Maires de France (AMF)	19/11/20
DEC2020_686	SACOP	Attribution du marché n° 2020S07295 – Prestations de formation de remise à niveau et consolidation des acquis – Lot n° 1 – Formation de remise à niveau	19/11/20
DEC2020_687	SACOP	Attribution du marché n° 2020S07296 – Prestations de formation de remise à niveau et consolidation des acquis – Lot n° 2 – Formation de consolidation des acquis	19/11/20
DEC2020_688	Bâtiments	Demande de versement d'une subvention au titre de la DSIL 2020 : Plan de relance	19/11/20
DEC2020_689	Bâtiments	Demande de versement d'une subvention au titre de la DSIL 2020	17/11/20
DEC2020_690	Bâtiments	Demande de versement d'une subvention au titre de la DSIL 2020 : Pistes cyclables	14/10/20

## QUESTIONS ORALES

---

**Question transmise par Pierre SERNE (Movico) sur la position du maire de Montreuil et de la majorité municipale et territoriale sur la création par l'EPT Est Ensemble d'une régie publique de l'eau et sur sa non adhésion au SEDIF.**

Une réponse sera apportée par écrit par M. Patrice BESSAC – Maire de Montreuil, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

**Question transmise par Pierre Serne (MOVICO) sur l'application à Montreuil des nouvelles règles de transparence issues de la loi du 27 décembre 2019 dite Loi Engagement et Proximité et notamment de son article 8 codifié à l'article L. 5211-40-2 du CGCT prévoyant l'information complète des élus municipaux sur les affaires de l'EPCI dont leur commune est membre (dans le cas présent des affaires traitées au conseil de l'EPT Est Ensemble et au conseil de la Métropole du Grand Paris)**

Une réponse sera apportée par écrit par M. Patrice BESSAC – Maire de Montreuil, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

**Question sur le fonds de dotation « Montreuil Solidaire » et la transmission de l'ensemble de ses documents au conseil municipal transmise par Pierre Serne (Movico) pour le Conseil municipal du 4 novembre 2020 et transmise à nouveau pour être posée au Conseil municipal du 9 décembre 2020 puisqu'il estime ne pas avoir obtenu de réponse**

Une réponse a été apportée par écrit le 9 décembre 2020 par M. Patrice BESSAC – Maire de Montreuil, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

**Question transmise et exposée par Pierre SERNE (Movico) sur la situation des migrants à Montreuil sur la base du communiqué adopté par l'Assemblée Générale du 4 décembre de « Montreuil Mouvement Social »**

« Monsieur le Maire,

*Une part grandissante de la population qui vit en France refuse la politique liberticide, autoritaire et déshumanisante menée par le gouvernement et son ministre de l'intérieur. La soi-disant sécurité au détriment des libertés apparait pour ce qu'elle est et a toujours été : un marché de dupes.*

*Les agissements honteux et répétés à l'encontre des exilé.e.s, des migrant.e.s, et de celles et ceux qui les soutiennent, à Paris comme, en Seine-Saint-Denis et un peu partout en France, nous obligent plus que jamais à nous rassembler et à agir.*

*Suite à l'assemblée unitaire organisée le 4 décembre dernier par « Montreuil Mouvement Social », via cette question, il est demandé publiquement à la mairie de Montreuil d'honorer ses engagements en tant que ville fondatrice de L'ANVITA (Association nationale des villes et territoires accueillants). Pour l'y aider : les bonnes volontés sont nombreuses, il faut les mettre à contribution !*

*A Montreuil, les besoins sont criants. Un an après l'évacuation de l'AFPA, la situation des 272 résidents du 138, rue de Stalingrad est critique. Voilà près de 3 mois que l'électricité est défaillante.*

*Nos camarades vivent, dorment, dans le froid. N'est-ce pas à la mairie de Montreuil qu'incombe le bon fonctionnement électrique du lieu ? Une nouvelle assignation pour expulsion, à l'initiative du propriétaire l'EPFIF est prévue le 26 janvier devant le tribunal administratif de Montreuil. Des dispositions ont-elles été prises, et lesquelles, pour que les habitants du 138 soient relogés à l'issue de la trêve hivernale ?*

*Malgré les relances, la municipalité ne répond pas aux demandes de concertation entre les résidents, les élu.e.s et les collectifs. Une dynamique participative est pourtant la seule voie réaliste pour que les conditions de vie de nos camarades étrangers, citoyens de Montreuil depuis tant d'années, évoluent vers la dignité et l'égalité en droits. Et pour que notre ville assume son adhésion à l'ANVITA.*

*Le 10 décembre, 16 mineurs migrants, actuellement logés par le Nouveau Théâtre de Montreuil et accompagnés par l'association « Les midis du*

MIE », risquent d'être à la rue. Quelles sont les perspectives dégagées par la municipalité pour éviter ce drame supplémentaire ? Dans un avenir proche, quelques mois, une opération de « traitement » du foyer Rochebrune, lourde de conséquences, est prévue. Quelles sont les perspectives dégagées par la municipalité pour que le scénario de la rue Bara ne se répète pas, avec la détresse et l'impuissance qui s'ensuit ?

Il vous est donc demandé ainsi qu'à la municipalité d'agir au plus vite pour :

- Recenser de toute urgence tous les bâtiments inoccupés, privés et publics, susceptibles de loger les personnes sans papier et sans toit, en se portant garante via un bail précaire sur le modèle de celui des Sorins. La convention qui lie la ville à l'EPFIF devrait être mise à profit.
- S'engager pour la régularisation : Recenser les métiers « en tension » et travailler à un projet d'inclusion par le travail, entre autres.
- Organiser une campagne de parrainages massifs, en s'appuyant sur l'expérience d'élu.es et de citoyens et citoyennes l'ayant déjà pratiqué et avec l'objectif de diffuser largement l'initiative.
- Coopérer à la mise en place d'une plateforme réunissant les différents acteurs et actrices engagé.e.s dans l'actions solidaire. Plus concrètement, solliciter urgemment tout acteur ou actrice professionnel.le et/ou associatif/ve proposant des solutions solidaires ; impulser et soutenir tous les projets allant dans le sens de l'accueil, de l'accompagnement et du soutien aux exilé.es et aux citoyen.ne.s sans-papiers ; établir un mode de communication pertinent, c-à-d. transversal.

Pouvez-vous Monsieur le Maire répondre à ces questions et demandes ?

Merci. »

### Éléments de réponse de Mme Halima Mendhouj – adjointe déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« Je me contenterai bien de vous lire la réponse que vient de faire une personnalité respectée et connue en la matière, un collègue aussi au sein de ce conseil municipal, Florent Guéguen qui a réagi suite à votre interpellation. Je vous invite à la lire, elle est très juste et elle pose là où il faudrait qu'on s'unisse et qu'on unisse nos forces. Mais je ne veux pas donner ce soir le sentiment de me cacher et donc j'ai décidé de vous répondre, puisque nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons depuis plusieurs années sur le territoire. Les villes sont en première ligne dans l'accueil des migrants. Elles sont seules et Montreuil n'y échappe pas, comme Saint Denis ou Aubervilliers. Livrée à elle-même, face à ces grandes crises de l'accueil en France, en Europe, il est vraiment incompréhensible de ne pas soutenir les villes face à l'inaction de l'État. Il est donc de mauvais ton de faire le procès à une ville de gauche engagée de longue date sur les questions d'accueil alors que les associations d'hébergement au niveau national estiment qu'il manque en France 20 000 places d'hébergement dédiées aux demandeurs d'asile et réfugiés. Dispositif relevant de la compétence exclusive du ministère de l'intérieur. C'est ce combat qu'il faut mener et qui correspond d'ailleurs aux engagements internationaux non tenus de la France. Mais quand même pour traduire financièrement nos politiques volontaristes en la matière. A Montreuil, pour uniquement le squat Stalingrad nous en sommes à environ 300 000 euros de dépenses pour la direction des bâtiments de la ville, à environ 200 000 euros pour le service intégration égalité et populations migrantes, et environ 60 000 euros pour le CCAS. Depuis la crise sanitaire, nous portons des programmes d'aide d'urgence alimentaire, des actions de solidarité, des actions sanitaires et d'hygiène. Sur le volet accompagnement juridique comme déjà dit à plusieurs reprises, pour la régularisation des personnes sans papiers. Ce n'est pas la ville de Montreuil qui régularise, ce sont les services de l'État, la Préfecture de Seine-Saint-Denis. Néanmoins cet accompagnement se poursuit avec le collectif d'avocats solidaire membres du GISTI et des avocats pour la défense des droits des étrangers. Par ailleurs, je peux d'ores et déjà vous annoncer que des discussions sont en cours avec la préfecture de Seine-Saint-Denis concernant les dossiers de demande de régularisation des résidents du foyer des Sorins. Nous avons donc fait aussi recours à ces avocats pour faire avancer les démarches. Et enfin sur la plate-forme, je vais pas m'étendre et les parrainages citoyens il s'agit d'orientation politique déjà inscrit sur lequel nous travaillons d'arrache-pied. Nous n'attendons donc pas les conseils municipaux pour nous mettre au travail je vous remercie »

### Question transmise et exposée par Pierre Serne (Movico) sur le soutien aux demandes à Île-de-France Mobilités d'accélération du calendrier pour le prolongement des lignes 1 du métro et du tram et de renforts des lignes 102, 121, 122 et 129 ou le prolongement de la ligne 215

Question de M. Pierre Serne :

« Monsieur le Maire,

À plusieurs reprises ont été portées auprès d'IDFM des demandes en faveur des transports publics qui desservent ou doivent desservir à l'avenir notre ville de Montreuil. Ces demandes ont été portées sous forme d'amendements ou de vœux en conseil d'administration notamment par moi-même qui suis administrateur d'IDFM, et ce encore ce 9 décembre 2020 où se tenait un conseil.

Ces demandes portent notamment sur l'accélération du calendrier d'enquête publique et de réalisation du prolongement de la ligne 1 du métro qui doit comporter une station desservant le quartier Bel Air – Grands-Pêchers à Montreuil ; sur l'accélération du prolongement en une seule phase du prolongement du Tram T1 dont le phasage prive Montreuil de l'essentiel de sa desserte à brève échéance ; sur des renforts d'offre pour les lignes de bus 102, 121, 122 et 129 dont chacun connaît les difficultés ; sur un prolongement à Paris via la Croix de Chavaux et la rue de Paris du bus 215, demande ancienne formulée par la municipalité encore dans le précédent mandat.

Comment comptez-vous, Monsieur le Maire, appuyer plus fortement ces demandes en manifestant la volonté de la ville d'obtenir ces avancées pour les transports en commun de Montreuil ? Comptez-vous également demander le soutien d'Est Ensemble à l'appui de ces demandes ?

Merci. »

Éléments de réponse de Monsieur Le Chequer – 1<sup>er</sup> adjoint délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Petite précision, il faut toujours être vigilant quand il y a des promesses de Valérie Pécresse à des demandes.

Malheureusement, vous l'expérimentez plus que nous au sein d'Île-de-France mobilité puisque elle nous a répondu ce que vous écriviez ce matin ainsi que son directeur général, qu'elle serait prête à étudier avec bienveillance si la ville avait l'amabilité de bien vouloir la saisir de ces demandes-là. Et je voudrais rappeler d'ailleurs que les premières demandes concernant le renforcement de la ligne 121 ont été faites par Catherine Pilon le 10 septembre 2014, ce n'était pas Valérie Pécresse, c'était Pierre Serne qui était vice-président. Donc il y avait un courrier qui avait été fait par Catherine Pilon qui avait été renouvelé le 11 mars 2019 à Valérie Pécresse pour le renforcement des lignes 102 /121/122 l'anticipation des conditions de circulation de la 102 /121 /129 suite à la démolition de la A189. Et faute de réponse comme toujours de la part de Valérie Pécresse, le maire Patrice Bessac avait réécrit le 13 décembre 2019 à Valérie Pécresse pour l'alerter sur la situation des bus montreuillois surchargés et sur le nécessité d'un plan d'action sur la 102 et la 121. Notre point de vue avec le maire et avec Olivier Stern, c'est que le temps du vœu, l'échange d'amabilités par courrier est passé et que nous sommes plutôt aujourd'hui dans une dynamique de mobilisation citoyenne et politique pour aller, on va dire à la création d'un rapport de force et donc de pouvoir travailler à une mobilisation citoyenne un peu à l'image de ce qui a pu être fait autour de la mobilisation par exemple sur l'hôpital pour que ces demandes qui sont des demandes de longue date puissent être effectivement entendues et prises en compte et qu'on arrête de nous la jouer sur : « bien sûr Pierre Serne, demandez au maire, il vous dira... » et puis in fine rien ne se passe. Je rajoute à ça que les services travaillent actuellement sur le prolongement du bus 116 venant de Fontenay vers la piscine des MAP, voire jusqu'à Mozinor pour compenser en quelque sorte le découpage en deux phases de la phase du T1 et du prolongement jusqu'à Val de Fontenay mais également un renforcement de l'offre de la couverture du bus 129 ainsi que sur l'arrivée du terminus 76 à l'hôpital qui aujourd'hui s'arrête à Bagnolet. Ça c'est ce qui concerne la question de l'offre de bus donc vous l'avez compris on est plutôt dans la question d'un rapport de force plutôt que la question des échanges de courriers auxquels nous n'avons pas de réponse depuis malheureusement bien trop longtemps.

Et sur la question du tramway avec des réserves mais effectivement les signaux sont plutôt positifs la stratégie qui a été arrêtée d'un commun accord entre les deux présidents de départements Stéphane Troussel, Christian Favier, Patrice Bessac au titre du territoire et de Montreuil et le maire de Fontenay et le maire de Romainville c'est d'avoir non plus des démarches un peu décousues mais une démarche commune c'est ce qui a fait l'objet d'un premier communiqué de presse suite à l'annonce du plan de relance et des annonces du président la république et du premier ministre qui évoquaient le financement du T1, qui s'est soldé par une démarche auprès du premier ministre qui nous renvoie actuellement vers le ministre des transports avec lequel une demande de rendez-vous est posée nous l'espérons qui pourra accompagner les démarches dont vous parliez sur l'inscription au CPER. Sur la question du prolongement de la ligne 1 du métro, le comité de pilotage qui s'est tenu récemment avec l'ensemble des élus et des collectivités concernées a quand même permis d'avancer sur l'approbation du schéma de principe 2020 que vous avez adopté ce matin au conseil d'administration d'Île-de-France mobilité ainsi que sur l'adoption du dossier d'enquête qui va permettre d'enclencher ce dossier d'enquête. Et vous le savez, on a aussi d'autres préoccupations je pense notamment à ce qui va se passer sur Vincennes et notamment sur la station à proximité du château de Vincennes et qui nécessite un léger approfondissement notamment sur la question de la préservation des espaces boisés liés à l'arrivée de cette infrastructure. Donc la bataille est effective. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 00h43,

Fait à Montreuil, le 27 janvier 2021

Le secrétaire de séance,

Luc DI GALLO

  
